

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

APPLICATION INSTITUTING PROCEEDINGS

filed in the Registry of the Court
on 22 December 2011

CONSTRUCTION OF A ROAD IN COSTA RICA ALONG THE SAN JUAN RIVER

(NICARAGUA *v.* COSTA RICA)

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

enregistrée au Greffe de la Cour
le 22 décembre 2011

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE AU COSTA RICA LE LONG DU FLEUVE SAN JUAN

(NICARAGUA *c.* COSTA RICA)

2011
General List
No. 152

I. LETTER FROM THE AGENT OF THE REPUBLIC
OF NICARAGUA TO THE REGISTRAR
OF THE INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

21 December 2011.

I have the honour to accompany the original Application of the Republic of Nicaragua against the Republic of Costa Rica for violations of Nicaraguan sovereignty and major environmental damages on its territory. This original document and its Annexes dated today are signed by the Ambassador of Nicaragua to the Netherlands and the Agent named for these proceedings, with the purpose of their being filed with the Registry in accordance with Article 52, paragraph 1, of the Rules of Court.

This original Application and its Annexes are accompanied by copies that the undersigned Agent certifies as identical to the originals for purposes of communication to the other Party in accordance with Article 43, paragraph 4, of the Statute.

In addition, I have the honour to accompany 20 copies of the Application and its Annexes for the discretionary use of the Court.

The annexed documents are certified as accurate and identical to the originals, and the translations are also certified as true and accurate translations into the English language.

Accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

(Signed) Carlos J. ARGÜELLO GÓMEZ,
Agent of the Republic of Nicaragua.

2011
Rôle général
n° 152

I. LETTRE DE L'AGENT DE LA RÉPUBLIQUE
DU NICARAGUA AU GREFFIER
DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

[Traduction]

Le 21 décembre 2011.

J'ai l'honneur de transmettre l'original de la requête de la République du Nicaragua dirigée à l'encontre de la République du Costa Rica pour atteintes à sa souveraineté et dommages importants à l'environnement sur son territoire. Cette pièce originale (avec annexes), datée de ce jour, est signée par l'ambassadeur du Nicaragua auprès du Royaume des Pays-Bas, agent désigné aux fins de la présente procédure, en vue de son dépôt au Greffe conformément au paragraphe 1 de l'article 52 du Règlement de la Cour.

Cette requête originale et ses annexes s'accompagnent d'une copie certifiée conforme à l'original par l'agent soussigné, pour communication à l'autre Partie conformément au paragraphe 4 de l'article 43 du Statut.

Sont également jointes 20 copies de la requête et de ses annexes pour le libre usage de la Cour.

Les documents annexés sont certifiés conformes et identiques aux originaux et les traductions en anglais sont certifiées exactes.

Veuillez agréer, etc.

L'agent de la République du Nicaragua,
(Signé) Carlos J. ARGÜELLO GÓMEZ.

II. APPLICATION INSTITUTING PROCEEDINGS

21 December 2011.

To the Registrar of the International Court of Justice,

1. The undersigned being duly authorized by the Republic of Nicaragua and being the Ambassador of the Republic of Nicaragua at The Hague, files the following Application:

2. The Republic of Nicaragua has the honour to submit a dispute to the Court in accordance with Article 36, paragraph 1, and Article 40 of the Statute, and Article 38 of the Rules of Court. The claim is brought against the Republic of Costa Rica for violations of Nicaraguan sovereignty and major environmental damages on its territory.

JURISDICTION OF THE COURT

3. In accordance with the provisions of Article 36, paragraph 1, of the Statute, jurisdiction exists by virtue of Article XXXI of the American Treaty on Pacific Settlement signed in Bogotá on 30 April 1948 (Pact of Bogotá). Both the Republic of Nicaragua and the Republic of Costa Rica are parties to the Pact of Bogotá, the former without any pertinent reservation, and the latter with no reservations. In accordance with the provisions of Article 36, paragraph 2, of the Statute, jurisdiction also exists by virtue of the operation of the Declaration of the Applicant State dated 24 September 1929 and the Declaration of Costa Rica dated 20 February 1973, both Declarations without pertinent reservations.

STATEMENT OF FACTS

4. This Application is Nicaragua's response to Costa Rica's unilateral actions that threaten to destroy the San Juan de Nicaragua River and its fragile ecosystem, including the adjacent biosphere reserves and internationally-protected wetlands that depend upon the clean and uninterrupted flow of the river for their survival.

5. The most immediate threat to the river and its environment is posed by Costa Rica's construction of a road running parallel and in extremely close proximity to the southern bank of the river, and extending for a distance of at least 120 kilometres, from Los Chiles in the west to Delta in the east. Photographs of the road, which is reported by Costa Rican Government officials to be between 80 and 90 per cent completed, are provided in Annex 1 to the Application. A sketch-map showing the approximate location of the road is provided in Annex 2.

6. These works have already resulted in the dumping into the river of substantial volumes of sediments — soil, uprooted vegetation and felled trees — produced by the clearing and levelling of the land that now serves as the road bed. Further, the

II. REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

[Traduction]

Le 21 décembre 2011.

A Monsieur le Greffier de la Cour internationale de Justice,

1. Le soussigné, ambassadeur de la République du Nicaragua à La Haye, dûment autorisé par la République du Nicaragua, dépose la requête suivante :

2. La République du Nicaragua a l'honneur de soumettre un différend à la Cour conformément au paragraphe 1 de l'article 36 et à l'article 40 de son Statut, ainsi qu'à l'article 38 de son Règlement. La requête est dirigée contre la République du Costa Rica pour atteintes à la souveraineté du Nicaragua et dommages importants à l'environnement sur son territoire.

COMPÉTENCE DE LA COUR

3. Conformément au paragraphe 1 de l'article 36 du Statut, la Cour est compétente en la présente affaire en vertu de l'article XXXI du traité américain de règlement pacifique signé à Bogotá le 30 avril 1948 (ci-après le «pacte de Bogotá»), dont la République du Nicaragua et la République du Costa Rica sont toutes deux signataires, la première sans avoir formulé de réserve pertinente en l'espèce et la seconde sans avoir formulé aucune réserve. En vertu du paragraphe 2 de l'article 36 du Statut, la Cour est également compétente en la présente affaire au titre de la déclaration d'acceptation formulée par l'Etat demandeur le 24 septembre 1929 et de celle formulée par le Costa Rica le 20 février 1973, toutes deux sans aucune réserve pertinente en l'espèce.

LES FAITS DE L'ESPÈCE

4. La présente requête est déposée par le Nicaragua en réaction à des activités entreprises de façon unilatérale par le Costa Rica et menaçant de détruire le fleuve San Juan de Nicaragua ainsi que son fragile écosystème, notamment les réserves de biosphère et les zones humides bénéficiant d'une protection internationale qui jouxtent le fleuve et dont la survie dépend de la propreté des eaux et de leur écoulement ininterrompu.

5. La menace la plus immédiate pour le San Juan et son environnement résulte de la construction par le Costa Rica d'une route qui suit un tracé parallèle à la rive méridionale du fleuve et passe extrêmement près de celle-ci, sur une distance d'au moins 120 kilomètres, entre Los Chiles à l'ouest et Delta à l'est. Des photographies de la route, dont, selon des représentants du Gouvernement costa-ricien, 80 à 90 % de la construction sont achevés, figurent à l'annexe 1 de la présente requête. Un croquis indiquant le tracé approximatif de la route est joint en annexe 2.

6. En raison des travaux de construction, d'importants volumes de sédiments issus du déblaiement et du nivellement du terrain qui sert maintenant de fondation à la route — terre déplacée, végétation déracinée et arbres abattus — ont déjà été

felling of trees and the removal of topsoil and vegetation close to the river bank facilitate erosion, and the leaching of even greater amounts of sediments into the river.

7. The sedimentation of the river poses a clear and imminent danger to water quality, to aquatic life (including several endangered species), and to rare and diverse fauna and flora that populate the river banks on both sides, especially those areas that form parts of the Biosphere Reserve Indio Maíz, forming one of the two most extensive biological nuclei of the Mesoamerican Biological Corridor. Annex 3 shows the locations of these protected areas along the river.

8. Nicaragua has an impressive wealth of biodiversity consisting of hundreds of species of flora and fauna which thrive in ecosystems throughout the country. The area including and surrounding the San Juan River is especially rich, and Nicaragua has invested considerable efforts in crafting and enforcing the laws and regulations necessary to protect and conserve these delicate ecological areas¹.

9. There are three Nicaraguan nature preserves on or near the San Juan River: (i) the Indio Maíz Biological Reserve, bordering the Nicaraguan side of the river; (ii) the San Juan River Wildlife Refuge, consisting of the river itself and a two-kilometre strip abutting the Nicaraguan bank; and (iii) the San Juan River — Nicaragua Biosphere Reserve, which is affiliated with UNESCO's Man and Biosphere project and encompasses the other reserves².

10. The road will have a major impact on the environment by further degrading the soil already devastated by deforestation due principally to agricultural and industrial developments on Costa Rica's territory and causing substantial damage and silting of the San Juan River as well as altering the landscape and threatening the biodiversity (see Figure 1.1, p. 8). These works have already caused and will continue to cause significant economic damage to Nicaragua including the costs of dredging and maintaining the regular flow of the river, the destruction of the river's aquatic life, the destruction of the flora and fauna of a very extensive common wetlands zone and the negative effects on the health of the population.

These works will thus have not only a major environmental impact, but also social, cultural and economic consequences.

11. Nicaragua does not have all the information necessary on the road being constructed by Costa Rica. The information has come piecemeal in news reports, information and complaints received from inhabitants of the area.

12. The Nicaraguan authorities have also tried to investigate from the Nicaraguan side of the border on the road works underway in Costa Rica. One such inspection was carried out by Nicaraguan authorities on 1 December 2011 and concluded that the road works were causing major damage to the environment and to the Nicaraguan territory. Among the damages and impact of the road works that were observed are the following:

¹ See Rejoinder of the Republic of Nicaragua, *Dispute regarding Navigational and Related Rights (Costa Rica v. Nicaragua)*, Vol. 1, 15 July 2008, para. 4.35.

² *Ibid.*, para. 4.36. See also paras. 4.37-4.48 for details on the biodiversity of the flora and fauna in the southern part of the Republic of Nicaragua.

déversés dans le fleuve. De surcroît, l'abattage des arbres et l'enlèvement de la couche d'humus et de la végétation à proximité de la rive du fleuve favorisent l'érosion et le lessivage de quantités encore plus grandes de sédiments vers le cours d'eau.

7. La sédimentation représente sans conteste un danger imminent pour la qualité de l'eau, pour la vie aquatique (et notamment pour plusieurs espèces en voie de disparition) ainsi que pour la faune et la flore rares et variées présentes sur les deux rives, notamment dans les zones qui font partie de la réserve de biosphère Indio Maíz, l'un des noyaux biologiques les plus importants du couloir biologique méso-américain. L'annexe 3 montre l'emplacement de ces zones protégées le long du fleuve.

8. Le Nicaragua abrite une biodiversité d'une richesse impressionnante, des centaines d'espèces de faune et de flore prospérant dans des écosystèmes répartis sur l'ensemble de son territoire. Le bassin du San Juan est particulièrement riche, et le Nicaragua a déployé des efforts considérables pour élaborer et appliquer les lois et règlements nécessaires à la protection et à la conservation de ces zones écologiques délicates¹.

9. Trois réserves naturelles nicaraguayennes ont été aménagées sur le San Juan et dans ses environs : i) la réserve biologique d'Indio Maíz, qui jouxte la rive nicaraguayenne du fleuve ; ii) la réserve naturelle du fleuve San Juan, constituée par le fleuve lui-même et une bande de 2 kilomètres attenante à celui-ci du côté nicaraguayen ; et iii) la réserve de biosphère du fleuve San Juan de Nicaragua, qui relève du programme «L'homme et la biosphère» de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et englobe les autres réserves².

10. La route aura des conséquences majeures pour l'environnement en ce qu'elle agrave la dégradation de sols déjà dévastés par une déforestation principalement due à l'exploitation agricole et industrielle sur le territoire du Costa Rica, cause des dommages considérables au fleuve San Juan et un emvasement important de celui-ci, modifie le paysage et menace la biodiversité (voir la figure 1.1, p. 9). Ces travaux ont déjà occasionné et continueront d'occasionner au Nicaragua des dommages économiques substantiels, liés notamment aux frais de dragage en vue de maintenir le débit normal du San Juan, à la destruction de la vie aquatique, à la destruction de la faune et de la flore d'une région très étendue de zones humides communes et aux effets négatifs sur la santé de la population.

Ainsi, ces travaux auront non seulement des conséquences notables pour l'environnement, mais également des répercussions sociales, culturelles et économiques.

11. Le Nicaragua ne dispose pas de toutes les informations nécessaires sur la route que le Costa Rica est en train de construire. Celles dont il dispose lui sont parvenues par bribes, par le biais de reportages ainsi que de renseignements ou de plaintes émanant des habitants de la région.

12. Les autorités nicaraguayennes ont également tenté d'enquêter depuis leur côté de la frontière sur les travaux routiers en cours au Costa Rica. Elles ont notamment procédé à une inspection le 1^{er} décembre 2011, au terme de laquelle elles ont conclu que ces travaux causaient des dommages considérables à l'environnement et au territoire nicaraguayen. Parmi les dommages et les conséquences constatés figurent notamment :

¹ Voir duplique de la République du Nicaragua, *Demande relative à des droits de navigation et des droits connexes (Costa Rica c. Nicaragua)*, 15 juillet 2008, vol. I, par. 4.35.

² *Ibid.*, par. 4.36. Pour de plus amples informations sur la biodiversité de la faune et de la flore dans la partie méridionale de la République du Nicaragua, voir également par. 4.37-4.48.



Figure 1.1³

- (a) The presence of heavy machinery along the route of the road works and very close to the waters of the San Juan River⁴;
- (b) Dumping of trees and soil along the route of the road into the river flow, making more difficult and increasing navigational risks in the waters⁵;
- (c) Removal and breaking down of fragile soils resulting in an increased and excessive sedimentation of the waters of the Nicaraguan river⁶;
- (d) Impact on the hydrological resources, particularly affecting fishing in the river because of the changes in the quality of the water;
- (e) Destruction of the natural habitat of the bank by removing the immediate vegetation lining the river for the construction of the road, affecting the tree diversity around it⁷;
- (f) Interception of the natural course of the waters that flow through the south basin to the San Juan River by modifying the drainage of the surrounding wetlands at the lower San Juan and its delta⁸;
- (g) Erosion of the soil banks in places where a certain slope exists resulting in the breaking down of clay soils along the San Juan of Nicaragua River;
- (h) Decrease or alteration of the aquatic life due to the water cloudiness resulting from the sediments of the road construction;
- (i) Destruction of the inherent scenic values and eco-tourism potential of the river course⁹.

³ *El Nuevo Diario*, Nicaragua, “Environmentalists corroborate damage by the Costa Rican road in Río San Juan on sight – Violation of sovereignty”, 5 December 2011.

⁴ Annex 4. Photographs of heavy machinery along the route of the road.

⁵ Annex 5. Photograph of trees and soil along the route of the road.

⁶ Annex 6. Photographs of fragile soil removal.

⁷ Annex 7. Photograph of the destruction of the natural habitat.

⁸ Annex 8. Photograph of the modification of the drainage system.

⁹ Annex 9. Photographs of the destruction of the inherent scenic values and eco-tourism potential of the San Juan River. See also Annex 1.



Figure 1.1.³

- a) la présence de matériel lourd sur le chantier des travaux routiers et tout près des eaux du San Juan⁴;
- b) le rejet dans le fleuve d'arbres et de terre le long du parcours de la route, rendant plus difficile et dangereuse la navigation dans les eaux du San Juan⁵;
- c) l'enlèvement de terres fragiles et l'effondrement des rives, entraînant une sédimentation accrue et excessive dans les eaux du fleuve nicaraguayen⁶;
- d) les répercussions sur les ressources hydrologiques, en particulier sur la pêche, du fait de la détérioration de la qualité de l'eau;
- e) la destruction de l'habitat naturel du fait de l'élimination de la végétation aux abords du cours d'eau, au détriment de la diversité des essences présentes autour du fleuve⁷;
- f) les obstacles mis à l'écoulement naturel des eaux par le bassin méridional du San Juan du fait de la modification du drainage des zones humides situées en aval et au niveau du delta⁸;
- g) l'érosion des rives de pente, entraînant l'effondrement de sols argileux dans le fleuve;
- h) l'appauvrissement ou l'altération de la vie aquatique dus à la turbidité des eaux résultant de la présence de sédiments liée à la construction de la route;
- i) la destruction de la beauté naturelle du cours d'eau et de son potentiel écotouristique⁹.

³ *El Nuevo Diario*, Nicaragua : « Atteinte à la souveraineté — Des écologistes constatent sur le terrain les dommages causés au San Juan par la route costa-ricienne », 5 décembre 2011.

⁴ Annexe 4. Photographies de matériel lourd présent le long du chantier routier.

⁵ Annexe 5. Photographie d'arbres et de déblais le long du tracé de la route.

⁶ Annexe 6. Photographies de terres fragiles enlevées.

⁷ Annexe 7. Photographie des dégâts causés à l'habitat naturel.

⁸ Annexe 8. Photographie des modifications apportées au système de drainage.

⁹ Annexe 9. Photographies des dégâts causés aux paysages et au potentiel écotouristique du San Juan. Voir également annexe 1.

13. At present, there are hundreds of inhabitants and many organizations of the affected area that are reporting to the Nicaraguan authorities on the damages they are suffering from the road works. This report will be filed with the Court when it is complete.

14. According to a report in the Costa Rican newspaper *La Nación* dated 18 October 2011, the road for at least 120 kilometres runs parallel to the San Juan River. The article indicates that Mr. Francisco Jiménez, Costa Rican Minister of Public Works and Transportation, stated that the road will be 14 metres wide and have an added 50 metres of right of way (*derecho de vía*) and the normal drainage system employed in all Costa Rican national roads.

15. The report highlights “the massive and constant transit”¹⁰ of the machinery of the road works and how the peasants (*campesinos*) react with astonishment and incredulity when they see the dozens of plows, tractors, trucks, diggers, and compressors¹¹.

16. The road work apparently is part of a package of more extensive works in the border area announced by the Costa Rican Government. In a note published on 14 November 2011 in the Costa Rican newspaper *La Nación*, some other parts of these works are described:

“The Costa Rican Electricity Institute (ICE, by its Spanish acronym), mobilized 80 machine operators from Pococí, La Estrella valley and Alajuela for the placement of 315 concrete posts, transformers and wiring of the electricity project which will cost more than 30 million colones.

The project consists of a single cable 24.6 kilometre line all the way to Costa Rica Delta in front of Calero.

There it is also setting up surveillance cameras and a cellular communications tower.

In this same sector, the electrical lines will be situated 250 metres from the control post the Nicaraguan army has in the area known as San Juan Delta . . .

The Costa Rica Delta heliport is under construction and border police facilities construction will begin soon.”¹²

17. On 21 November 2011, the Costa Rican media reported that Mr. Miguel Ramírez, head of the project, had said:

“The National Highways Council (CONAVI) will provide two ferries in the San Carlos and Sarapiquí Rivers for unification of different parts of the road being built by the state agency parallel to the Río San Juan on the border with Nicaragua.”¹³

18. Mr. Ramírez added,

“The one we are planning for the Río Sarapiquí will have a capacity of 80 tons and we plan to situate it in the settlement on the Trinidad border, where

¹⁰ This can be appreciated in Annex 4.

¹¹ Annex 10. *La Nación*, Costa Rica, “Project moves ahead a year after the Harbour Head conflict, Costa Rica constructs a highway parallel to the Río San Juan”, 18 October 2011.

¹² Annex 11. *La Nación*, Costa Rica, “Inauguration set for December, Government rushes project in towns near Isla Calero”, 14 November 2011.

¹³ Annex 12. *Costa Rica por Descubrir*, “San Carlos and Sarapiquí Rivers will have two new ferries”, 21 November 2011.

13. Actuellement, des centaines d'habitants de la région et de nombreuses organisations locales s'adressent aux autorités nicaraguayennes pour se plaindre des dommages qu'ils ont subis du fait des travaux routiers. Le rapport qui sera établi à partir de ces témoignages sera communiqué à la Cour dès qu'il sera terminé.

14. D'après un article paru dans le journal costa-ricien *La Nación* daté du 18 octobre 2011, le tracé de la route suit le cours du San Juan sur une distance d'au moins 120 kilomètres. L'article précise que, selon le ministre costa-ricien des travaux publics et des transports, M. Francisco Jiménez, la route serait large de 14 mètres, avec une emprise totale de 50 mètres supplémentaires, et serait équipée du même système de drainage que toutes les routes nationales du Costa Rica.

15. Selon l'article, les travaux routiers se traduisent par un «trafic intense et incessant»¹⁰ de machines et les paysans voient défiler avec étonnement et incrédulité des dizaines d'excavatrices, de tracteurs, de camions, de pelleteuses et de compresseurs¹¹.

16. Il semblerait que ces travaux routiers s'inscrivent dans le cadre d'un programme plus vaste de travaux que le Gouvernement costa-ricien a annoncé vouloir mettre en œuvre dans la zone frontalière. Dans un article publié le 14 novembre 2011 dans le journal costa-ricien *La Nación*, d'autres composantes de ce programme sont évoquées :

«l'Institut costa-ricien d'électricité (dont l'acronyme est ICE en espagnol) a mobilisé 80 conducteurs de machines de Pococí, la vallée de La Estrella et Alajuela, pour installer les 315 piliers en béton, les transformateurs et les câbles d'un projet d'électrification dont le coût s'élèvera à plus de 30 millions de colons.

Le projet consiste à installer une ligne électrique constituée d'un seul câble de 24,6 kilomètres de long jusqu'à Delta Costa Rica, en face de l'île Calero.

A cet endroit seront également installées des caméras de surveillance et une tour pour la téléphonie mobile.

Dans le même secteur, les lignes électriques seront situées à 250 mètres du poste de contrôle que l'armée nicaraguayenne a installé dans la zone connue sous le nom de delta du San Juan...»

La construction de l'héliport de Delta Costa Rica est en cours et celle du poste de police des frontières va bientôt commencer.»¹²

17. Le 21 novembre 2011, les médias costa-riciens rapportaient que M. Miguel Ramírez, chef du projet, s'était ainsi exprimé :

«Le conseil national des autoroutes (CONAVI) assurera un service de transbordeurs sur le San Carlos et le Sarapiquí, qui permettra de relier les différentes parties de la route que cet organisme fait actuellement construire le long du San Juan, à la frontière avec le Nicaragua.»¹³

18. Il a ajouté ce qui suit :

«Le transbordeur projeté sur le Sarapiquí aura une capacité de 80 tonnes; nous envisageons de le faire circuler à hauteur du poste frontalier de Trinidad,

¹⁰ On peut en juger d'après l'annexe 4.

¹¹ Annexe 10. *La Nación*, Costa Rica: «Un projet mis à exécution un an après le conflit d'Harbor Head: le Costa Rica construit une route parallèle au fleuve San Juan», 18 octobre 2011.

¹² Annexe 11. *La Nación*, Costa Rica: «Inauguration prévue pour décembre — Le gouvernement accélère la mise en œuvre du projet dans les villes voisines de l'île Calero», 14 novembre 2011.

¹³ Annexe 12. *Costa Rica por Descubrir*: «Deux nouveaux transbordeurs vont circuler sur le San Carlos et le Sarapiquí», 21 novembre 2011.

the river also flows into the San Juan', he explained. The ferries will operate until the CONAVI is able to obtain financing for the construction of two bridges, each 200 metres long. Regarding the investment, Ramírez said that 'this month the State has invested 8 billion colones, but by 2012 the investment will surpass 20 billion colones, since the second phase of the road, which will go from Los Chiles through Upala on to La Cruz de Guanacaste, is ready to begin', he added. The project was expected to be completed at the end of the year, but due to the rain the road is 80 per cent complete."¹⁴

19. The length of the road works is not yet clear to Nicaragua since there are conflicting reports. The latest, as of this writing, is published in *El Nuevo Diario* on 15 December 2011¹⁵ which states that the road is 160 kilometres in length and runs from the Delta to Los Chiles.

20. Within the limitations imposed by the lack of clear information on the road work, Nicaragua has prepared for purposes of illustration a map with a rough indication of the route followed by the road from Los Chiles to the Delta¹⁶. There is no definite information whether the road will continue until reaching Harbour Head — as indicated by the 18 October report in *La Nación*¹⁷ — or if it will stop at the Delta.

21. Costa Rica does not attempt to justify its construction of the new road on the basis of the needs of the local inhabitants, who number less than 500 widely dispersed in small farms and a few settlements sprinkled across the entire length of the river. Nor does Costa Rica admit that this project is intended to open up the riverine area to further agricultural and industrial development, although this seems to be the obvious underlying purpose.

22. Instead, Costa Rica claims that the road is necessary to address alleged "security" concerns, arising from the dispute between the two States over title to the tiny parcel of uninhabited swampland (comprising a mere 250 hectares of "land") near the mouth of the river, which Costa Rica calls Isla Calero and Nicaragua calls Harbour Head Island. This is a specious, suspicious, claim, in light of the total absence of Nicaraguan military (or other) presence in the disputed area, and the Order of the Court dated 8 March 2011, which assures both States of the absence of the other's military presence in the area.

23. Under the pretext of "national security", Costa Rica has sought to evade its obligations under international law, and under its own national law, to develop an Environmental Impact Assessment prior to construction of the new road, and to notify and consult with Nicaragua about the potential environmental impact of the project before beginning to implement it. This was disclosed by the Foreign Minister of Costa Rica, Mr. Enrique Castillo, who publicly admitted that the construction of the new road was not the subject of Environmental Impact Assessment because it was carried out in the context of an emergency decree that "exempted" the project

¹⁴ See Annex 12.

¹⁵ Annex 13. *El Nuevo Diario*, Nicaragua, "Outrage everywhere over San Juan River parallel highway, no studies done for Costa Rican highway", 15 December 2011.

¹⁶ Annex 2. Map of the preliminary location of the road in the northern border of Costa Rica (scale of 1:350,000), Instituto Nicaragüense de Estudios Territoriales (INETER), 2011.

¹⁷ See Annex 10.

là où le Sarapiquí se jette dans le San Juan. L'exploitation des transbordeurs se poursuivra jusqu'à ce que le CONAVI obtienne les fonds nécessaires à la construction de deux ponts, chacun long de 200 mètres.» Au sujet du montant de l'investissement, M. Ramírez a poursuivi: «l'Etat a investi 8 milliards de colons ce mois-ci, mais, d'ici à 2012, l'investissement s'élèvera à plus de 20 milliards de colons, car la construction du deuxième tronçon de la route, qui reliera Los Chiles à La Cruz de Guanacaste en passant par Upala, va pouvoir commencer. Le projet devait normalement s'achever à la fin de l'année, mais, en raison des précipitations, la construction de la route n'a pu être réalisée qu'à 80 %.»¹⁴

19. Le Nicaragua ne sait toujours pas précisément quelle sera la longueur de la route en cours de construction, car les indications à ce sujet sont contradictoires. Selon les dernières informations, telles qu'elles ressortent d'un article publié dans le journal *El Nuevo Diario* du 15 décembre 2011¹⁵, la route s'étendrait sur 160 kilomètres et reliera Delta à Los Chiles.

20. Malgré le manque de clarté des informations dont il dispose sur les travaux routiers entrepris par le Costa Rica, le Nicaragua a dressé, à des fins d'illustration, une carte représentant le tracé approximatif de la route de Los Chiles à Delta¹⁶. Aucune information sûre ne permet d'établir si la route se poursuivra jusqu'à Harbor Head — comme indiqué dans un article publié le 18 octobre dans le journal *La Nación*¹⁷ — ou si elle se terminera à Delta.

21. Le Costa Rica ne tente pas de justifier la construction de cette nouvelle route par les besoins des riverains, à savoir moins de 500 personnes habitant dans de petites fermes éparses et quelques hameaux disséminés tout au long du fleuve. Il ne reconnaît pas non plus que ce projet vise à stimuler le développement agricole et industriel dans la zone riveraine du fleuve, alors que cela semble être son objectif évident.

22. Au lieu de cela, le Costa Rica soutient que la route est nécessaire pour remédier à de prétendus problèmes de «sécurité» qui résulteraient du différend opposant les deux Etats au sujet du titre sur une minuscule parcelle de marécages inhabités (ne comprenant pas plus de 250 hectares de «terre») à proximité de l'embouchure du fleuve, appelée île Calero par le Costa Rica et île d'Harbor Head par le Nicaragua. Cet argument est spacieux et douteux, étant donné qu'il n'y a absolument aucune présence militaire (ou autre) du Nicaragua dans la zone en litige et que, le 8 mars 2011, la Cour a rendu une ordonnance qui garantit à chacun des Etats que cette zone demeurera exempte de toute présence militaire de l'autre Etat.

23. Sous prétexte de «sécurité nationale», le Costa Rica a tenté d'échapper à l'obligation qui lui est faite tant par le droit international que par son droit interne de réaliser une évaluation de l'impact sur l'environnement avant de construire une nouvelle route, d'informer le Nicaragua des conséquences éventuelles de son projet pour l'environnement et de le consulter avant de mettre ce dernier à exécution. C'est ce qu'a révélé le ministre costa-ricien des affaires étrangères, M. Enrique Castillo, qui a admis publiquement que la construction de la nouvelle route n'avait fait l'objet d'aucune étude d'impact sur l'environnement car elle était réalisée en application

¹⁴ Voir annexe 12.

¹⁵ Annexe 13. *El Nuevo Diario*, Nicaragua: «La route construite le long du San Juan par le Costa Rica sans aucune étude préalable suscite l'indignation générale», 15 décembre 2011.

¹⁶ Annexe 2. Carte du tracé approximatif de la route le long de la frontière septentrionale du Costa Rica (échelle 1/350 000), Institut nicaraguayen d'études territoriales (INETER), 2011.

¹⁷ Voir annexe 10.

from these requirements¹⁸: “This is a sovereign project we are carrying out under a decree that exempts us from Environmental Impact Assessment, that is why we owe no explanations . . .”¹⁹

24. This Emergency Decree No. 36440-MP published in the *Official Daily Gazette* in San José, Costa Rica on Monday, 7 March 2011, by the President of the Republic and the Minister of the Presidency, declared “that the process unfolded by the violation of Costa Rican sovereignty on the part of Nicaragua conforms a state of emergency”²⁰.

25. The terms of the regulations of this Emergency Decree were published on 21 September 2011 and it is identified as Decision No. 0632-2011. These regulations justify special procedures that do not comply with the normal Costa Rican rules for contracting and building road works including the prior preparation of an Environmental Impact Assessment. The justification for this procedure is indicated in the text of the Decision:

“the specific nature of the event that created the emergency, which was an act of aggression on the part of the neighbour country of Nicaragua, imposes taking actions that are different from those generally carried out under the regimen of exception and under the control of the National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies . . .”²¹.

26. Although it is a basic principle of international law that the internal legislation of a State, whether ordinary or emergency, cannot be used to justify its non-compliance with its international obligations, it is useful to recall that the Judgment of the Court of 13 July 2009 in the *Dispute regarding Navigational and Related Rights (Costa Rica v. Nicaragua)* highlights the fact that Costa Rica claimed up to two years ago that only 450 people, and half of these Nicaraguans, lived on the Costa Rican bank of the San Juan River²².

27. Thus, Costa Rica is attempting to portray the existence of an emergency in order to by-pass all its internal and international regulations in order to construct a road over 140 kilometres long in order to protect and provide services for 450 people. If we add to this the fact that the area in dispute between Nicaragua and Costa Rica at the mouth of the San Juan River which is the object of the case currently before the Court concerning *Certain Activities Carried Out by Nicaragua in the Border Area (Costa Rica v. Nicaragua)*, is an area of approximately 250 hectares, then the utter fantasy of attempting to justify this very large road works in the regional perspective and the by-passing of the usual applicable rules including the matter of the protection of the environment by a state of emergency becomes totally evident.

¹⁸ See Annex 13.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Annex 14. *La Uruca*, San José, Costa Rica, Official Daily Gazette No. 46, Decree No. 36440-MP, Year CXXXIII, 7 March 2011, p. 2.

²¹ Annex 15. By-Laws and Regulations, Presidency of the Republic of Costa Rica, National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies Decision No. 0632-2011, Specific By-Laws regarding Purchasing and Contracts Procedures under Exception Mechanisms Regimen by Virtue of the Declaration of a State of Emergency by Virtue of Decree No. 36440, 21 September 2011.

²² *Dispute regarding Navigational and Related Rights (Costa Rica v. Nicaragua), Judgment, I.C.J. Reports 2009*, p. 252, para. 98.

d'un décret instituant l'état d'urgence qui «exemptait» le projet de cette obligation¹⁸: «Il s'agit d'un projet souverain que nous mettons en œuvre en application d'un décret qui nous exempte de réaliser une évaluation de l'impact sur l'environnement; c'est pourquoi nous n'avons à fournir aucune explication...»¹⁹

24. Dans le décret n° 36440-MP instituant l'état d'urgence publié au journal officiel costa-ricien le 7 mars 2011, le président de la République et le ministre chargé de la coordination interministérielle (*ministro de la presidencia*) déclarent que, «en portant atteinte à la souveraineté du Costa Rica, le Nicaragua a déclenché l'état d'urgence»²⁰.

25. Le règlement pris en application de ce décret instituant l'état d'urgence a été publié le 21 septembre 2011 («Acuerdo n° 0632-2011»). Il justifie la mise en œuvre de procédures spéciales dérogeant aux règles applicables à la passation des marchés et aux travaux de construction routière au Costa Rica, et notamment à l'obligation de réaliser une évaluation de l'impact sur l'environnement avant de construire une nouvelle route. Le texte de la décision justifie ainsi cette procédure :

«la nature spécifique de l'événement à l'origine de l'état d'urgence, à savoir un acte d'agression de la part de notre voisin le Nicaragua, exige que soient prises des mesures différentes de celles qui le sont normalement, dans le cadre d'un régime d'exception et sous le contrôle du comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence...»²¹.

26. Bien qu'en vertu d'un principe fondamental du droit international un Etat ne puisse, ni en temps ordinaire ni dans des situations d'urgence, utiliser sa législation interne pour justifier le non-respect de ses obligations internationales, il est utile de rappeler que, dans l'arrêt qu'elle a rendu le 13 juillet 2009 en l'affaire du *Différend relatif à des droits de navigation et des droits connexes (Costa Rica c. Nicaragua)*, la Cour a relevé que, à l'époque — soit il y a deux ans à peine —, selon le Costa Rica seules 450 personnes, nicaraguayennes pour la moitié d'entre elles, vivaient sur la rive costa-ricienne du San Juan²².

27. Ainsi, le Costa Rica tente de faire croire à l'existence d'une situation d'urgence pour pouvoir construire une route de 140 kilomètres de long en contournant les normes internationales et internes, et ce afin de protéger 450 personnes et de leur procurer certains services. Si l'on ajoute à cela le fait que la zone située à l'embouchure du San Juan, qui fait actuellement l'objet d'un litige entre le Nicaragua et le Costa Rica soumis à la Cour dans le cadre de l'affaire relative à *Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua)* actuellement pendante, couvre une superficie d'environ 250 hectares, il devient alors tout à fait évident qu'il est parfaitement farfelu d'invoquer l'état d'urgence pour tenter de justifier des travaux routiers de très grande ampleur en se plaçant dans une perspective régionale et écarter les normes habituellement applicables, notamment celles qui touchent à la protection de l'environnement.

¹⁸ Voir annexe 13.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Annexe 14. *La Uruca*, San José (Costa Rica), journal officiel n° 46, décret n° 36440-MP, année CXXXIII, 7 mars 2011, p. 2.

²¹ Annexe 15. Arrêtés et règlements, présidence de la République du Costa Rica, comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence. Décision n° 0362-2011, règlement du 21 septembre 2011 relatif aux procédures d'achat et de passation de marchés sous un régime d'exception, conformément au décret instituant l'état d'urgence (décret n° 36440).

²² *Différend relatif à des droits de navigation et des droits connexes (Costa Rica c. Nicaragua)*, arrêt, C.I.J. Recueil 2009, p. 252, par. 98.

28. In order to understand the consequences of the Emergency Decree and its regulations and the works decided under it, Mrs. Lorena Guevara, Vice-Minister of Environment, Energy and Telecommunications of Costa Rica, was asked by the publication *Semanario Universidad* to respond to questions sent to her by e-mail. Two of the questions and their answer were as follows:

Question 1. How was MINAET [the Spanish acronym of the Ministry of Environment, Energy and Telecommunications] involved in the supervision of the project since it is located in protected corridors?

Response: The decree referred to responds to a “particular or *sui generis*” emergency, since it was issued in the middle of the situation and process caused by the Nicaraguan violation of Costa Rica’s sovereignty, particular in Calero Island, and because of the environmental damage caused in our homeland.

Due consideration should be given to the particular nature of the event that led to the decree and the General Emergency Plan developed to address it. This was essentially a political phenomenon with many effects and variants that are difficult to pinpoint. Under these circumstances, the constitutional system provides special rules that allow the Executive Branch to address emergency situations, so that action can be as prompt and decisive as the circumstances merit thus minimizing the consequences of natural and other disasters.

Question 2. Were the risks and environmental impact of this project evaluated?

Response: In the present situation and given latent threat of further incursions from Nicaragua, Costa Rica must design vigilance mechanisms and ensure permanent presence of its police forces in the conflict zone at the southernmost part of the Colorado Delta, and the border side of the Río San Juan. Phase One of the General Emergency Plan includes concrete action by seven institutions: the Ministry for Public Security, the Costa Rican Electrical Energy Institute, the National Risk Prevention and Emergency Commission, the Costa Rican Red Cross, the Costa Rican Social Security Fund, the MINAET and the CONAVI [Spanish acronym of the National Highway Commission]. Activity of the CONAVI includes the construction of an artery parallel to the Río San Juan, and in the case of the MINAET-SINAC (National System of Conservation Areas), these entities have the role of constant environmental monitoring and surveillance over national wildlife reserves in the region²³.

29. In other words, the Emergency Decree and regulations exempted the road project from normal application of Costa Rica’s environmental laws, including those requiring an Environmental Impact Assessment prior to the construction of the works. This understanding was confirmed by other Costa Rican environmental authorities, who admitted that they had not been consulted about the project. In particular, Mr. Uriel Juárez, Secretary-General of the National Environmental Technical

²³ Annex 16. *Semanario Universidad*, Costa Rica, “Environmental damage feared due to construction of highway parallel to Río San Juan”, 1 November 2011.

28. Afin de comprendre les conséquences du décret instituant l'état d'urgence ainsi que des dispositions réglementaires adoptées et des travaux décidés en application de celui-ci, le périodique *Semanario Universidad* a demandé à la vice-ministre costa-ricienne de l'environnement, de l'énergie et des télécommunications, M^{me} Lorena Guevara, de répondre à des questions qui lui ont été transmises par courrier électronique. Deux de ces questions sont reproduites ci-dessous, avec leurs réponses :

Question 1. Etant donné que le lieu d'exécution du projet se situe dans des couloirs protégés, quel a été le degré d'implication du MINAET [acronyme espagnol désignant le ministère de l'environnement, de l'énergie et des télécommunications] dans sa supervision ?

Réponse. Le décret répondait à une situation d'urgence «particulière ou *sui generis*», puisqu'il a été adopté à l'occasion d'une situation et d'un processus engendrés par une atteinte à la souveraineté du Costa Rica par le Nicaragua, notamment dans l'île Calero, et en raison de dommages causés à l'environnement sur notre territoire national.

Il convient de tenir dûment compte de la nature particulière des événements qui ont conduit à l'adoption du décret et du plan d'urgence général visant à y remédier. Il s'agissait essentiellement d'un fait politique, qu'il est difficile d'appréhender sous toutes ses facettes. Dans de telles circonstances, la Constitution prévoit des règles spéciales qui permettent à l'exécutif de faire face à l'urgence, de manière à pouvoir agir aussi rapidement et fermement que la situation l'exige et à réduire ainsi au maximum les conséquences des catastrophes naturelles ou autres.

Question 2. Les risques présentés par ce projet ainsi que son impact sur l'environnement ont-ils été évalués ?

Réponse. Dans la situation actuelle et étant donné la menace latente de nouvelles incursions du Nicaragua, le Costa Rica doit mettre en place des mécanismes de surveillance et assurer la présence permanente de ses forces de police dans la zone litigieuse, soit dans la partie la plus méridionale du delta du Colorado et sur la rive frontalière du San Juan. La première phase du plan d'urgence général prévoit la mise en œuvre de mesures concrètes associant sept institutions : le ministère de la sécurité publique, l'Institut costa-ricien de l'énergie électrique, le comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence, la Croix-Rouge costa-ricienne, la caisse de sécurité sociale costa-ricienne, le MINAET et le CONAVI [acronyme espagnol désignant le Conseil national des autoroutes]. Ce dernier a notamment pour mission de construire une artère parallèle au fleuve San Juan, et les différentes entités du réseau national des zones de conservation du MINAET ont pour rôle d'assurer en permanence un contrôle environnemental et la surveillance des réserves naturelles nationales dans la région²³.

29. En d'autres termes, le décret instituant l'état d'urgence et les règlements pris en application de celui-ci ont soustrait le projet routier à l'application normale des lois costa-riciennes sur la protection de l'environnement, notamment celles qui imposent la réalisation d'une évaluation de l'impact sur l'environnement avant la construction de toute nouvelle route. Cette interprétation a été confirmée par d'autres autorités costa-riennes chargées de la protection de l'environnement, qui

²³ Annexe 16. *Semanario Universidad*, Costa Rica : «La construction d'une route le long du San Juan suscite des craintes pour l'environnement», 1^{er} novembre 2011.

Secretariat (SETENA, by its Spanish acronym), acknowledged that his agency was not consulted, nor were its criteria on the highway and its possible risks requested: “[t]here has been no request or inquiry regarding criteria here”, he stated²⁴. In like manner, the Vice President of the Environment Court, Ms Yamileth Mata, stated that she was never made aware of the construction of the highway²⁵.

30. Nicaragua has requested from Costa Rica information on these works. On 29 November 2011, the acting Foreign Minister of Nicaragua sent a note to his Costa Rican counterpart requesting information on the road under construction and pointing out,

“that all projects of this nature should have an Environmental Impact Assessment due to their characteristics. Further, this assessment should have been sent to the Government of Nicaragua due to the proximity to Nicaragua of this project and in conformity to international law and the International Court of Justice Order of 8 March 2011 and Article 5 of the Ramsar Convention, which stipulates that ‘where wetlands extending over the territory of more than one Party are concerned or where a hydrologic system is shared by several of the Parties, the Parties will hold consultations on compliance with the responsibilities arising from the convention and will attempt to co-ordinate and actively support the present and future policies and regulations regarding conservation of the wetlands and their flora and fauna’.”²⁶

31. The reaction of the Costa Rican Foreign Minister to this Nicaraguan request was expressed in a note dated 29 November 2011 in which he indicates that it is for Nicaragua to point out how its interests might be affected and “invites the Government of Nicaragua to present formally the reasons for which it considers that there may be environmental damage or damage to Nicaragua’s interests”²⁷.

32. Nicaragua replied in a note dated 10 December 2011. The note explains the position of Nicaragua on this question, and it is therefore useful to quote it in full:

“The National Reconciliation and Unity Government regrets to communicate that, in relation to your note DM-AM-601-11 dated 29 November 2011, it considers inappropriate and inadmissible to request Nicaragua to point out the damages that may result from the project that your government is constructing in the right bank of the San Juan of Nicaragua River.

The Government of Nicaragua considers that such expression is the result of a wrong interpretation of the obligation of your distinguished government to present to Nicaragua, prior to the commencement of the road, the Environmental Impact Assessment and the Environmental Management Plan, both of them being a fundamental requisite to carry out a project of such a magnitude.

²⁴ See Annex 16.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Annex 17. Note from the Minister of Foreign Affairs of Nicaragua to the Minister of Foreign Affairs of Costa Rica, Ref.: MRE/DVM/AJST/500/11/11, 29 November 2011.

²⁷ Annex 18. Note from the Minister of Foreign Affairs and Worship of Costa Rica to the Minister of Foreign Affairs of Nicaragua, Ref.: DM-AM-601-11, 29 November 2011.

ont admis ne pas avoir été consultées sur le projet. En particulier, M. Uriel Juárez, secrétaire général du secrétariat technique national à l'environnement (dont l'acronyme est SETENA en espagnol), a reconnu que ses services n'avaient pas été consultés, pas plus qu'on ne lui avait demandé quels étaient les critères à respecter afin d'éviter les risques inhérents au projet routier. «Pour ce projet, aucune demande ne nous a été faite quant aux critères à respecter», a-t-il déclaré²⁴. De même, la vice-présidente du tribunal pour l'environnement, Mme Yamileth Mata, a déclaré n'avoir jamais été informée de la construction de cette route²⁵.

30. Le Nicaragua a demandé au Costa Rica des éclaircissements sur ces travaux. Le 29 novembre 2011, le ministre nicaraguayen des affaires étrangères par intérim a adressé une note à son homologue costa-ricien dans laquelle il lui demandait des informations sur la route en construction, en faisant valoir ce qui suit:

«tout projet de cette nature devrait, en raison de ses caractéristiques, donner lieu à la réalisation d'une évaluation de l'impact sur l'environnement. De surcroît, cette évaluation aurait dû être communiquée au Gouvernement nicaraguayen étant donné que le lieu d'exécution du projet se situe à proximité du Nicaragua, et ce conformément au droit international, à l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice le 8 mars 2011 et à l'article 5 de la convention de Ramsar, aux termes duquel «[l]es Parties contractantes se consultent sur l'exécution des obligations découlant de la convention, ... dans le cas d'une zone humide s'étendant sur les territoires de plus d'une Partie contractante ou lorsqu'un bassin hydrographique est partagé entre plusieurs Parties contractantes. Elles s'efforcent en même temps de coordonner et de soutenir leurs politiques et réglementations présentes et futures relatives à la conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune.»»²⁶

31. Le ministre des affaires étrangères costa-ricien a répondu à cette demande par une note datée du 29 novembre 2011, dans laquelle il rejette sur le Nicaragua la responsabilité d'exposer en quoi ses intérêts peuvent être mis en péril et «invite le Gouvernement nicaraguayen à lui présenter formellement les raisons pour lesquelles il considère qu'il risque d'être porté atteinte à l'environnement ou aux intérêts du Nicaragua»²⁷.

32. Le Nicaragua a répondu dans une note datée du 10 décembre 2011, dans laquelle il précise la position nicaraguayenne sur la question, d'où l'intérêt de la citer dans son intégralité :

«En réponse à votre note DM-AM-601-11 en date du 29 novembre 2011, le gouvernement de réconciliation et d'unité nationales a le regret de vous faire savoir qu'il est selon lui malvenu et inadmissible de demander au Nicaragua d'exposer les dommages que le projet mis en chantier par votre gouvernement sur la rive droite du fleuve San Juan de Nicaragua risque d'occasionner.

Le Gouvernement du Nicaragua considère qu'une telle demande traduit une mauvaise interprétation de l'obligation à laquelle votre gouvernement est tenu de lui communiquer, avant le début des travaux, l'évaluation de l'impact sur l'environnement et le plan de gestion environnementale, qui constituent deux préalables indispensables à toute mise en chantier d'un projet d'une telle envergure.

²⁴ Voir annexe 16.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Annexe 17. Note adressée au ministre des affaires étrangères du Costa Rica par son homologue nicaraguayen, réf. MRE/DVM/AJST/500/11/11, 29 novembre 2011.

²⁷ Annexe 18. Note adressée au ministre nicaraguayen des affaires étrangères par le ministre costa-ricien des affaires étrangères et du culte, réf. DM-AM-601-11, 29 novembre 2011.

Trying to invert the logic in regard to the obligations of Costa Rica implies not assuming the commitments with nature, international law and the bilateral and multilateral conventions and treaties that your government has subscribed in defense of the environment and the biodiversity, among which we can mention the Regional Convention for the Management and Conservation of the Natural Forest Ecosystems and the Development of Forest Plantations signed in Guatemala on 29 October 1993, the Stockholm Declaration, the Rio Declaration, Agenda 21 and the 2 February 1971 Convention on Wetlands of International Importance especially as Waterfowl Habitat (Ramsar), whose Article 5 was highlighted in paragraph 79 of the Order of the International Court of Justice dated 8 March 2011:

“Article 5

The Contracting Parties shall consult with each other about implementing obligations arising from the Convention especially in the case of a wetland extending over the territories of more than one Contracting Party or where a water system is shared by Contracting Parties. They shall at the same time endeavour to co-ordinate and support present and future policies and regulations concerning the conservation of wetlands and their flora and fauna.’

The Government of Costa Rica, far from informing its own people and Nicaragua about the project, has hidden it from them. Furthermore, high-ranking people of the government have made misleading statements in the media by affirming that the project was suspended.

Independently of the above-mentioned, it is evident that the construction of the road seriously affects the environment and the rights of Nicaragua. If the project is not ceased it would have irreversible and transcendental ecological and environmental consequences.

Among the many consequences that can be highlighted are the following:

1. Dumping of trees and soil along the route of the road into the river flow, increasing navigational risks and difficulties in its waters, over which Nicaragua has the dominion and sovereign jurisdiction based on the Treaty of 15 April 1858 and the Cleveland Award of 22 March 1888.
2. Removal and sedimentation of fragile soils resulting in an increased and excessive sedimentation of the waters of the Nicaraguan river.
3. Impact on the hydrological resources, particularly affecting fishing in the river because of the changes in the quality of the water.
4. Destruction of the natural habitat of the bank by removing the immediate vegetation lining the river for the construction of the road, affecting the tree diversity around it.
5. Interception of the natural course of the waters that flow through the south basin to the San Juan River by modifying the drainage of the surrounding wetlands at the lower San Juan and its delta.
6. Erosion of the soil banks in places where a certain slope exists resulting in increased clay soils sedimentation in the San Juan of Nicaragua River.
7. Decrease or alteration of the aquatic life due to the water cloudiness resulting from the sediments of the road construction.
8. Destruction of the inherent scenic values and eco-tourism potential of the river course.

En prétendant inverser la logique qui les sous-tend, le Costa Rica manque aux obligations qui lui incombent envers la nature en vertu du droit international et des conventions et traités bilatéraux et multilatéraux auxquels il a souscrit pour défendre l'environnement et la biodiversité; au nombre de ces instruments, on citera la convention régionale pour la gestion et la conservation des écosystèmes forestiers naturels et le développement des plantations forestières, signée au Guatemala le 29 octobre 1993, la déclaration de Stockholm, la déclaration de Rio, Action 21 et la convention du 2 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (dite la convention de Ramsar), dont la Cour internationale de Justice a cité l'article 5 au paragraphe 79 de son ordonnance du 8 mars 2011, à savoir:

« Article 5

Les Parties contractantes se consultent sur l'exécution des obligations découlant de la convention, particulièrement dans le cas d'une zone humide s'étendant sur les territoires de plus d'une Partie contractante ou lorsqu'un bassin hydrographique est partagé entre plusieurs Parties contractantes. Elles s'efforcent en même temps de coordonner et de soutenir leurs politiques et réglementations présentes et futures relatives à la conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune.»

Loin d'informer de son projet sa propre population et le Nicaragua, le Gouvernement costa-ricien le leur a caché. En outre, certains hauts responsables ont fait des déclarations fallacieuses aux médias, affirmant que le projet était suspendu.

En tout état de cause, il est évident que la construction de la route porte gravement atteinte à l'environnement et aux droits du Nicaragua. S'il n'y est pas mis un terme, le projet aura des conséquences irréversibles et profondes sur le plan écologique et environnemental.

Voici quelques-unes des nombreuses conséquences que l'on peut craindre :

1. rejet dans le fleuve d'arbres et de terre le long du parcours de la route, rendant plus difficile et dangereuse la navigation sur ses eaux, à l'égard desquelles le Nicaragua exerce son autorité et sa juridiction souveraine en vertu du traité du 15 avril 1858 et de la sentence Cleveland du 22 mars 1888;
2. enlèvement de terres fragiles et effondrement des rives, entraînant une sédimentation accrue et excessive dans les eaux du fleuve nicaraguayen;
3. répercussions sur les ressources hydrologiques, en particulier sur la pêche, du fait de la détérioration de la qualité de l'eau;
4. destruction de l'habitat naturel du fait de l'élimination de la végétation aux abords du cours d'eau, au détriment de la diversité des essences présentes autour du fleuve;
5. obstacle à l'écoulement naturel des eaux par le bassin méridional du San Juan du fait de la modification du drainage des zones humides situées en aval et au niveau du delta;
6. érosion des rives de pente, entraînant un effondrement de sols argileux et une sédimentation dans le San Juan;
7. appauvrissement ou altération de la vie aquatique dus à la turbidité des eaux résultant de la présence de sédiments liée à la construction de la route;
8. destruction de la beauté naturelle du cours d'eau et de son potentiel écologique.

I point out that the above list does not exhaust all the consequences and responsibilities of Costa Rica related to the execution of this project, including the incursions in Nicaraguan territory and the destruction of the border markers.

The obligation of Costa Rica to inform Nicaragua about the Environmental Impact Assessment prior to the commencement of the project cannot be fulfilled by calling upon facilitators. Nicaragua cannot accept anything less than the suspension of the project until it has had the chance to receive and analyse the Environmental Impact Assessment on the project.”²⁸

33. Costa Rica has not yet responded officially and formally to Nicaragua’s note. However, it has made its position clear in public statements by its highest officials. On 13 December 2011, the President of Costa Rica, Ms Laura Chinchilla, declared that Costa Rica “issued an emergency decree due to national necessity and it is on that basis that we have developed the projects. We are not taking even one step back.”²⁹ Accordingly, President Chinchilla concluded, Costa Rica has “no reason to offer explanations to the Government of Nicaragua”³⁰.

34. The Costa Rican Foreign Minister, Mr. Enrique Castillo confessed to the Costa Rican press that the road works were not the subject of environmental impact studies because they were carried out in the context of an emergency decree that “exempted” them from these requirements³¹.

35. Minister Castillo stated also that his country is not obligated to give any kind of explanation, “nor to suspend its work being carried out as a consequence of an emergency provoked by Nicaragua . . .” and declared “[t]his is a sovereign project we are carrying out under a decree that exempts us from environmental impact studies, that is why we owe no explanations . . .”, revealing that behind these projects there is no study for mitigating environmental damage in the zone³².

36. In view of this blatant disregard by Costa Rica of its international obligations not only stemming from general principles of international law but also on specific conventions to which it is a party, Nicaragua proceeded to inform the Secretariat of these several conventions about the major environmental threats due to the activities underway in Costa Rica. Thus Nicaragua has sent notes to UNESCO, since it relates to a biosphere reserve recognized by that entity, the Ramsar Secretariat since it also relates to wetlands recognized under this convention, as well as to the United Nations Environment Programme (UNEP) and the regional Central American Commission on Environment and Development (CCAD), since Nicaragua has the obligation of informing them about the damage and imminent threats to our natural patrimony in the biosphere reserve at Río San Juan³³. These notes also request these international organizations to send an investigative mission to visit the affected area and assess on the ground the harms

²⁸ Annex 19. Note from the Minister of Foreign Affairs of Nicaragua to the Minister of Foreign Affairs of Costa Rica, Ref.: MRE/DVS/VJW/0685/12/11, 10 December 2011.

²⁹ Annex 20. *El País*, Costa Rica, “Chinchilla defends highway criticized by Nicaragua, rejects dialogue”, 14 December 2011.

³⁰ *Ibid.*

³¹ See Annex 13.

³² *Ibid.*

³³ Annexes 21-23. Notes sent from the Minister of Environment of Nicaragua and Natural Resources (MARENA), to the United Nations Environment Programme (UNEP), Central American Commission on Environment and Development (CCAD) and UNESCO, 10 December 2011.

Je précise que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive et ne mentionne pas tous les manquements du Costa Rica dans le cadre de l'exécution de ce projet, notamment ses incursions en territoire nicaraguayen et la destruction de bornes frontières.

Le Costa Rica ne peut se borner à faire appel à des intermédiaires pour satisfaire à son obligation de communiquer au Nicaragua l'évaluation de l'impact sur l'environnement avant la mise en chantier du projet. Le Nicaragua n'acceptera rien de moins que la suspension pure et simple du projet tant qu'il n'aura pas reçu l'évaluation en question et été à même de l'analyser.»²⁸

33. Le Costa Rica n'a pas encore répondu officiellement à la note du Nicaragua. Cela étant, il a clairement exprimé sa position à travers certaines déclarations publiques de ses plus hauts représentants. Ainsi, le 13 décembre 2011, sa présidente, Mme Laura Chinchilla, a déclaré qu'«[un] décret instituant l'état d'urgence a[vait] été pris pour des raisons de nécessité nationale et [que] telle [était] la base sur laquelle les projets [avaient] été conçus. Nous ne reculerons pas d'un iota.»²⁹ Et la présidente de conclure que, dans ces conditions, le Costa Rica «n'a[vait] aucune explication à donner au Gouvernement du Nicaragua»³⁰.

34. Le ministre des affaires étrangères du Costa Rica, M. Enrique Castillo, a reconnu dans la presse costa-ricienne que la route en chantier n'avait fait l'objet d'aucune évaluation de l'impact sur l'environnement parce que sa construction relevait d'un décret instituant l'état d'urgence qui l'en «exemptait»³¹.

35. M. Castillo a également déclaré que son pays n'avait pas la moindre explication à donner, «ni à suspendre le chantier entrepris en raison d'une urgence provoquée par le Nicaragua», avant d'ajouter qu'«[i]l s'agit d'un projet souverain exécuté en vertu d'un décret qui nous exempte de toute évaluation de l'impact sur l'environnement, ce pourquoi nous n'avons pas à nous justifier», révélant qu'aucune évaluation n'a été réalisée pour atténuer les dommages susceptibles d'être causés à l'environnement par les travaux projetés dans la zone³².

36. Face à ce mépris flagrant du Costa Rica envers les obligations internationales qui découlent non seulement des principes généraux du droit international mais aussi des conventions auxquelles il est partie, le Nicaragua a informé les secrétariats de ces conventions des graves menaces que les activités entreprises au Costa Rica faisaient peser sur l'environnement. Ainsi a-t-il adressé une note à l'Unesco, puisque le projet touche une réserve de biosphère reconnue par cette organisation, au secrétariat de la convention de Ramsar, puisque le projet touche aussi des zones humides reconnues en vertu de cette convention, ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et, au niveau régional, à la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD), le Nicaragua étant tenu d'informer ces deux derniers organes des dommages et des risques imminents auxquels le patrimoine naturel de nos Etats est exposé dans la réserve de biosphère du San Juan³³. Les organisations internationales destinataires étaient également invitées

²⁸ Annexe 19. Note adressée au ministre des affaires étrangères du Costa Rica par son homologue nicaraguayen, réf. MRE/DVS/VJW/0685/12/11, 10 décembre 2011.

²⁹ Annexe 20. *El País*, Costa Rica: «Chinchilla défend la route critiquée par le Nicaragua et refuse le dialogue», 14 décembre 2011.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Voir annexe 13.

³² *Ibid.*

³³ Annexes 21-23. Notes en date du 10 décembre 2011 adressées au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) et à l'Unesco par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua (MARENA).

and potential harms caused by Costa Rica's violations of the applicable conventions³⁴.

37. Costa Rica's new road is the most recent, and currently the most urgent, threat to the San Juan de Nicaragua River and its ecosystem. But it is far from being the only one. Unlike Nicaragua, Costa Rica has permitted its side of the river to be largely deforested, and opened for agricultural development, leading not only to the destruction of natural habitat, but also to widespread erosion, sedimentation of the river, and contamination of its waters with the runoff of toxic pesticides used in farming and other activities.

38. Costa Rica is a profligate user of these pesticides. The World Resources Institute has reported that Costa Rica uses 51 kilograms of pesticide per hectare, which is the highest level in the world. Colombia, which is in second place, uses 16 kilograms per hectare, or approximately 30 per cent of the amount used by Costa Rica³⁵. The *Instituto Regional de Estudios en Sustancias Tóxicas* (Central American Institute for Studies on Toxic Substances) of the University of Costa Rica reported that consumption of pesticides increased by 340 per cent in the period 1977 to 2006³⁶.

39. Equally threatening to the San Juan River and its environment is the uncontrolled industrial development taking place in the river basin, apparently with the approval of the Costa Rican Government. Most alarming is the proliferation of actual and planned gold mining operations, with their propensity to spew arsenic and other toxic chemicals into the river, either directly or indirectly through the tributaries that flow into the San Juan.

40. Thus, the new road has not only caused harm and the threat of further and ongoing harm to the river by its construction alone, but also, on a larger scale, by the impetus it inevitably gives to agricultural and industrial activities, especially mining, that contaminate the river with toxic substances. These irresponsible activities by Costa Rica, heedless of the consequences to the San Juan, will cause more than environmental harm: pollution of the river and the increased sedimentation will result in significant economic damage to Nicaragua and its people, and related adverse social and cultural impacts. Environmental clean-up costs will fall on Nicaragua, as sovereign over the river. Navigation, already difficult in the dry season, will be further impaired, necessitating increased investment in dredging of the river. Subsistence and commercial fishing will be harmed. And scenic beauty will be destroyed, reducing the eco-tourism potential of the riverine area (see Figure 1.2, p. 26).

41. One of the major impacts on the environment has been caused by the extensive and uncontrolled cultivation of pineapple in the area. Costa Rica has increased the amount of hectares under cultivation by more than 300 per cent in the past ten years and has become the largest exporter of pineapples in the world³⁷. To

³⁴ Annex 24. Note from the Minister of Environment of Nicaragua and Natural Resources (MARENA) to the Secretary-General, Ramsar Convention, Ref. No. DM-JAS-1350.11.11, 28 November 2011.

³⁵ Annex 25. Inside Costa Rica, "Study places Costa Rica among the largest consumer of pesticides in the world", <http://www.insidecostarica.com/dailynews/2011/september/06/costarica110090607.htm>, 6 September 2011.

³⁶ Central American Institute for Studies in Toxic Substances, Technical Reports Series 6, Imports of Pesticides in Costa Rica, Period 1977-2006, p. 11, October 2009.

³⁷ *El Nuevo Diario*, Nicaragua, "Nicaragua requires Costa Rica the immediate halt of the works and lists eight blows to the river", 12 December 2011.

à envoyer une mission d'enquête dans la zone concernée pour apprécier sur le terrain les dommages causés ou risquant de l'être par les manquements du Costa Rica aux obligations découlant des conventions applicables³⁴.

37. La nouvelle route du Costa Rica est la plus récente et, à l'heure actuelle, la plus immédiate des menaces qui pèsent sur le fleuve San Juan de Nicaragua et sur son écosystème. Mais ce n'est pas la seule — tant s'en faut. En effet, contrairement au Nicaragua, le Costa Rica a permis que sa rive du fleuve soit largement déboisée et ouverte à l'agriculture, ce qui s'est traduit non seulement par une destruction de l'habitat naturel, mais aussi par une érosion généralisée et par une sédimentation du fleuve, dont les eaux ont été polluées par le ruissellement des pesticides toxiques utilisés pour l'agriculture et d'autres activités.

38. Le Costa Rica est un très gros consommateur de ces pesticides. Selon le World Resources Institute, il utilise 51 kilos de pesticide par hectare, soit la plus grande quantité au monde. La Colombie, qui arrive à la deuxième place, n'en utilise que 16 kilos par hectare, soit environ 30 % de la quantité utilisée par le Costa Rica³⁵. L'Instituto Regional de Estudios en Sustancias Tóxicas (Institut centraméricain d'études sur les substances toxiques) de l'Université du Costa Rica a indiqué que la consommation de pesticides s'était accrue de 340 % entre 1977 et 2006³⁶.

39. Une autre menace, qui se pose avec autant d'acuité, pour le San Juan et son environnement réside dans le développement industriel incontrôlé qui a lieu dans le bassin du fleuve, apparemment avec l'accord du Gouvernement costa-ricien. On constate une multiplication extrêmement alarmante des activités d'extraction de l'or, en cours ou à l'état de projet, qui se soldent généralement par des rejets d'arsenic et d'autres substances chimiques toxiques, soit directement dans le fleuve, soit indirectement dans ses affluents.

40. Ainsi, les dommages d'ores et déjà causés par la route et les dommages supplémentaires et permanents qu'elle risque de causer au fleuve ne tiennent pas uniquement aux travaux de construction eux-mêmes mais, à plus grande échelle, à l'élan que ce projet imprimerá inéluctablement aux activités agricoles et industrielles, en particulier minières, qui polluent le fleuve avec des substances toxiques. Ces activités irresponsables menées au Costa Rica sans aucun égard pour leurs incidences sur le San Juan ne portent pas seulement atteinte à l'environnement: la pollution et la sédimentation accrue causeront de lourdes pertes économiques au Nicaragua et à sa population, qui en subiront également le contrecoup social et culturel. C'est le Nicaragua qui devra financer la remise en état du site, puisqu'il a souveraineté sur le fleuve. La navigation, déjà difficile pendant la saison sèche, le deviendra encore plus, occasionnant des frais supplémentaires de dragage. La pêche de subsistance et la pêche commerciale en pâtiront. Et le site perdra de sa beauté naturelle, ce qui réduira son potentiel écotouristique (voir la figure 1.2, p. 27).

41. L'un des plus graves dommages à l'environnement résulte de la culture intensive et incontrôlée de l'ananas dans la région. En effet, ces dix dernières années, le nombre d'hectares cultivés a augmenté de plus de 300 % et le Costa Rica est devenu le premier exportateur d'ananas au monde³⁷. A la connaissance du Nicaragua, l'im-

³⁴ Annexe 24. Note adressée au secrétaire général de la convention de Ramsar par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua (MARENA), réf. DM-JAS-1350.11.11, 28 novembre 2011.

³⁵ Annexe 25. Inside Costa Rica: «Une étude classe le Costa Rica parmi les premiers consommateurs mondiaux de pesticides», 6 septembre 2011, <http://www.insidecostarica.com/dailynews/2011/september/06/costarica110090607.htm>.

³⁶ Institut centraméricain d'études sur les substances toxiques, rapports techniques, série 6, importations de pesticides au Costa Rica pour la période 1977-2006, p. 11, octobre 2009.

³⁷ *El Nuevo Diario*, Nicaragua: «Le Nicaragua exige que le Costa Rica cesse immédiatement les travaux et recense huit dommages causés au fleuve», 12 décembre 2011.

Figure 1.2³⁸

Nicaragua's knowledge, these Costa Rican activities have not been the object of any previous environmental impact assessment, and the Costa Rican Congress has opened an “[i]nvestigation that encompasses all the areas in the country that produce pineapple monoculture to determine if the agricultural companies comply with all the technical and legal specifications established in the Costa Rican legislation”³⁹. The Administrative Environmental Tribunal has closed down several pineapple farms for environmental damages, including those closed for the use of highly toxic chemicals, many of them internationally banned⁴⁰. The deleterious effect of pineapple cultivation in Costa Rica has also been the object of a report of the United Nations Special Rapporteur on the right to safe drinking water and sanitation⁴¹ who expressed concern with regard to the use of pesticides in agricultural plantations, particularly in pineapple plantations⁴².

³⁸ Annex 26, Tico Times.net, Costa Rica, “Costa Rica’s pineapple boom unhealthy warn experts”, http://www.ticotimes.net/Current-Edition/Top-Story/News/Costa-Rica-s-pineapple-boom-unhealthy-warn-experts_Friday-May-27-2011, 27 May 2011.

³⁹ File No. 17.786 of the Special Permanent Commission on the Environment, Legislative Assembly, <http://www.asamblea.go.cr/default.aspx>.

⁴⁰ News of the Administrative Environmental Tribunal, “Caño Negro Wetland under serious environmental threat”, <http://www.tribunalambiental.org/index.php/noticias/noticias-del-2010/28-humedal-de-cano-negro-bajo-seria-amenaza-ambiental>.

⁴¹ Formerly known as the independent expert on the issue of human rights obligation related to access to safe drinking water and sanitation.

⁴² Report of the independent expert on the issue of human rights obligations related to access to safe drinking water and sanitation, Catarina de Albuquerque Addendum, Mission to Costa Rica, UN doc. A/HRC/12/24/Add.1, 23 June 2009, <http://www.ohchr.org/EN/Issues/WaterAndSanitation/SRWATER/Pages/AnnualReports.aspx>.

Figure 1.2³⁸

pact sur l'environnement de ces activités costa-riciennes n'a fait l'objet d'aucune évaluation préalable; cela dit, le Congrès du Costa Rica a ouvert une «[e]nquête dans toutes les zones du pays où l'ananas est produit en monoculture afin de déterminer si les compagnies agricoles respectent l'ensemble des normes techniques et juridiques établies par la législation costa-ricienne»³⁹. Le tribunal administratif pour l'environnement a fait fermer plusieurs plantations d'ananas au motif qu'elles causaient des dommages à l'environnement, notamment du fait de l'utilisation de substances chimiques hautement toxiques, dont beaucoup étaient interdites au niveau international⁴⁰. L'effet délétère de la culture de l'ananas au Costa Rica a également fait l'objet d'un rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement⁴¹, qui a exprimé certaines préoccupations quant à l'utilisation de pesticides dans les plantations, en particulier dans les plantations d'ananas⁴².

³⁸ Annexe 26. Tico Times.net, Costa Rica : «Les experts mettent en garde contre l'exploitation de la culture de l'ananas au Costa Rica», 27 mai 2011, <http://www.tifotimes.net/Current-Edition/Top-Story/News/Costa-Rica-s-pineapple-boom-unhealthy-warn-experts>.

³⁹ Dossier n° 17.786 de la commission permanente spéciale sur l'environnement, assemblée législative, <http://www.asamblea.go.cr/default.aspx>.

⁴⁰ Actualités du tribunal administratif pour l'environnement, «L'environnement de la zone humide de Caño Negro en grand danger», <http://www.tribunalambiental.org/index.php/noticias-del-2010/28-humedal-de-cano-negro-bajo-seria-amenaiza-ambiental>.

⁴¹ Anciennement dénommé l'expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

⁴² Rapport de l'experte indépendante chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, Catarina de Albuquerque, additif, mission au Costa Rica, Nations Unies, doc. A/HRC/12/24/Add.1, 23 juin 2009, http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A%2FHRC%2F12%2F24%2FAdd.1&Submit=Recherche&Lang=F.

42. Costa Rica's mining activities have been just as harmful as its agricultural activities, if not more so, to Nicaragua's waters. One of the major mining concessions granted by Costa Rica in the border area is the open-cast gold mining project located in Las Crucitas, 13 kilometres to the southeast of El Castillo and 3 kilometres from the San Juan de Nicaragua River. This mining operation has been for many years a constant threat to Nicaragua and has had a major impact on the environment by the spillage of large amounts of pollutants (cyanide and others) into the San Juan de Nicaragua River, as well as by the deforestation, erosion and sedimentation caused by the clearing of approximately two square kilometres of forests around the mining area.

43. Although the continuation of this mining operation is presently in doubt because the concession seems to have been recently annulled, substantial damage to the environment in Nicaragua has already occurred and the risk of catastrophic contamination of the San Juan de Nicaragua River is still present.

44. Costa Rica is also responsible for the damage caused to the Nicaraguan lagoon "La Uva", located in the municipality of San Carlos. A substantial amount of the waters of this lagoon were diverted into Costa Rican territory. This was accomplished by cutting the water supply from the El Niño River, which rises on the Costa Rican side, and by constructing channels to drain the lagoon into Costa Rican territory.

45. Another particularly important point of contamination is located at the Caño Negro Wildlife Refuge, which is a wetland of international importance under the Ramsar Convention. Its existence is currently threatened by high levels of chemical pollution carried specially by the Río Frío. Due to the environmental impacts of these and other activities, a total of 19 cases are currently being investigated by the Environmental Administrative Tribunal of Costa Rica⁴³. The main direct damage to Nicaraguan territory is due to the fact that this Río Frío flows, carrying all its toxic baggage, into Lake Nicaragua.

LEGAL GROUNDS ON WHICH CLAIM IS BASED

46. In customary international law, in particular, the obligation in a transboundary context not to cause harm to neighbouring States and its corollary obligation under general international law to notify and consult with a neighbouring State in regard to activities that risk damaging that State's territory and to undertake an environmental impact assessment where there is a risk that the proposed activity may have a significant adverse effect in a transboundary context.

47. Treaties and awards fixing the Nicaragua/Costa Rica border:

- (a) Nicaragua-Costa Rica Treaty of Limits (Jerez-Cañas) of 15 April 1858⁴⁴;
- (b) Arbitral Award of President Cleveland of 22 March 1888⁴⁵;
- (c) Awards of the Umpire E. P. Alexander⁴⁶ of 30 September 1897, 20 December 1897, 22 March 1898, 26 July 1899 and 10 March 1900.

⁴³ See http://www.tribunalambiental.org/images/pdfs/2010/cuadro_casos_resumen_cano_negro.pdf.

⁴⁴ See Annex 1 of the Memorial of Costa Rica, regarding *Certain Activities Carried Out by Nicaragua in the Border Area (Costa Rica v. Nicaragua)*, Vol. II, 5 December 2011.

⁴⁵ *Ibid.*, Annex 7.

⁴⁶ *Reports of International Arbitral Awards*, Vol. XXVIII, pp. 189-236, United Nations, 2007.

42. Les activités minières du Costa Rica sont tout aussi nocives, sinon plus, pour les eaux nicaraguayennes que ses activités agricoles. L'une des plus grandes concessions minières accordées par le Costa Rica dans la zone frontalière concerne l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert à Las Crucitas, à 13 kilomètres au sud-est d'El Castillo et à 3 kilomètres du fleuve San Juan de Nicaragua. Menace permanente pour le Nicaragua depuis de nombreuses années, cette mine a un impact majeur sur l'environnement en raison des grandes quantités de polluants (cyanures et autres) déversées dans le fleuve San Juan de Nicaragua, ainsi que de la déforestation, de l'érosion et de la sédimentation causées par le déblaiement d'environ 2 kilomètres carrés de forêt.

43. Bien que la poursuite de ces activités soit incertaine, la concession ayant apparemment été annulée à une date récente, l'environnement au Nicaragua a beaucoup pâti de cette exploitation minière, qui continue de faire peser un risque de pollution catastrophique sur le fleuve San Juan de Nicaragua.

44. Le Costa Rica est également responsable des dommages causés à la lagune nicaraguayenne dénommée «La Uva», qui se trouve dans la municipalité de San Carlos. Une quantité importante des eaux de cette lagune a été détournée vers le territoire costa-ricien. Cette déviation a été réalisée en bloquant l'écoulement des eaux provenant d'El Niño, cours d'eau qui prend sa source du côté costa-ricien, et en creusant des canaux pour drainer la lagune vers le territoire costa-ricien.

45. Une autre zone de pollution particulièrement importante se situe dans la réserve naturelle de Caño Negro, zone humide d'importance internationale au sens de la convention de Ramsar. Son existence est actuellement mise en péril par de fortes concentrations de polluants chimiques charriés en particulier par le Río Frío. Dix-neuf affaires liées à l'impact de ces activités et d'autres sur l'environnement sont actuellement pendantes devant le tribunal administratif du Costa Rica pour l'environnement⁴³. Le plus grand préjudice direct provient effectivement du Río Frío, qui se jette, avec toutes les substances toxiques qu'il charrie, dans le lac Nicaragua.

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA DEMANDE

46. Le droit international coutumier prévoit en particulier, dans un contexte transfrontalier, l'obligation de ne pas causer de dommages aux Etats voisins; le droit international général impose celle, corollaire, d'informer et de consulter l'Etat voisin au sujet de toutes activités susceptibles de porter atteinte à son territoire et, lorsque l'activité projetée risque d'avoir des retombées négatives sensibles par-delà les frontières, d'en évaluer l'impact sur l'environnement.

47. Les traités et sentences établissant la frontière entre le Nicaragua et le Costa Rica sont les suivants :

- a) le traité de limites entre le Nicaragua et le Costa Rica du 15 avril 1858 (dénommé le traité «Jerez-Cañas»)⁴⁴;
- b) la sentence arbitrale du président Cleveland du 22 mars 1888⁴⁵;
- c) les sentences rendues par l'arbitre E. P. Alexander⁴⁶ les 30 septembre 1897, 20 décembre 1897, 22 mars 1898, 26 juillet 1899 et 10 mars 1900.

⁴³ Voir http://www.tribunalambiental.org/images/pdfs/2010/cuadro_casos_resumen_cano_negro.pdf.

⁴⁴ Voir annexe 1 du mémoire du Costa Rica en l'affaire relative à *Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua)*, vol. II, 5 décembre 2011.

⁴⁵ *Ibid.*, annexe 7.

⁴⁶ Nations Unies, *Recueil des sentences arbitrales*, vol. XXVIII, p. 189-236, 2007.

48. Environmental conventions and instruments :

- (a) Convention on Wetlands of International Importance especially as Waterfowl Habitat, Ramsar (Iran), 2 February 1971 as amended by the Paris Protocol of December 1982, and Regina Amendments, 28 May 1987⁴⁷;
- (b) Convention concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage, adopted by the General Conference of UNESCO in 1972;
- (c) Declaration of the United Nations Conference on Human Environment, 16 June 1972⁴⁸;
- (d) Agreement over the Border Protected Areas between Nicaragua and Costa Rica (International System of Protected Areas for Peace [SI-A-PAZ] Agreement), 15 December 1990⁴⁹;
- (e) Convention on Biological Diversity, 21 May 1992⁵⁰;
- (f) Convention for the Conservation of the Biodiversity and the Protection of Wilderness Areas in Central America, 5 June 1992⁵¹.

REMEDIES REQUESTED

49. On the basis of the foregoing statement of facts and law, Nicaragua, while reserving the right to supplement, amend or modify this Application, requests the Court to adjudge and declare that Costa Rica has breached:

- (a) Its obligation not to violate Nicaragua's territorial integrity as delimited by the 1858 Treaty of Limits, the Cleveland Award of 1888 and the five Awards of the Umpire E. P. Alexander of 30 September 1897, 20 December 1897, 22 March 1898, 26 July 1899 and 10 March 1900;
- (b) Its obligation not to damage Nicaraguan territory;
- (c) Its obligations under general international law and the relevant environmental conventions, including the Ramsar Convention on Wetlands, the Agreement over the Border Protected Areas between Nicaragua and Costa Rica (International System of Protected Areas for Peace [SI-A-PAZ] Agreement), the Convention on Biological Diversity and the Convention for the Conservation of the Biodiversity and the Protection of Wilderness Areas in Central America.

50. Furthermore, Nicaragua requests the Court to adjudge and declare that Costa Rica must:

- (a) Restore the situation to the *status quo ante*;
- (b) Pay for all damages caused including the costs added to the dredging of the San Juan River;

⁴⁷ See Annex 14 of the Memorial of Costa Rica, regarding *Certain Activities Carried Out by Nicaragua in the Border Area (Costa Rica v. Nicaragua)*, Vol. II, 5 December 2011.

⁴⁸ *Ibid.*, Annex 15.

⁴⁹ *Ibid.*, Annex 22.

⁵⁰ *Ibid.*, Annex 24.

⁵¹ *Ibid.*, Annex 23.

48. Les conventions et instruments pertinents en matière de protection de l'environnement sont les suivants :

- a) la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, signée à Ramsar (Iran) le 2 février 1971, telle que modifiée par le protocole de Paris de décembre 1982 et par les amendements de Regina du 28 mai 1987⁴⁷;
- b) la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la conférence générale de l'Unesco en 1972;
- c) la déclaration finale de la conférence des Nations Unies sur l'environnement du 16 juin 1972⁴⁸;
- d) l'accord sur les zones frontalières protégées entre le Nicaragua et le Costa Rica (accord sur le système international d'aires protégées pour la paix [SI-A-PAZ]) du 15 décembre 1990⁴⁹;
- e) la convention sur la diversité biologique du 21 mai 1992⁵⁰;
- f) la convention concernant la conservation de la biodiversité et la protection des aires forestières prioritaires de l'Amérique centrale du 5 juin 1992⁵¹.

RÉPARATION DEMANDÉE

49. Sur la base de l'exposé des faits et des moyens juridiques qui précède, le Nicaragua, tout en se réservant le droit de compléter ou de modifier la présente requête, prie la Cour de dire et juger que le Costa Rica a méconnu :

- a) l'obligation lui incomtant de ne pas violer l'intégrité du territoire nicaraguayen tel que délimité par le traité de limites de 1858, la sentence Cleveland de 1888 et les cinq sentences rendues par l'arbitre E. P. Alexander les 30 septembre 1897, 20 décembre 1897, 22 mars 1898, 26 juillet 1899 et 10 mars 1900, respectivement;
- b) l'obligation lui incomtant de ne pas causer de dommages au territoire nicaraguayen; et
- c) les obligations lui incomtant en vertu du droit international général et des conventions pertinentes en matière de protection de l'environnement, dont la convention de Ramsar sur les zones humides, l'accord sur les zones frontalières protégées entre le Nicaragua et le Costa Rica (accord sur le système international d'aires protégées pour la paix [SI-A-PAZ]), la convention sur la diversité biologique et la convention concernant la conservation de la biodiversité et la protection des aires forestières prioritaires de l'Amérique centrale.

50. En outre, le Nicaragua prie la Cour de dire et juger que le Costa Rica doit :

- a) rétablir le *statu quo ante*;
- b) l'indemniser pour tous les dommages causés, en prenant notamment à sa charge les frais supplémentaires de dragage du San Juan;

⁴⁷ Voir annexe 14 du mémoire du Costa Rica en l'affaire relative à *Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua)*, vol. II, 5 décembre 2011.

⁴⁸ *Ibid.*, annexe 15.

⁴⁹ *Ibid.*, annexe 22.

⁵⁰ *Ibid.*, annexe 24.

⁵¹ *Ibid.*, annexe 23.

- (c) Not undertake any future development in the area without an appropriate trans-boundary Environmental Impact assessment and that this assessment must be presented in a timely fashion to Nicaragua for its analysis and reaction.

51. Finally, Nicaragua requests the Court to adjudge and declare that Costa Rica must:

- (a) Cease all the constructions underway that affect or may affect the rights of Nicaragua;
- (b) Produce and present to Nicaragua an adequate environmental impact assessment with all the details of the works.

52. Nicaragua has not had and still does not have full and clear information on the most recent and major destruction of the environment undertaken by Costa Rica with the construction of the road works. It must be emphasized that this is an ongoing situation and that Nicaragua is still investigating it within the limits of its own borders and is receiving information from the local authorities and population affected by the works. For this reason Nicaragua reserves the right to amplify and further specify the various breaches of its rights by Costa Rica in violation of the legal instruments mentioned above and of Costa Rica's obligations under general international law.

PROVISIONAL MEASURES

53. Costa Rica has repeatedly refused to give Nicaragua appropriate information on the road works it is undertaking and has denied that it has any obligation to prepare an Environmental Impact Assessment or to provide such a document to Nicaragua. This in itself would more than justify Nicaragua in making a request for provisional measures.

54. The main factual element is that major works are being undertaken a few metres from the border area (and in some sections immediately next to the border or even crossing into Nicaraguan territory)⁵² and that no Environmental Impact Assessment has been prepared or communicated to Nicaragua. This fact is absolutely clear and a matter of public knowledge since the Costa Rican authorities including the President have so stated. It can easily be confirmed by the Court by simply ordering Costa Rica to produce such a document without going through a formal request for interim measures and into the costly and lengthy exercise of public hearings. Thus, Nicaragua requests that the Court exercises its statutory powers to order Costa Rica to produce this document.

55. However, in all circumstances and particularly if this request does not produce results, Nicaragua reserves its right to formally request provisional measures on the basis of Article 41 of the Statute and the pertinent procedures of Articles 73 and ss. of the Rules of Court.

JOINDER OF CASES

56. Nicaragua is aware that the legal and factual grounds of the present case are connected to the ongoing case concerning *Certain Activities Carried Out by*

⁵² See Annex 1.

- c) s'abstenir de mettre en chantier tout nouveau projet dans la région sans avoir procédé à une évaluation en bonne et due forme de l'impact sur l'environnement transfrontalier, évaluation qui devra être soumise en temps voulu au Nicaragua pour lui permettre de l'analyser et d'y réagir.

51. Enfin, le Nicaragua prie la Cour de dire et juger que le Costa Rica doit:

- a) cesser tous les travaux de construction engagés qui portent atteinte, ou sont susceptibles de porter atteinte, à ses droits;
- b) réaliser, et lui soumettre, une évaluation de l'impact sur l'environnement en bonne et due forme, comprenant tout le détail des travaux.

52. Le Nicaragua ne dispose pas encore d'informations claires et complètes sur les dégâts les plus récents et les plus importants que le Costa Rica a causés en construisant sa route. Il convient de souligner que cet état de fait perdure, que le Nicaragua continue d'enquêter sur la question dans les limites de ses propres frontières et qu'il reçoit des informations des autorités locales et de la population touchée par les travaux. Pour cette raison, le Nicaragua se réserve le droit d'exposer plus en détail les différentes violations que le Costa Rica a commises à son encontre au mépris des instruments juridiques susmentionnés et des obligations qui lui incombent en vertu du droit international général.

MESURES CONSERVATOIRES

53. Le Costa Rica refuse obstinément d'informer le Nicaragua en bonne et due forme concernant le projet de route qu'il a mis en chantier et nie avoir l'obligation de procéder à une évaluation de l'impact sur l'environnement ou de fournir un tel document au Nicaragua. Dans ces conditions, le Nicaragua serait amplement fondé à demander l'indication de mesures conservatoires.

54. Le principal fait à retenir est qu'un chantier d'envergure a débuté à quelques mètres de la zone frontalière (parfois juste à côté de la frontière, voire de l'autre côté, en territoire nicaraguayen)⁵² et qu'aucune évaluation de l'impact sur l'environnement n'a été effectuée ou communiquée au Nicaragua. Il s'agit d'un fait incontestable et notoire, puisque les autorités costa-riciennes, et jusqu'à la présidente du pays, l'ont reconnu. La Cour peut aisément en avoir confirmation en ordonnant simplement au Costa Rica de produire un tel document sans devoir en passer par une demande formelle en indication de mesures conservatoires et par des audiences publiques longues et coûteuses. Le Nicaragua demande donc à la Cour de bien vouloir exercer le pouvoir que lui confère son Statut d'ordonner au Costa Rica de produire le document en question.

55. En tout état de cause, et surtout si cette demande ne donne aucun résultat, le Nicaragua se réserve le droit de demander formellement l'indication de mesures conservatoires sur la base de l'article 41 du Statut et des procédures pertinentes prévues aux articles 73 et suivants du Règlement de la Cour.

JONCTION D'INSTANCES

56. Le Nicaragua n'ignore pas que le substrat juridique et factuel de la présente affaire est lié à l'affaire pendante relative à *Certaines activités menées par le Nica-*

⁵² Voir annexe 1.

Nicaragua in the Border Area (Costa Rica v. Nicaragua). Nicaragua reserves its rights to consider in a subsequent phase of the present proceedings and after further consideration of the other pending case whether to request that the proceedings in both cases should be joined.

57. Pursuant to Article 31 of the Statute of the Court and Article 35, paragraph 1 of its Rules, the Republic of Nicaragua will exercise the power conferred by Article 31 of the Statute and choose a person to sit as judge and will so inform the Court in due course.

58. Nicaragua reserves the right to amplify or amend this Application at a subsequent stage of the proceedings.

59. The Government of Nicaragua has designated the undersigned as its Agent for the purposes of these proceedings. All communications relating to this case should be sent to the Office of the Agent of the Republic of Nicaragua, Statenlaan 52, 2582 GE, The Hague.

(Signed) Carlos J. ARGÜELLO GÓMEZ,
Ambassador and
Agent of the Republic of Nicaragua.

ragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua). Il se réserve le droit de déterminer à un stade ultérieur de la présente procédure, après plus ample examen de l'autre affaire pendante, s'il convient de demander la jonction des deux instances.

57. Conformément à l'article 31 du Statut de la Cour et au paragraphe 1 de l'article 35 de son Règlement, la République du Nicaragua exercera le pouvoir que lui confère l'article 31 de procéder à la désignation d'un juge appelé à siéger en l'affaire et informera la Cour en temps utile.

58. Le Nicaragua se réserve le droit de compléter ou de modifier la présente requête à un stade ultérieur de l'instance.

59. Le Gouvernement du Nicaragua a désigné le soussigné en qualité d'agent aux fins de la présente procédure. Toute communication relative à l'affaire doit être adressée au domicile de l'agent de la République du Nicaragua, Statenlaan 52, 2582 GE, La Haye.

L'ambassadeur et
agent de la République du Nicaragua,
(Signé) Carlos J. ARGÜELLO GÓMEZ.

List of Annexes

- Annex 1.* Photographs of the road.
- Annex 2.* Map of the preliminary location of the road in the northern border of Costa Rica (scale of 1:350,000), Instituto Nicaragüense de Estudios Territoriales (INETER), 2011.
- Annex 3.* Zoning map of the Refugio de Vida Silvestre Río San Juan.
- Annex 4.* Photographs of heavy machinery along the route of the road.
- Annex 5.* Photograph of trees and soil along the route of the road.
- Annex 6.* Photographs of fragile soils removal.
- Annex 7.* Photograph of the destruction of the natural habitat.
- Annex 8.* Photograph of the modification of the drainage system.
- Annex 9.* Photographs of the destruction of the inherent scenic values and eco-tourism potential of the San Juan River.
- Annex 10.* *La Nación*, Costa Rica. “Project moves ahead a year after the Harbour Head conflict, Costa Rica constructs a highway parallel to the Río San Juan”, 18 October 2011.
- Annex 11.* *La Nación*, Costa Rica. “Inauguration set for December, Government rushes project in towns near Isla Calero”, 14 November 2011.
- Annex 12.* *Costa Rica por Descubrir*, “San Carlos and Sarapiquí Rivers will have two new ferries”, 21 November 2011.
- Annex 13.* *El Nuevo Diario*, Nicaragua. “Outrage everywhere over San Juan River parallel highway, no studies done for Costa Rican highway”, 15 December 2011.
- Annex 14.* *La Uruca*, San José, Costa Rica. Official Daily Gazette No. 46, Decree No. 36440-MP, Year CXXXIII, 7 March 2011.
- Annex 15.* By-Laws and Regulations, Presidency of the Republic of Costa Rica, National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies. Decision No. 0362-2011, Specific By-Laws regarding Purchasing and Contracts Procedures under Exception Mechanisms Regimen by Virtue of the Declaration of a State of Emergency by Virtue of Decree No. 36440, 21 September 2011.
- Annex 16.* *Semanario Universidad*, Costa Rica. “Environmental damage feared due to construction of highway parallel to Río San Juan”, 1 November 2011.
- Annex 17.* Note from the Minister of Foreign Affairs of Nicaragua to the Minister of Foreign Affairs of Costa Rica, Ref.: MRE/DVM/AJST/500/11/11, 29 November 2011.
- Annex 18.* Note from the Minister of Foreign Affairs and Worship of Costa Rica to the Minister of Foreign Affairs of Nicaragua, Ref.: DM-AM-601-11, 29 November 2011.
- Annex 19.* Note from the Minister of Foreign Affairs of Nicaragua to the Minister of Foreign Affairs of Costa Rica, Ref.: MRE/DVS/VJW/0685/12/11, 10 December 2011.
- Annex 20.* *El País*, Costa Rica. “Chinchilla defends highway criticized by Nicaragua, rejects dialogue”, 14 December 2011.
- Annex 21.* Note from the Minister of Environment and Natural Resources of Nicaragua (MARENA) to the United Nations Environment Programme (UNEP), Ref.: DM-JAS-1397.12.11, 10 December 2011.

Liste des annexes

[Traduction]

- Annexe 1.* Photographies de la route.
- Annexe 2.* Carte du tracé approximatif de la route le long de la frontière septentrionale du Costa Rica (échelle 1/350 000), Institut nicaraguayen d'études territoriales (INETER), 2011.
- Annexe 3.* Plan de zonage du «Refugio de vida silvestre Río San Juan».
- Annexe 4.* Photographies de matériel lourd présent le long du chantier routier.
- Annexe 5.* Photographie d'arbres et de déblais le long du tracé de la route.
- Annexe 6.* Photographies de terres fragiles enlevées.
- Annexe 7.* Photographie des dégâts causés à l'habitat naturel.
- Annexe 8.* Photographie des modifications apportées au système de drainage.
- Annexe 9.* Photographies des dégâts causés aux paysages et au potentiel écotouristique du San Juan.
- Annexe 10.* *La Nación*, Costa Rica: «Un projet mis à exécution un an après le conflit d'Harbor Head: le Costa Rica construit une route parallèle au fleuve San Juan», 18 octobre 2011.
- Annexe 11.* *La Nación*, Costa Rica: «Inauguration prévue pour décembre — Le gouvernement accélère la mise en œuvre du projet dans les villes voisines de l'île Calero», 14 novembre 2011.
- Annexe 12.* *Costa Rica por Descubrir*: «Deux nouveaux transbordeurs vont circuler sur le San Carlos et le Sarapiquí», 21 novembre 2011.
- Annexe 13.* *El Nuevo Diario*, Nicaragua: «La route construite le long du San Juan par le Costa Rica sans aucune étude préalable suscite l'indignation générale», 15 décembre 2011.
- Annexe 14.* *La Uruca*, San José (Costa Rica), journal officiel n° 46, décret n° 36440-MP, année CXXXIII, 7 mars 2011.
- Annexe 15.* Arrêtés et règlements, présidence de la République du Costa Rica, comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence. Décision n° 0362-2011, règlement du 21 septembre 2011 relatif aux procédures d'achat et de passation de marchés sous un régime d'exception, conformément au décret instituant l'état d'urgence (décret n° 36440).
- Annexe 16.* *Semanario Universidad*, Costa Rica: «La construction d'une route le long du San Juan suscite des craintes pour l'environnement», 1^{er} novembre 2011.
- Annexe 17.* Note adressée au ministre des affaires étrangères du Costa Rica par son homologue nicaraguayen, réf. MRE/DVM/AJST/500/11/11, 29 novembre 2011.
- Annexe 18.* Note adressée au ministre nicaraguayen des affaires étrangères par le ministre costa-ricien des affaires étrangères et du culte, réf. DM-AM-601-11, 29 novembre 2011.
- Annexe 19.* Note adressée au ministre des affaires étrangères du Costa Rica par son homologue nicaraguayen, réf. MRE/DVS/VJW/0685/12/11, 10 décembre 2011.
- Annexe 20.* *El País*, Costa Rica: «Chinchilla défend la route critiquée par le Nicaragua et refuse le dialogue», 14 décembre 2011.
- Annexe 21.* Note adressée au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua (MARENA), réf. DM-JAS-1397.12.11, 10 décembre 2011.

Annex 22. Note from the Minister of Environment and Natural Resources of Nicaragua to the Central American Commission on Environment and Development (CCAD), Ref.: DM-JAS-1398.12.11, 10 December 2011.

Annex 23. Note from the Minister of Environment and Natural Resources of Nicaragua to UNESCO, Ref.: DM-JAS-1393.12.11, 10 December 2011.

Annex 24. Note from the Minister of Environment and Natural Resources of Nicaragua to the Secretary-General, Ramsar Convention, Ref.: DM-JAS-1350.11.11, 28 November 2011.

Annex 25. Inside Costa Rica, “Study places Costa Rica among the largest consumers of pesticides in the world”, 6 September 2011.

Annex 26. Tico Times.net, Costa Rica, “Costa Rica’s pineapple boom unhealthy warn experts”, 27 May 2011.

Annexe 22. Note adressée à la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua, réf. DM-JAS-1398.12.11, 10 décembre 2011.

Annexe 23. Note adressée à l'Unesco par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua, réf. DM-JAS-1393.12.11, 10 décembre 2011.

Annexe 24. Note adressée au secrétaire général de la convention de Ramsar par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua, réf. DM-JAS-1350.11.11, 28 novembre 2011.

Annexe 25. Inside Costa Rica: «Une étude classe le Costa Rica parmi les premiers consommateurs mondiaux de pesticides», 6 septembre 2011.

Annexe 26. Tico Times.net, Costa Rica: «Les experts mettent en garde contre l'explosion de la culture de l'ananas au Costa Rica», 27 mai 2011.

Annex 1

PHOTOGRAPHS OF THE ROAD

Annexe 1

PHOTOGRAPHIES DE LA ROUTE





Site visit on 1 December 2011.

Note : This photograph was taken from the San Juan River.

Visite effectuée sur le terrain le 1^{er} décembre 2011.

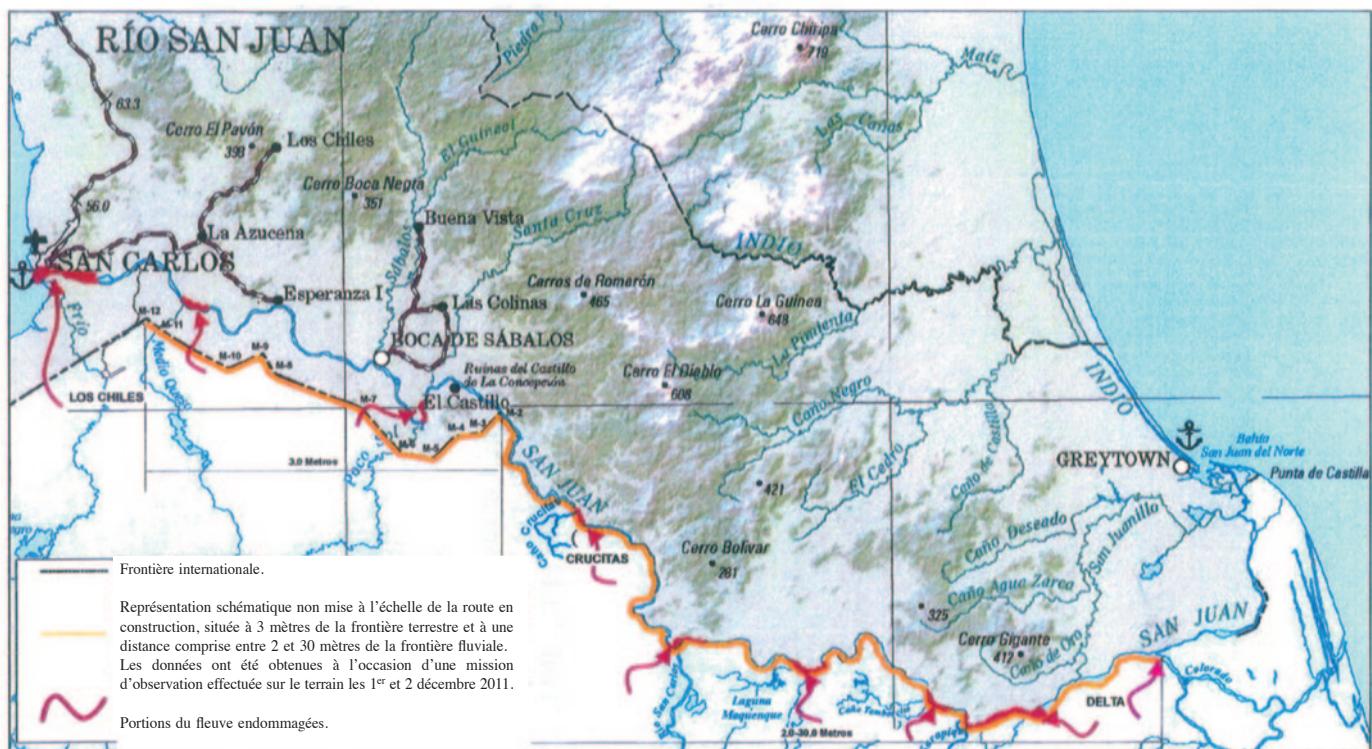
Remarque : ces photographies ont été prises depuis le fleuve San Juan.

Annex 2

**MAP OF THE PRELIMINARY LOCATION OF THE ROAD
IN THE NORTHERN BORDER OF COSTA RICA
(SCALE OF 1:350,000), INSTITUTO NICARAGÜENSE DE ESTUDIOS
TERRITORIALES (INETER), 2011**

Annexe 2

**CARTE DU TRACÉ APPROXIMATIF DE LA ROUTE
LE LONG DE LA FRONTIÈRE SEPTENTRIONALE DU COSTA RICA
(ÉCHELLE 1/350 000), INSTITUT NICARAGUAYEN D'ÉTUDES TERRITORIALES
(INETER), 2011**

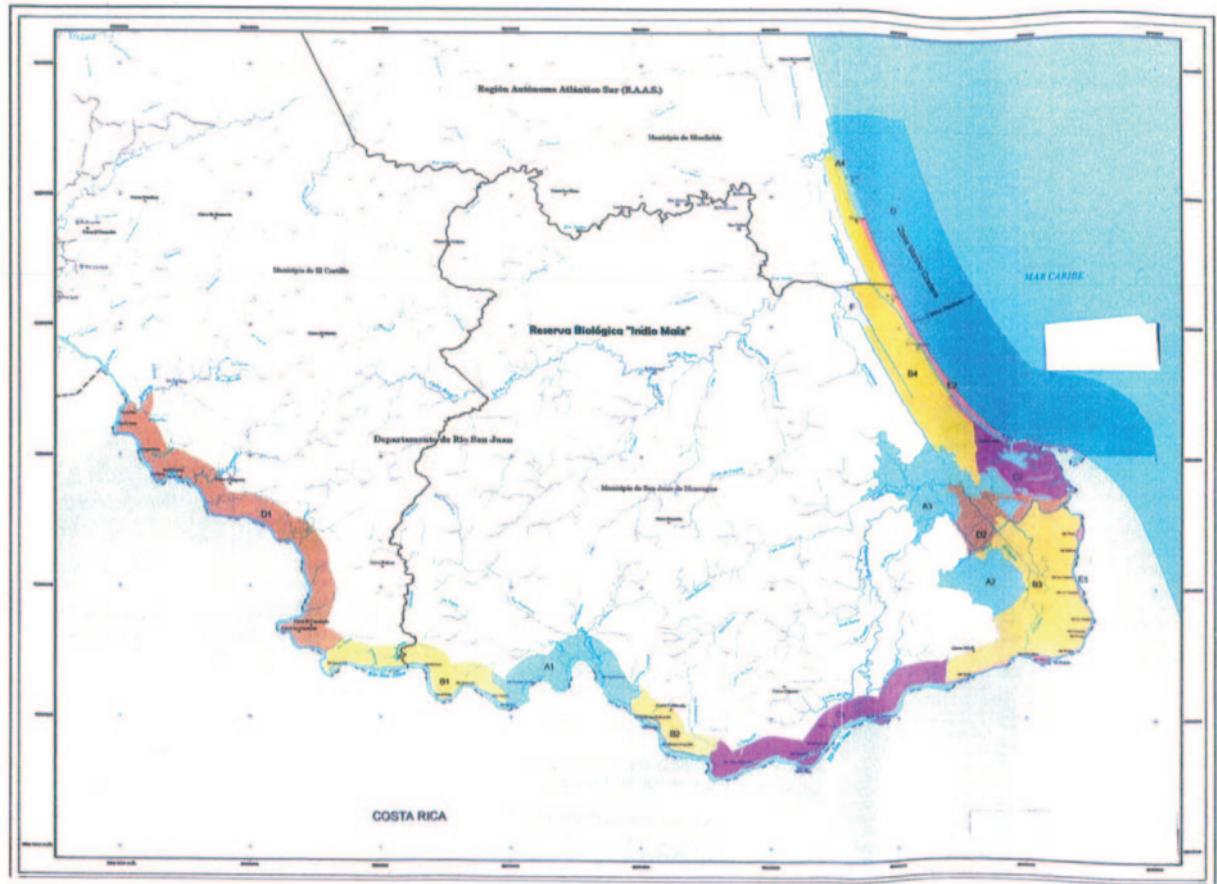


Annex 3

ZONING MAP OF THE REFUGIO DE VIDA SILVESTRE RÍO SAN JUAN

Annexe 3

PLAN DE ZONAGE DU «REFUGIO DE VIDA SILVESTRE RÍO SAN JUAN»



Annex 4

PHOTOGRAPHS OF HEAVY MACHINERY ALONG THE ROUTE OF THE ROAD

Annexe 4

PHOTOGRAPHIES DE MATÉRIEL LOURD PRÉSENT LE LONG DU CHANTIER ROUTIER

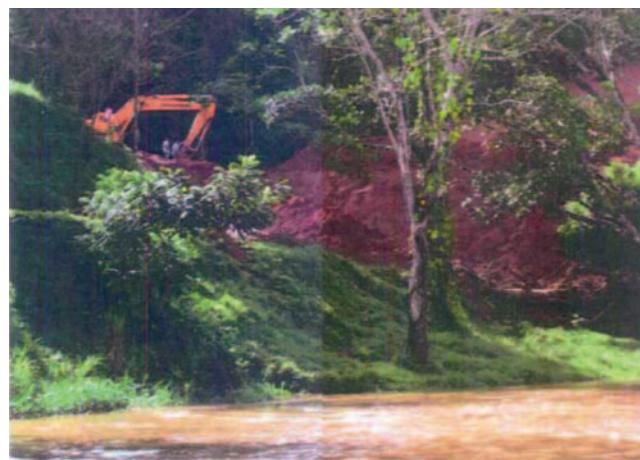


“Nicaragua requires from Costa Rica the immediate halt of works and lists eight blows to the river.”

Source : El Nuevo Diario, Nicaragua, 12 December 2011.

«Le Nicaragua relève huit sites endommagés le long du fleuve et demande au Costa Rica l’arrêt immédiat des travaux.»

Source : El Nuevo Diario, Nicaragua, 12 décembre 2011.



“Environmental non-governmental organizations in Nicaragua denounce Costa Rica at the Central American Court.”

Source : EFE (News Service), 6 December 2011.

«Des organisations non gouvernementales nicaraguayennes de protection de l’environnement portent plainte contre le Costa Rica auprès de la Cour de justice centraméricaine.»

Source : agence de presse EFE, Costa Rica, 6 décembre 2011.



“The Foreign Minister expressed disregard for Nicaragua’s denunciation of destruction of the San Juan River saying it is a smoke screen.”

Source : El Nuevo Diario, Nicaragua, 27 November 2011.

«Pour le ministre des affaires étrangères, la dénonciation par le Nicaragua de la destruction du San Juan n'est qu'un écran de fumée.»

Source : El Nuevo Diario, Nicaragua, 27 novembre 2011.



Site visit on 1 December 2011.

Note : This photograph was taken from the San Juan River.

Visite effectuée sur le terrain le 1^{er} décembre 2011.

Remarque : cette photographie a été prise depuis le fleuve San Juan.

Annex 5

PHOTOGRAPH OF TREES AND SOIL ALONG THE ROUTE OF THE ROAD

Annexe 5

PHOTOGRAPHIE D'ARBRES ET DE DÉBLAIS LE LONG DU TRACÉ DE LA ROUTE



Site visit on 1 December 2011.

Note: This photograph was taken from the San Juan River.

Visite effectuée sur le terrain le 1^{er} décembre 2011.

Remarque: cette photographie a été prise depuis le fleuve San Juan.

Annex 6

PHOTOGRAPHS OF FRAGILE SOILS REMOVAL

Annexe 6

PHOTOGRAPHIES DE TERRES FRAGILES ENLEVÉES



“Costa Rican highway causes irreparable damage,
ravage in the Río San Juan.”

Source : El Nuevo Diario, Nicaragua, 24 November 2011.

«La route costa-ricienne cause des dommages irréparables.
Dégâts sur le fleuve San Juan.»

Source : El Nuevo Diario, Nicaragua, 24 novembre 2011.



Source : <http://www.elnuevodiario.com.ni/galeria/715-rio-san-juan#8119>.



“Acceleration of the project one year after the Harbour Head conflict.
Costa Ricans construct a road parallel to the Rio San Juan.”
Source : La Nación, Costa Rica, 18 October 2011.

«Un an après le conflit d’Harbor Head, la mise en œuvre du projet s’accélère.
Les Costa-Riciens construisent une route le long du fleuve San Juan.»
Source : La Nación, Costa Rica, 18 octobre 2011.

Annex 7

PHOTOGRAPH OF THE DESTRUCTION OF THE NATURAL HABITAT

Annexe 7

PHOTOGRAPHIE DES DÉGÂTS CAUSÉS À L'HABITAT NATUREL



“Environmentalists corroborate damage by the Costa Rican road
in Río San Juan on sight. Violation of sovereignty.”

Source : El Nuevo Diario, Nicaragua, 5 December 2011.

«Atteinte à la souveraineté. Des écologistes constatent sur le terrain
les dommages causés au San Juan par la route costa-ricienne.»

Source : El Nuevo Diario, Nicaragua, 5 décembre 2011.

Annex 8

PHOTOGRAPH OF THE MODIFICATION OF THE DRAINAGE SYSTEM

Annexe 8

PHOTOGRAPHIE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SYSTÈME DE DRAINAGE



Site visit on 1 December 2011.

Note : This photograph was taken from the San Juan River.

Visite effectuée sur le terrain le 1^{er} décembre 2011.

Remarque : cette photographie a été prise depuis le fleuve San Juan.

Annex 9

PHOTOGRAPHS OF THE DESTRUCTION OF THE INHERENT SCENIC VALUES
AND ECO-TOURISM POTENTIAL OF THE SAN JUAN RIVER

Annexe 9

PHOTOGRAPHIES DES DÉGÂTS CAUSÉS AUX PAYSAGES
ET AU POTENTIEL ÉCOTOURISTIQUE DU SAN JUAN

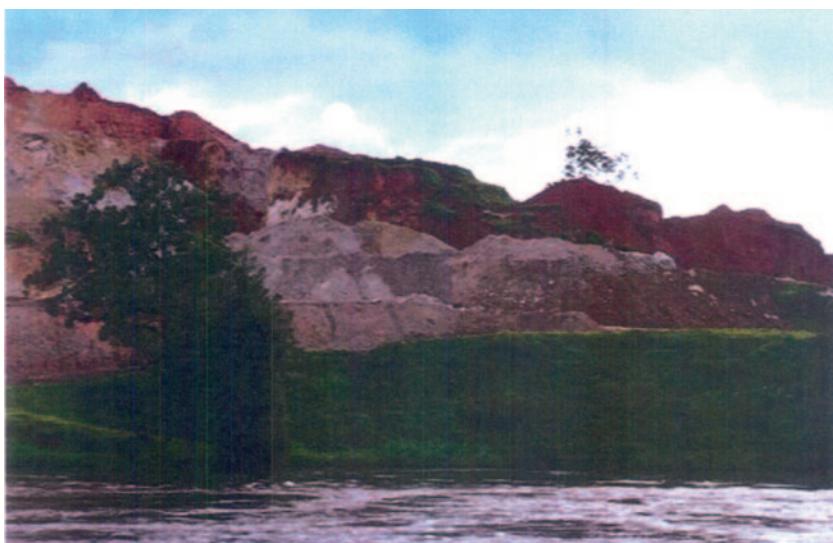


“Nicaragua complains about the construction of the road in Costa Rica.”

Source : El País, Costa Rica, 12 December 2011.

«Le Nicaragua se plaint d'une route construite au Costa Rica.»

Source : El País, Costa Rica, 12 décembre 2011.



Site visit on 1 December 2011.

Visite effectuée sur le terrain le 1^{er} décembre 2011.

Annex 10

LA NACIÓN, COSTA RICA. “PROJECT MOVES AHEAD A YEAR AFTER THE HARBOUR HEAD CONFLICT, COSTA RICA CONSTRUCTS A HIGHWAY PARALLEL TO THE RÍO SAN JUAN”, 18 OCTOBER 2011



The new border highway runs parallel to the Río San Juan (in the background) thus the authorities and neighbours will no longer have to use the river.

La Nación/Northern Border

The Government is constructing a 120 kilometre long road parallel to the Nicaraguan border which will prevent neighbours and the police from having to use Nicaraguan Río San Juan for travel.

The Los Chiles and San Carlos-Alajuela communities, which have never had communication by way of land among them, will be connected by the route.

The artery extends from Los Chiles to the Costa Rica Delta right in front of Harbour Head. The Government intends to make the road usable by double traction vehicles in the summer and winter by next year. “The idea is to continue to attend to border posts and isolated settlements that are now only connected by the river”, said Francisco Jiménez, Minister of Public Works and Transport, “and to guarantee travel for national officials”.

Annexe 10

LA NACIÓN, COSTA RICA: «UN PROJET MIS À EXÉCUTION UN AN APRÈS LE CONFLIT D'HARBOR HEAD: LE COSTA RICA CONSTRUIT UNE ROUTE PARALLÈLE AU FLEUVE SAN JUAN», 18 OCTOBRE 2011

[Traduction]



Le tracé de la nouvelle route frontalière est parallèle au San Juan (en arrière-plan), de sorte que les autorités et les riverains n'auront plus à emprunter le fleuve.

La Nación/frontière septentriionale

Le gouvernement fait construire le long de la frontière nicaraguayenne une route de 120 kilomètres qui permettra aux riverains et aux forces de police d'éviter d'emprunter le San Juan nicaraguayen pour leurs déplacements.

Les communes de Los Chiles et de San Carlos-Alajuela, qui ne l'ont jamais été jusqu'ici, seront désormais accessibles par la route.

L'artère assure la liaison entre Los Chiles et Delta Costa Rica, juste en face d'Harbor Head. L'intention du gouvernement est que, d'ici à la fin de l'année prochaine, cette route soit praticable été comme hiver pour les véhicules à quatre roues motrices. «Il s'agit d'avoir accès aux postes frontaliers et aux villages isolés qui ne sont actuellement desservis que par le fleuve, a déclaré le ministre des travaux publics et des transports, M. Francisco Jiménez, et de permettre aux fonctionnaires nationaux de se rendre dans cette zone.»

The project, which will cost more than 7 billion colones (US\$13,709,361) is to be financed funds from the National Highways Council funds, the CONAVI and border posts rescue programme of the National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies (CNE, by its Spanish acronym).

Although it is not a highway, as indicated by the Minister, the route will have drainage systems. It will be 14 metres wide and have a 50 metre edge as with national arteries. It will also include six bridges.

Regarding the possibility of paving the road, Jiménez considered this difficult in the short range. He pointed out that each kilometre of paving costs 60 million colones (US\$117,531) which means it would require an investment of 7.2 billion colones (US\$14,103,820).

There is Machinery Everywhere

Because the projects are on a fast track, towns such as La Trocha (in Los Chiles), Tiricias (in San Carlos) and Trinidad (in Sarapiquí) have something else in common: the massive and constant transport through their dirt roads of machinery owned by private companies under contract with the CONAVI for the construction of the border artery.

Peasants are surprised and incredulous each time they see the mobilization and presence of dozens of plows, tractors, trucks, diggers and compressors. This is an unusual scene in an area where there is only an occasional piece of such gigantic machinery as a digger.

The projects are part of a package announced by the government of Laura Chinchilla in December 2011 for the improvement of security and the living conditions of the towns near Isla Calero. They were interrupted in June but resumed in September. The road is being constructed in 12 and 16 kilometre stretches; some are practically completed and usable by any type of vehicle.

Construction is being done by Herrera Construction, from San Carlos, and the Ronda Corporation, from Guápiles. Ronald González, representative of Montoya Brothers Excavators, said that the CONAVI told them their deadline for completing the road is December.

(By Esteban Oviedo and Carlos E. Hernández,
National News Section.)

Le projet, dont le coût s'élèvera à plus de 7 milliards de colons (13 709 361 dollars des Etats-Unis), sera financé par des fonds provenant du conseil national des autoroutes (le CONAVI) et du comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence (dont l'acronyme est CNE en espagnol) au titre du plan de sauvetage des postes frontaliers.

Comme l'a précisé le ministre, même si ce n'est pas une autoroute, cet axe sera muni d'un dispositif de drainage. Comme toutes les routes nationales, il aura 14 mètres de large pour une emprise totale de 50 mètres. Six ponts seront également construits sur son parcours.

A propos du bitumage de la route, M. Jiménez a estimé qu'il serait difficilement envisageable à court terme. Il a fait valoir que le coût du bitumage s'élevait à 60 millions de colons (117 531 dollars des Etats-Unis) par kilomètre, ce qui nécessiterait un investissement total de 7,2 milliards de colons (14 103 820 dollars des Etats-Unis).

La présence de matériel lourd dans toute la zone où se déroule le chantier

Le projet étant exécuté en urgence, des villes telles que La Trocha (dans la commune de Los Chiles), Tiricias (dans la commune de San Carlos) et Trinidad (dans la commune de Sarapíquí) ont un autre point commun : le transit massif et incessant, par leurs routes en terre, de matériel lourd appartenant aux sociétés privées qui traillent à la construction de l'artère frontalière pour le CONAVI.

Surpris et incrédules, les paysans assistent au défilé de dizaines d'excavatrices, de tracteurs, de camions, de pelleuses et de compresseurs. Il s'agit là d'un spectacle inhabituel pour une région où la présence de matériel aussi énorme qu'une pelleuse est exceptionnelle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un train de mesures annoncé par le gouvernement de M^{me} Laura Chinchilla en décembre 2011 en vue d'améliorer la sécurité et les conditions de vie dans les villes voisines de l'île Calero. Son exécution a été suspendue en juin mais a repris en septembre. La route est construite par tronçons de 12 à 16 kilomètres, dont certains sont pratiquement terminés et peuvent être empruntés par n'importe quel type de véhicule.

La construction a été confiée aux sociétés Herrera Construction, de San Carlos, et Ronda Corporation, de Guápiles. M. Ronald González, représentant de l'entreprise Montoya Brothers Excavators, a indiqué que le délai d'achèvement de la route avait été fixé au mois de décembre par le CONAVI.

(Esteban Oviedo et Carlos E. Hernández,
département des informations nationales.)

Annex 11

*LA NACIÓN, COSTA RICA. “INAUGURATION SET FOR DECEMBER,
GOVERNMENT RUSHES PROJECT IN TOWNS NEAR ISLA CALERO”,
14 NOVEMBER 2011*

Progress on artery parallel to Río San Juan and installation of electricity cables.
 Plans include cell phone towers, surveillance towers and even a heliport

Sarapiquí Heredia

Work on promised infrastructure projects in communities near Isla Calero on the Nicaraguan border have intensified in recent days.

The plan of the Executive Branch is to inaugurate these in the second half of December, according to Gerardo Quirós, president of the Fátima, San Antonio and Costa Rica Delta Development Association.

The three towns, with a total of 1,200 inhabitants, are among the most benefited with the more than 10 billion colones investment by the State and its institutions after the Isla Calero events.

Feverish Activity

Starting at La Aldea, through Fátima, San Antonio and to Costa Rica Delta — origin of the Río Colorado — dispatched workers and machinery are active at an unusual pace.

One example, the Costa Rican Electricity Institute (ICE, by its Spanish acronym), mobilized 80 machine operators from Pococí, La Estrella valley and Alajuela for the placement of 315 concrete posts, transformers and wiring of the electricity project which will cost more than 30 million colones.

The project consists of a single cable 24.6 kilometre line all the way to Costa Rica Delta in front of Calero.

There it is also setting up surveillance cameras and a cellular communications tower.

In this same sector, the electrical lines will be situated 250 metres from the control post the Nicaraguan army has in the area known as San Juan Delta.

Mariela Barquero, director of the project, reported that the project is at no cost to the local residents. “They only have to pay for the meter”, explained Barquero.

There have been significant advances toward the inauguration of the artery. Ninety per cent of the 28 kilometre path that goes from Caño La Ceiba to Costa Rica Delta has been cleared, this means residents no longer depend solely on the Río San Juan to move from one place to another. Advances are also clear in the section from Boca San Carlos to Boca Sarapiquí, and between El Campo de Pocosol and the mouth of the Infierillo River.

The Costa Rica Delta heliport is under construction and border police facilities construction will begin soon.

(By Carlos Hernández, correspondent, 12 a.m., 14 November 2011.)

Annexe 11

LA NACIÓN, COSTA RICA : «INAUGURATION PRÉVUE POUR DÉCEMBRE — LE GOUVERNEMENT ACCÉLÈRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DANS LES VILLES VOISINES DE L'ÎLE CALERO», 14 NOVEMBRE 2011

[Traduction]

La construction de la route parallèle au San Juan et l'installation des câbles électriques progressent. Parmi les réalisations prévues figurent des tours pour la téléphonie mobile, des tours de surveillance et même un héliport.

Sarapiquí Heredia

Les travaux liés aux projets d'infrastructures dans les communes voisines de l'île Calero, à la frontière nicaraguayenne, se sont intensifiés ces derniers jours.

Selon M. Gerardo Quirós, président de l'association de développement de Fátima, San Antonio et Delta Costa Rica, l'exécutif envisagerait d'inaugurer les infrastructures dans le courant de la seconde moitié du mois de décembre.

Les trois localités, qui regroupent au total 1200 habitants, sont parmi les premiers bénéficiaires de l'investissement de plus de 10 milliards de colons que l'Etat et ses institutions ont réalisé après les événements qui se sont déroulés sur l'île Calero.

Une intense activité

De La Aldea à Delta Costa Rica — où le Colorado prend naissance — en passant par Fátima et San Antonio, ouvriers et machines mettent les bouchées doubles.

Ainsi, l'institut costa-ricien d'électricité (dont l'acronyme est ICE en espagnol) a mobilisé 80 conducteurs de machines de Pococí, la vallée de La Estrella et Alajuela, pour installer les 315 piliers en béton, les transformateurs et les câbles d'un projet d'électrification dont le coût s'élèvera à plus de 30 millions de colons.

Le projet consiste à installer une ligne électrique constituée d'un seul câble de 24,6 kilomètres de long jusqu'à Delta Costa Rica, en face de l'île Calero.

A cet endroit seront également installées des caméras de surveillance et une tour pour la téléphonie mobile.

Dans le même secteur, les lignes électriques seront situées à 250 mètres du poste de contrôle que l'armée nicaraguayenne a installé dans la zone connue sous le nom de delta du San Juan.

Mme Mariela Barquero, directrice du projet, a précisé que celui-ci ne coûterait rien aux habitants de la région. «La seule chose qu'ils auront à payer, c'est leur compteur», a-t-elle déclaré.

L'inauguration de l'artère est en bonne voie. Quatre-vingt-dix pour cent du tronçon de 28 kilomètres reliant Caño La Ceiba à Delta Costa Rica ont reçu l'aval de l'administration, ce qui signifie que les riverains ne sont plus totalement dépendants du San Juan pour se déplacer d'un endroit à l'autre. De réels progrès ont également été accomplis sur les tronçons qui relient Boca San Carlos à Boca Sarapiquí et El Campo de Pocosol à l'embouchure de l'Infiernillo.

La construction de l'héliport de Delta Costa Rica est en cours, et celle du poste de police des frontières va bientôt commencer.

(Carlos Hernández, correspondant, 12 heures, le 14 novembre 2011.)

Annex 12

COSTA RICA POR DESCUBRIR, “SAN CARLOS AND SARAPIQUÍ RIVERS WILL HAVE TWO NEW FERRIES”, 21 NOVEMBER 2011⁵³



The National Highways Council (CONAVI) will provide two ferries in the San Carlos and Sarapiquí Rivers for unification of different parts of the road being built by that state agency parallel to the Río San Juan on the border with Nicaragua. The announcement was made on Thursday in Isla Chica de los Chiles by Miguel Ramírez, head of the project.

The details were made public during an inspection tour of the future 170 kilometre artery which will connect Los Chiles with the Costa Rica Delta in Sarapiquí. The CONAVI must decide if it will buy or rent out transships. One of them, for the Boca de San Carlos de Pital community where the Río San Carlos flows into the San Juan, will have a capacity of up to 50 tons of cargo.

⁵³ Source : <http://costarica.pordescubrir.com/habra-dos-nuevos-ferris-rios-san-carlos-sarapiqui.html>.

Annexe 12

COSTA RICA POR DESCUBRIR : « DEUX NOUVEAUX TRANSBORDEURS VONT CIRCULER SUR LE SAN CARLOS ET LE SARAPIQUÍ », 21 NOVEMBRE 2011⁵³

[Traduction]



Le conseil national des autoroutes (CONAVI) assurera un service de transbordeurs sur le San Carlos et le Sarapiquí, qui permettra de relier les différents tronçons de la route que cet organisme fait actuellement construire le long du San Juan à la frontière avec le Nicaragua. C'est ce qu'a annoncé jeudi le chef du projet, M. Miguel Ramírez, en déplacement à l'île Chica de los Chiles.

Ces informations ont été communiquées à l'occasion d'une visite d'inspection de la future artère de 170 kilomètres qui reliera Los Chiles à Delta Costa Rica, dans la commune de Sarapiquí. Le CONAVI n'a pas encore décidé s'il fera l'acquisition des transbordeurs ou s'il les prendra en location. Celui qui est destiné à la commune de Boca de San Carlos de Pital, où le San Carlos se jette dans le San Juan, aura une capacité de charge maximale de 50 tonnes.

⁵³ Source : <http://costarica.pordescubrir.com/habra-dos-nuevos-ferris-rios-san-carlos-sarapiqui.html>.

"The one we are planning for the Río Sarapiquí will have a capacity of 80 tons and we plan to situate it in the settlement on the Trinidad border, where the river also flows into the San Juan", he explained. The ferries will operate until the CONAVI is able to obtain financing for the construction of two bridges, each 200 metres long.

Regarding the investment, Ramírez said that "this month the State has invested 8 billion colones, but by 2012 the investment will surpass 20 billion colones, since the second phase of the road, which will go from Los Chiles through Upala on to La Cruz de Guanacaste, is ready to begin", he added. The project was expected to be completed at the end of the year, but due to the rain the road is only 80 per cent complete.

«Le transbordeur projeté sur le Sarapiquí aura une capacité de 80 tonnes; nous envisageons de le faire circuler à hauteur du poste frontalier de Trinidad, là où le Sarapiquí se jette dans le San Juan», a-t-il déclaré. L'exploitation des transbordeurs se poursuivra jusqu'à ce que le CONAVI obtienne les fonds nécessaires à la construction de deux ponts, chacun long de 200 mètres.

Au sujet du montant de l'investissement, M. Ramírez a poursuivi: «L'Etat a investi 8 milliards de colons ce mois-ci, mais, d'ici à 2012, l'investissement s'élèvera à plus de 20 milliards de colons, la construction du deuxième tronçon de la route, qui reliera Los Chiles à La Cruz de Guanacaste en passant par Upala, devant bientôt commencer.» Le projet devait normalement s'achever à la fin de l'année mais, en raison des précipitations, la construction de la route n'a pu être réalisée qu'à 80 %.

Annex 13

EL NUEVO DIARIO, NICARAGUA. “OUTRAGE EVERYWHERE OVER SAN JUAN RIVER PARALLEL HIGHWAY, NO STUDIES DONE FOR COSTA RICAN HIGHWAY”,
15 DECEMBER 2011

Costa Rican Foreign Minister confesses: “emergency decree” exempted Costa Rica from environmental impact study on the project.

A statement by the Nicaraguan Academy for Geography and History on the ecological disaster caused by Costa Rica in the Río San Juan as a result of its construction of a highway parallel to the waterway calls on the Government of Nicaragua and international environmental protection organizations to sue the Government of San José for this action, which according to the organization, is being carried out of revenge and resentment, and out of disregard for the Nicaraguan and Central American ecosystem.

The statement by the prestigious cultural and scientific institution of the country points out that with the construction of this highway, Laura Chinchilla's government is “disregarding the world concern for the conservation of tropical rain forests, reflects unfortunate resentment toward Nicaragua and discredits Costa Rica as a green country”.

The statement by the Academy consists of five points in which it denounces on the world level and draws attention to Central America regarding the damage to nature on the isthmus caused by destructive Costa Rican projects at a time when the region is most vulnerable in the face of climate change due to environmental destruction.

An Attack on Central America

According to the statement,

“The cross-border impact of this near *fait accompli* is an attack against Central American natural patrimony. In this regard, Nicaragua should resort to the International Court of Justice for precautionary measures directed to mitigating the ravages caused to the present, and to the suspension of the mentioned construction.”

“This 120 kilometre highway does not contribute to the progress of the almost non-existent Costa Rican Caribbean population, but rather alters the ecosystem created by the river and its basin and prevents Costa Ricans' practice of eco-tourism through their exercise of their right to limited navigation along the mentioned stretch of the lower course of the Río San Juan. In fact, residue dumped into the river will destroy one of the few waterways of the continent (by finishing off its fauna among other irreparable damage) and compromises the navigability of the Río Colorado, a tributary of the Río San Juan located on Costa Rican territory”, added the Academy.

“Developing this highway violates all bilateral, regional and international conventions and treaties signed by the two countries for the promotion of

Annexe 13

EL NUEVO DIARIO, NICARAGUA : «LA ROUTE CONSTRUISTE LE LONG DU SAN JUAN PAR LE COSTA RICA SANS AUCUNE ÉTUDE PRÉALABLE SUSCITE L'INDIGNATION GÉNÉRALE», 15 DÉCEMBRE 2011

[Traduction]

Selon le ministre costa-ricien des affaires étrangères, le «décret d'urgence» exempte le Costa Rica de l'obligation de réaliser une évaluation de l'impact du projet sur l'environnement.

Dans une déclaration relative à la catastrophe environnementale que la construction de la route costa-ricienne le long du fleuve représente pour le San Juan, l'Académie nicaraguayenne de géographie et d'histoire demande au Gouvernement nicaraguayen et aux organisations internationales de protection de l'environnement d'engager des poursuites contre le Gouvernement de San José à raison de cette initiative qui, selon elle, a été dictée par le ressentiment et une volonté de vengeance et menée sans tenir aucun compte de l'écosystème nicaraguayen et centraméricain.

La prestigieuse institution culturelle et scientifique nicaraguayenne souligne également que, en faisant construire cette route, le gouvernement de M^{me} Laura Chinchilla «fait fi de l'attachement de tous les pays de la planète envers la conservation des forêts tropicales denses, laisse transparaître son ressentiment envers le Nicaragua et discrédite le Costa Rica en tant que pays respectueux de l'environnement».

La déclaration en cinq points de l'académie dénonce, pour les faire connaître au monde entier et attirer sur eux l'attention des pays d'Amérique centrale, les dommages que les projets destructeurs menés dans l'isthme par le Costa Rica ont causés à la nature, à l'heure où cette région est tout particulièrement exposée aux changements climatiques du fait de la destruction de l'environnement.

Une agression contre l'Amérique centrale

Selon la déclaration,

«Ce quasi-fait accompli constitue, par ses répercussions transfrontalières, une agression contre le patrimoine naturel de l'Amérique centrale. A cet égard, le Nicaragua devrait demander à la Cour internationale de Justice l'indication de mesures conservatoires afin d'atténuer les ravages causés jusqu'à présent et d'obtenir la suspension de la construction litigieuse.»

«Cette route de 120 kilomètres ne contribue nullement à améliorer la situation de la population caribéenne du Costa Rica, par ailleurs quasi inexistante ; en revanche, elle modifie l'écosystème créé par le fleuve et son bassin et empêche les Costa-Riciens de pratiquer l'écotourisme en exerçant leur droit de navigation limitée dans la partie indiquée du cours inférieur du San Juan. En fait, les déblais rejetés dans le fleuve vont détruire un des rares cours d'eau du continent (en exterminant sa faune, entre autres dommages irréparables) et compromettent la navigabilité du Colorado, bras du San Juan situé en territoire costa-ricien», a ajouté l'académie.

«Cette route est construite en violation de tous les traités et conventions bilatéraux, régionaux et internationaux conclus par les deux pays pour promouvoir la res-

responsibility for environmental protection, and which prohibit dumping sediment and other pollutants into a neighbouring country.”

“Finally, Costa Rica has disregarded Nicaragua’s claim that a country cannot destroy the environment of a neighbouring country as this constitutes an unfriendly and irrational attitude”, pointed out the Nicaraguan Academy for Geography and History.

“There Are No Environmental Impact Studies”

As if ratifying the “unfriendly and irrational attitude”, the Costa Rican Foreign Minister himself, Enrique Castillo, confessed yesterday to the Costa Rican press that the environmental demolition work was not the subject of environmental impact studies because they were carried out in the context of an emergency decree that “exempted” them from these requirements.

True to their incendiary and nationalist rhetoric, the Costa Rica Foreign Minister reiterated that his country is not obligated to any kind of explanation, “nor to suspend its work being carried out as a consequence of an emergency provoked by Nicaragua, because we are being invaded by 500 Nicaraguan army soldiers disguised as ecology monitors that work along the border”.

“Nicaragua has not presented an environmental impact assessment on the Brito project, on the construction of an airport that is already completed in the wetlands zone protected by Ramsar to the north of our border, or on its invasion of Isla Portillos (Harbour Head), on its dredging which whereby residue has been dumped on Costa Rican territory”, he expressed.

“This is a sovereign project we are carrying out under a decree that exempts us from environmental impact studies, that is why we owe no explanations”, confessed the official thus revealing that behind these projects there is no study for mitigating environmental damage in the zone. “We still do not know who will represent Costa Rica in the SICA summit”, said Castillo.

And When Will the Lawsuit Be Presented?

According to former Nicaraguan foreign minister, Norman Caldera, the government of President Daniel Ortega should request precautionary measures before the International Court of Justice in order to stop environmental demolition while experts jointly request bilateral dialogue, which has been adamantly opposed by Costa Rica.

“The government should have acted long ago and requested precautionary measures to detail these projects. It should have filed a lawsuit long ago. This is not a matter of issuing notes to an entity that is outrightly disinterested in dialogue. What is the matter with the government that it has not acted?” Caldera asked.

Religious, environmental, indigenous and community, political, civil society and business voices have joined in this demand that Nicaragua act more firmly and decisively to stop the environmental degradation. According to former diplomat Julio Icaza, the main problem is that “neither of the two presidents has the will or the political maturity”.

ponsabilisation en matière de protection de l'environnement, qui font interdiction de rejeter des sédiments et autres polluants sur le territoire d'un pays voisin.»

«Enfin, le Costa Rica n'a tenu aucun compte de l'argument du Nicaragua selon lequel détruire l'environnement d'un pays voisin constitue un comportement inamical et irrationnel», a rappelé l'académie.

«L'absence de toute évaluation de l'impact sur l'environnement»

Comme pour confirmer ce «comportement inamical et irrationnel», le ministre costa-ricien des affaires étrangères lui-même, M. Enrique Castillo, a admis hier devant la presse nationale que les travaux à l'origine des dommages causés à l'environnement n'avaient fait l'objet d'aucune étude d'impact sur l'environnement car ils étaient réalisés en application d'un décret instituant l'état d'urgence qui les «exemptait» de cette obligation.

Fidèle à sa rhétorique incendiaire et nationaliste, il a de nouveau affirmé que son pays n'avait à fournir aucune explication, pas plus qu'il n'avait à «suspendre les travaux réalisés, du fait de la situation d'urgence créée par le Nicaragua, dont 500 soldats déguisés en observateurs de l'environnement travaillent le long de la frontière».

«Le Nicaragua ne nous a remis aucune étude d'impact sur l'environnement, ni pour le projet Brito, ni pour la construction, déjà achevée, d'un aéroport dans des zones humides protégées par la convention de Ramsar au nord de notre frontière, ni pour l'invasion de l'île de Portillos (Harbor Head) et les travaux de dragage qu'il a effectués et qui ont entraîné le déversement de résidus sur le territoire costa-ricien», a-t-il déclaré.

«Il s'agit d'un projet souverain exécuté en vertu d'un décret qui nous exempte de mener une évaluation de l'impact sur l'environnement, ce pourquoi nous n'avons pas à nous justifier», a-t-il indiqué, révélant ainsi qu'aucune évaluation n'avait été réalisée en vue d'atténuer les dommages causés à l'environnement dans la zone pour les travaux en question. «Nous ne savons toujours pas qui représentera le Costa Rica au sommet du SICA», a déclaré M. Castillo.

Quand les poursuites judiciaires seront-elles engagées?

Selon l'ancien ministre nicaraguayen des affaires étrangères, M. Norman Caldera, le gouvernement du président Ortega devrait déposer une demande en indication de mesures conservatoires devant la Cour internationale de Justice afin de mettre un point d'arrêt à la destruction de l'environnement, et les experts demandent l'ouverture de pourparlers bilatéraux, ce à quoi le Costa Rica s'est jusqu'à présent catégoriquement opposé.

«Le gouvernement aurait dû agir depuis longtemps, demander que des mesures conservatoires soient indiquées afin de faire suspendre l'exécution de ces projets. Il y a longtemps que des poursuites judiciaires auraient dû être engagées. Il ne sert à rien d'envoyer des notes à un gouvernement résolument réfractaire à tout dialogue. Qu'est-ce qui se passe? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pasagi?» s'est-il interrogé.

L'ensemble de la société nicaraguayenne, des instances religieuses à la société civile en passant par les défenseurs de l'environnement, les milieux d'affaires et la classe politique, veut que le Nicaragua adopte une attitude plus ferme et résolue pour mettre un terme à la dégradation de l'environnement. Selon M. Julio Icaza, ancien diplomate, le problème tient principalement à ce qu'«aucun des deux présidents n'a la volonté ni la maturité politiques nécessaires».

To Each His Role

Icaza is of the opinion that the conflict which began last year should have been discussed bilaterally “for the good of both nations”.

However, since that time, high level officials from both countries have committed countless errors “in that there has been no capacity for a serious dignified dialogue toward imaginative solutions in the management of this rich and promising border area”.

Icaza said that each government is using the conflict over the Río San Juan for benefit through so-called patriotic speeches and rousing nationalist sentiment.

“He is absorbed in the accumulation of power and uses nationalism to obtain more of it; she seeks to use the conflict to distract from her ineffectiveness and the lack of popularity her government has come to. While they maintain these positions there will be no progress”, according to Icaza.

Insistence on Dialogue

“This problem will be resolved when there are mature governments with vision, led by true statesmen with a vision for the future and enough will to resolve the conflict and not for using it for solving internal problems”, said Icaza.

Mario Herdocia, an international relations expert agrees, “The best instrument is dialogue between Costa Rica and Nicaragua. There has been a vacuum in the bilateral relations in that these two neighbours and brothers must learn to solve their differences through dialogue and negotiation.”

According to Herdocia the dialogue is “the opportunity for Costa Rica to present the environmental impact assessment and for Nicaragua to present its concerns so they may come to an agreement”.

Muscle and Rhetoric

The former ambassador to Costa Rica, Mauricio Díaz indicated that even though “to the present they have not come to the boiling point”, the tension has precluded the possibility of solving the conflict through bilateral dialogue.

“Ortega has been all rhetoric and Mrs. Laura’s reaction has been more muscle than brains. She is endangering Costa Rican eco-democracy”, according to his observation while alerting that regardless of the discourses behind the Costa Rican projects lie true social concerns for both riverbanks of the waterway and for the potential damage to the ecosystem as a result of the project underway.

Not 120 Kilometres but 160

Official information on the projects made public yesterday in San José by the President of Costa Rica indicates that the highway in reality consists of 160 kilometres and extends from the Costa Rica Delta to the village of Los Chiles. This includes reparation to 300 additional kilometres of access routes to the main highway in order to “connect” 2,500 families living in the area.

In Nicaragua the issue has generated total opposition from environmental groups that are taking legal and court action against the Chinchilla government: who are conducting studies, filming on site, taking notes, gathering testimony and carrying out other activities relevant to their competence.

A chacun son rôle

M. Icaza estime que, «pour le bien des deux pays», le conflit qui a commencé l'an dernier aurait dû faire l'objet de pourparlers bilatéraux.

Au lieu de cela, les hauts fonctionnaires des deux Etats n'ont cessé de multiplier les erreurs, «car ils n'ont pas su mettre en place les conditions d'un dialogue digne et sérieux susceptible de déboucher sur des solutions inventives pour gérer cette zone frontalière riche de promesses».

M. Icaza estime que chacun des gouvernements instrumentalise le conflit relatif au San Juan en tenant des discours qui se veulent patriotiques et en jouant sur le sentiment nationaliste.

«Son seul souci à lui est d'accaparer le pouvoir, et le nationalisme lui sert de levier pour atteindre cet objectif; quant à elle, elle utilise le conflit pour faire diversion et détourner l'attention de son inefficacité et du manque de popularité de son gouvernement. Tant qu'ils camperont sur leurs positions, la situation ne pourra pas s'améliorer», a-t-il déclaré.

Miser sur le dialogue

«Ce problème sera résolu lorsque des gouvernements responsables et visionnaires seront en place, avec de véritables chefs d'Etat animés par un projet et la volonté de régler le conflit au lieu de l'utiliser pour résoudre des problèmes internes», a déclaré M. Icaza.

M. Mario Herdocia, spécialiste des relations internationales, est du même avis: «Le Costa Rica et le Nicaragua n'ont pas de meilleur recours que d'ouvrir des pourparlers. Une brèche s'est fait jour dans leurs relations bilatérales: ces deux pays voisins et frères doivent apprendre à résoudre leurs différends par le dialogue et la négociation.»

Il estime que ce dialogue sera «l'occasion pour le Costa Rica de remettre au Nicaragua une étude d'impact sur l'environnement et pour le Nicaragua de faire part au Costa Rica de ses préoccupations, de façon à pouvoir parvenir à un accord».

Démonstration de force et rhétorique

M. Mauricio Díaz, ancien ambassadeur du Nicaragua au Costa Rica, a précisé que, même si «les deux pays n'ont pas encore atteint le point d'ébullition», la tension entre eux est telle qu'il ne leur est plus possible d'avoir recours à des pourparlers bilatéraux pour résoudre le conflit qui les oppose.

«M. Ortega a versé sans retenue dans la rhétorique et M^{me} Chinchilla lui a opposé la force plutôt que l'intelligence. Elle met en péril l'éco-démocratie costa-ricienne», estime-t-il, tout en faisant valoir que, quels que soient les discours, les projets costa-rikiens en cours suscitent de véritables préoccupations sociales pour les deux rives du fleuve, eu égard aux dommages qu'ils pourraient causer à l'écosystème.

Une route de 160 kilomètres de long et non de 120

Selon des informations officielles que la présidente du Costa Rica a rendues publiques hier à San José, la route s'étend en réalité sur 160 kilomètres et relie Delta Costa Rica au village de Los Chiles. Le projet comprend la réfection de 300 kilomètres de voies d'accès afin de permettre aux 2500 familles de riverains de gagner la route.

Au Nicaragua, ce projet se heurte à l'opposition farouche des groupes de protection de l'environnement, qui entreprennent des démarches en vue de poursuivre en justice le gouvernement de M^{me} Chinchilla: ils procèdent à des études, réalisent des films sur le terrain, prennent des notes, recueillent des témoignages et prennent des mesures relevant de leur domaine de compétence.

The Ministry for the Environment updated information on the environmental destruction for the Central American Integration System (SICA, by its Spanish acronym), the UNESCO, the Central American Court and the United Nations System for the Environment.

(José Adán Silva and Sixto Valladares, National News Section;
Matilde Córdova and María Sandoval collaborated on this article.)

Le ministère de l'environnement a veillé à mettre à jour les informations relatives aux dommages à l'environnement destinées au système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), à l'Unesco, à la Cour de justice centraméricaine et aux organismes des Nations Unies compétents en matière de protection de l'environnement.

(José Adán Silva et Sixto Valladares, département des informations nationales ; cet article a été rédigé en collaboration avec Matilde Córdova et María Sandoval.)

Annex 14

*LA URUCA, SAN JOSÉ, COSTA RICA. OFFICIAL DAILY GAZETTE NO. 46,
DECREE NO. 36440-MP, YEAR CXXXIII, 7 MARCH 2011*

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC AND
THE MINISTER OF THE PRESIDENCY,

In the exercise of the authority conferred on them by Articles 140, Sections (3) and (18) and 180 of the Political Constitution, Articles 25, Section (1), 2.7 Section (1), 28 Section (b), of Law No. 6227 of 2 May 1978 which is the General Public Administration Law, and Law No. 8488 of 11 January 2006 which is the National Law on Emergencies and Risk Prevention, bearing in mind,

- I. That the constitutional system provides for special norms that allow the Executive Branch to address emergency situations so that action in that regard can be as agile and decisive as merited by the circumstances so as to discard or minimize the consequence wrought by natural and human made disasters.
- II. That the Costa Rican State has the essential function of the protection of national sovereignty, and in its preservation and defence, the State is called upon to exercise all necessary measures in observance of the civil and pacifist vocation that guides the Costa Rican State, particularly those with regards to the abolition of the army, peace, neutrality and the peaceful settlement of disputes by the use of the mechanisms provided by international law.
- III. That the Ministry of Foreign Affairs is the vehicle by which the State carries out all its tasks before any foreign governments and institutions. Furthermore, the Ministry for Public Security is the entity responsible for defence of the territorial integrity of Costa Rica. Equally, other entities of the State will be available to provide institutional support, in conformity with their competence and responsibilities for those purposes.
- IV. That the military invasion and occupation of Costa Rica by Nicaragua, since October 2010, brought Nicaraguan troops that now occupy a part of the territory of Costa Rica, in clear violation of its national sovereignty, territorial integrity and dignity.
- V. That the aforementioned represents a constant violation of the territorial, aerial and maritime spaces of Costa Rica, thus impacting not only on its national sovereignty, but also causing serious environmental damage through the destruction of fragile national wetlands zones which are duly registered and recognized at the international level.
- VI. That to this day Nicaragua continues to occupy and damage a part of the Costa Rican territory with the presence of the Nicaraguan armed forces, in particular, in Isla Portillo-Isla Calero, and that it also continues to carry out dredging activity which has caused serious environmental damage to the above-mentioned zone.
- VII. That as a result of actions carried out by the army of Nicaragua and the Government of that country, normal functioning conditions for activity in several

Annexe 14

*LA URUCA, SAN JOSÉ (COSTA RICA), JOURNAL OFFICIEL N° 46,
DÉCRET N° 36440-MP, ANNÉE CXXXIII, 7 MARS 2011*

[Traduction]

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE ET LE MINISTRE
CHARGÉ DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE,

dans l'exercice de l'autorité que leur confèrent les articles 140, sections 3 et 18, et 180 de la Constitution politique, ainsi que les articles 25, section 1, 2.7, section 1, 28, section *b*), de la loi n° 6227 du 2 mai 1978, qui est la loi d'administration publique générale, et la loi n° 8488 du 11 janvier 2006, qui est la loi nationale sur les urgences et la prévention des risques,

- I. Attendu que le système constitutionnel prévoit des règles spéciales permettant au pouvoir exécutif de gérer les situations d'urgence en adoptant rapidement des mesures aussi énergiques que l'exigent les circonstances, de manière à éliminer ou atténuer autant que faire se peut les conséquences des catastrophes d'origine naturelle ou humaine,
- II. Attendu que l'Etat costa-ricien a pour fonction essentielle de préserver la souveraineté nationale et qu'il est appelé, pour la protéger et la défendre, à prendre toutes les mesures qui s'imposent dans le respect des principes civils et pacifistes qui sont les siens, tels que l'abolition de l'armée, la paix, la neutralité et le règlement pacifique des différends au moyen des mécanismes prévus par le droit international,
- III. Attendu que le ministère des affaires étrangères est l'organe par l'entremise duquel l'Etat mène l'ensemble de ses missions auprès de tout organisme ou gouvernement étranger; que, de plus, c'est au ministère de la sécurité publique qu'incombe la responsabilité de défendre l'intégrité territoriale du Costa Rica; et que, de la même manière, d'autres organes de l'Etat pourront apporter un soutien institutionnel, selon leur compétence et leurs responsabilités à cet égard,
- IV. Attendu que, depuis l'invasion militaire et l'occupation du Costa Rica par le Nicaragua en octobre 2010, des soldats nicaraguayens occupent une partie du territoire costa-ricien, en violation flagrante de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de la dignité du Costa Rica,
- V. Attendu que les faits susmentionnés constituent une violation continue des espaces terrestre, aérien et maritime du Costa Rica, ce qui non seulement porte atteinte à sa souveraineté nationale, mais nuit gravement à son environnement, notamment à des zones humides nationales fragiles dûment répertoriées et reconnues au niveau international,
- VI. Attendu qu'à ce jour le Nicaragua continue à occuper une partie du territoire costa-ricien en maintenant notamment des soldats sur l'île de Portillos (l'île Calero) et à porter préjudice à ce territoire en poursuivant des activités de dragage qui causent de sérieux dommages à l'environnement dans la région susmentionnée,
- VII. Attendu que les actions menées par l'armée et le Gouvernement nicaraguayens le long de la région frontalière perturbent les activités des institutions

Costa Rican communities along the border area, and of government institutions, have been disrupted, and some communities have even become isolated as they lack the means to access basic services such as health, food provisions, education, etc., and thus have been placed in an evidently vulnerable situation.

- VIII. That the zone that has been affected by the actions of the Nicaraguan Government and army is also under constant threat of natural phenomena that causes flooding among other effects.
- IX. That the National Law on Emergencies and Risk Prevention determines that "Those within the national territory should count on the protection of their life, their physical integrity, their property and the environment in the face of dangerous disasters or events that may occur."
- X. That the National Law on Emergencies and Risk Prevention defines as a disaster a situation "or process that unfolds as the result of a phenomenon of natural, technological or man-made origin where a population is brought under conditions of vulnerability, that causes intense disruption of the community's normal functioning conditions, such as the loss of lives and health within the population, destruction or loss of the collective's property and severe damage to the environment".
- XI. That the National Law on Emergencies and Risk Prevention understands an emergency to be the crisis state created by the disaster.
- XII. That up until the present, attention to the disaster created by the actions of the army and Government of Nicaragua has been enabled by resources and the ordinary procedures that regulate Public Administration; however, at the present moment resort to mechanisms of exception provided by the Constitution and the law is merited.

THEREFORE, THEY DECREE:

**"TO DECLARE THAT THE SITUATION THAT HAS UNFOLDED BY THE VIOLATION
OF THE COSTA RICAN SOVEREIGNTY ON THE PART OF NICARAGUA
CONFORMS A STATE OF EMERGENCY"**

- Article 1. A state of emergency is declared in the following villages on the border with Nicaragua: La Cruz, Upala, Los Chiles, Sarapiquí, San Carlos and Pococí; and also the situations and/or processes that are being unleashed as a result of the activities illicitly carried out by Nicaragua on Costa Rican territory, which threaten the life, physical integrity and property of those within national territory, as well as the national sovereignty and the environment.
- Article 2. To that effect, the present declaration of a state of emergency includes the three phases established in the National Law on Emergencies and Risk Prevention which are as follows:
 - (a) response phase;
 - (b) rehabilitation phase;
 - (c) reconstruction phase.
- Article 3. The present declaration of a state of emergency encompasses all the actions and projects necessary for the protection of life, physical integrity, property and the environment, as well as those necessary for attention, rehabilitation, reconstruction and restoration of infrastructure, housing, communications and disrupted production activities as well as

gouvernementales et de plusieurs communautés costa-riciennes, dont certaines se sont retrouvées isolées, n'ayant pas accès aux services de base tels que la santé, l'approvisionnement en vivres, l'éducation, et sont dès lors dans une situation vulnérable évidente,

- VIII. Attendu que, outre qu'elle subit les actions du Gouvernement et de l'armée nicaraguayens, la région est régulièrement le théâtre de phénomènes naturels qui se traduisent, entre autres, par des inondations,
- IX. Attendu que la loi nationale sur les urgences et la prévention des risques dispose que «la vie, l'intégrité physique et les biens des personnes se trouvant sur le territoire national doivent être protégés, tout comme l'environnement, contre les catastrophes et autres événements dangereux qui peuvent se produire»,
- X. Attendu que la loi nationale sur les urgences et la prévention des risques définit le terme catastrophe comme une situation ou «un processus résultant d'un phénomène d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui place une population dans des conditions de vulnérabilité et perturbe fortement le fonctionnement normal de la communauté, entraînant notamment décès et problèmes de santé au sein de la population, destructions ou pertes de biens collectifs et sérieux dommages à l'environnement»,
- XI. Attendu que, aux termes de la loi nationale sur les urgences et la prévention des risques, une urgence s'entend de l'état de crise causé par la catastrophe,
- XII. Attendu que, jusqu'ici, il a été possible de faire face à la catastrophe engendrée par les actions de l'armée et du Gouvernement nicaraguayens grâce aux moyens et aux procédures ordinaires de l'administration publique, mais que le recours à des mécanismes d'exception comme le prévoient la Constitution et la législation est à présent justifié,

DÉCIDENT EN CONSÉQUENCE :

«DE DÉCLARER L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DE LA SITUATION
CRÉÉE PAR LA VIOLATION DE LA SOUVERAINETÉ COSTA-RICIENNE
PAR LE NICARAGUA»

- Article 1. L'état d'urgence est déclaré dans les villages frontaliers du Nicaragua ci-après : La Cruz, Upala, Los Chiles, Sarapiquí, San Carlos et Pococí, eu égard aux situations et aux processus résultant des activités menées illicitement par le Nicaragua sur le territoire costa-ricien, qui menacent la vie, l'intégrité physique et les biens des personnes se trouvant sur le territoire national, ainsi que la souveraineté nationale et l'environnement.
- Article 2. Le présent décret instituant l'état d'urgence vise les trois phases prévues par la loi nationale sur les urgences et la prévention des risques, à savoir :
 - a) la phase de réaction ;
 - b) la phase de remise en état ;
 - c) la phase de reconstruction.
- Article 3. Le présent décret instituant l'état d'urgence englobe toutes les actions et interventions nécessaires à la protection de la vie, de l'intégrité physique, des biens et de l'environnement, ainsi qu'à la remise en état, à la reconstruction et à la restauration des infrastructures, des logements et des services de communication, et à la reprise des activités de produc-

all damaged public services within the zone covered under Article (1) of this Decree, all of which actions should be included in the General Emergency Plan approved by the Governing Board of the National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies, in order that such attention and projects take place in conformity with the concept of emergency.

- Article 4. In conformity with the stipulations of Articles 15 and 38 and also the following Articles of the National Law on Emergencies and Risk Prevention, the Ministry for Public Security will co-ordinate with the National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies, the Center for Emergency Operations (COE by its Spanish acronym), and other co-ordination entities to facilitate the development of a General Emergency Plan.
- Article 5. In conformity with stipulations of the National Law on Emergencies and Risk Prevention, the Executive Branch, public institutions, autonomous and quasi autonomous entities, State corporations, municipalities, as well as any other entity or public organism are authorized to contribute, donate, transfer, and lend the necessary help and collaboration to the National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies.
- Article 6. For implementation of the present declaration of an emergency, the National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies, in conformity with the National Law on Emergencies and Risk Prevention may assign funds and accept donations from public and private entities.
- Article 7. As part of its attention to the present emergency, the National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies may use unassigned funds remaining from other resolved or remaining emergencies as determined by the Governing Board of this entity.
- Article 8. The grounds of private property situated in the geographic area defined by this declaration of an emergency state shall be bound to allow all the legal easements necessary for the execution of these actions, processes and projects to be carried by public entities in response to the emergency, as long as these are indispensable to the opportune attention to the emergency in conformity with the stipulations of the Phase 1 of the emergency.
- Article 9. The present declaration of a state of emergency will be in effect during the period of time determined by the Executive Branch, depending on reports issued by the National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies, or during the maximum period of time established in Law 8488.
- Article 10. The present decree is in effect as of the moment of signature.

[The present decree was] signed in the Presidency of the Republic the twenty-first of February of the year two thousand eleven.

The President of the Republic, Laura Chinchilla Miranda.
The Minister for the Presidency, Marco A. Vargas Díaz.

O.C. No. 10971 (Request No. 030-2011) C-64820 (D36440-IN2011016261).

tion et de tous les services publics perturbés dans la zone visée par l'article 1 du présent décret, toutes ces interventions devant figurer dans le plan général d'urgence approuvé par le conseil d'administration du comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence, de sorte qu'elles se déroulent conformément aux normes applicables en situation d'urgence.

- Article 4. Conformément aux dispositions des articles 15 et 38 et suivants de la loi nationale sur les urgences et la prévention des risques, le ministère de la sécurité publique assure la coordination des interventions avec le comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence, le centre des opérations d'urgence (dont l'acronyme est COE en espagnol) et d'autres organismes de coordination afin de faciliter l'élaboration d'un plan général d'urgence.
- Article 5. Conformément aux dispositions de la loi nationale sur les urgences et la prévention des risques, l'exécutif, les pouvoirs publics, les organismes autonomes et quasi autonomes, les entreprises d'Etat, les communes, ainsi que toute autre entité ou institution publique, sont autorisés à assurer, fournir ou prêter l'aide et la coopération nécessaires au comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence.
- Article 6. Conformément à la loi nationale sur les urgences et la prévention des risques, le comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence peut, en vue de l'application du présent décret, affecter des fonds et accepter des dons d'entités publiques et privées.
- Article 7. Pour répondre à l'urgence actuelle, le comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence peut utiliser tous fonds non utilisés affectés à d'autres urgences révolues ou en cours, selon ce que décidera le conseil d'administration de cette entité.
- Article 8. Dans la zone géographique définie par le présent décret, les propriétaires privés sont tenus de donner toutes les autorisations légales nécessaires à l'exécution des opérations, interventions et projets qui seront menés par des entités publiques en réponse à l'urgence, pour autant que ceux-ci soient indispensables, conformément aux dispositions relatives à la phase 1.
- Article 9. Le présent décret instituant l'état d'urgence restera en vigueur pendant la période fixée par le pouvoir exécutif, selon les rapports établis par le comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence ou pour la durée maximale prévue par la loi 8488.
- Article 10. Le présent décret prend effet à la date de sa signature.

[Le présent décret a été] signé par la présidente de la République le vingt et un février deux mille onze.

La présidente de la République, Laura Chinchilla Miranda.

Le ministre chargé de la coordination interministérielle, Marco A. Vargas Díaz.

Avis consultatif O.C. n° 10971 (demande n° 030-2011) C-64820 (D36440-IN2011016261).

Annex 15

BY-LAWS AND REGULATIONS, PRESIDENCY OF THE REPUBLIC OF COSTA RICA,
 NATIONAL COMMISSION ON RISK PREVENTION
 AND ATTENTION TO EMERGENCIES

DECISION NO. 0362-2011, SPECIFIC BY-LAWS REGARDING PURCHASING
 AND CONTRACTS PROCEDURES UNDER EXCEPTION MECHANISMS REGIMEN
 BY VIRTUE OF THE DECLARATION OF A STATE OF EMERGENCY
 BY VIRTUE OF DECREE NO. 36440, 21 SEPTEMBER 2011

Digital signature of: Jorge Luis Vargas Espinoza
 /signature/
 Identification number: DN
 Serial number: CPF 02-0255-0227
 Surname: Vargas Espinoza
 Given name: Jorge Luis, c-CR, or physical person ou-citizen,
 cn- Jorge Luis Vargas Espinoza/signature/
 Date: 2011-09-22, 14:27:50-06 '00'

[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
-------------	-------------	-------------

Government of Costa Rica

BY-LAWS AND REGULATIONS,
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
 NATIONAL COMMISSION ON RISK PREVENTION
 AND ATTENTION TO EMERGENCIES

Governing Board

21 September 2011.

DECISION NO. 0362-2011

SPECIFIC BY-LAWS REGARDING PURCHASING AND CONTRACTS PROCEDURES UNDER EXCEPTION MECHANISMS REGIMEN BY VIRTUE OF THE DECLARATION OF A STATE OF EMERGENCY BY DECREE NO. 36440, BEARING IN MIND:

1. That in carrying out the specific purchasing and contracting process necessary by virtue of the emergency resulting from the violation of Costa Rican sovereignty by Nicaragua, on Isla Calero in particular, as well as the environmental damage infringed on national territory, the declaration of an emergency under Executive Decree No. 36440, a specific mechanism under said decree is required for purchasing and contracting processes.
2. That the specific nature of the event that created the emergency, which was an act of aggression on the part of the neighbouring country of Nicaragua, imposes taking actions that are different from those generally carried out under the regimen of exception and under the control of the National Commission on Risk Pre-

Annexe 15

**ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS, PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU COSTA RICA,
COMITÉ NATIONAL POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
ET LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE**

**DÉCISION N° 0362-2011, RÈGLEMENT DU 21 SEPTEMBRE 2011
RELATIF AUX PROCÉDURES D'ACHAT ET DE PASSATION DE MARCHÉS
SOUS UN RÉGIME D'EXCEPTION, CONFORMÉMENT
AU DÉCRET INSTITUANT L'ÉTAT D'URGENCE (DÉCRET N° 36440)**

[Traduction]

Signature électronique de : Jorge Luis Vargas Espinoza
 /signature/
 Numéro d'identification : DN
 Matricule : CPF 02-0255-0227
 Nom de famille : Vargas Espinoza
 Prénom : Jorge Luis, personne physique ou particulier,
 cn- Jorge Luis Vargas Espinoza /signature/
 Date : 2011-09-22, 14:27:50-06 '00'

[Illisible]	[Illisible]	[Illisible]
-------------	-------------	-------------

Gouvernement du Costa Rica

**ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS,
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE,
COMITÉ NATIONAL POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
ET LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE**

Conseil d'administration

Le 21 septembre 2011.

DÉCISION n° 0362-2011

RÈGLEMENT RELATIF AUX PROCÉDURES D'ACHAT ET DE PASSATION DE MARCHÉS
 SOUS UN RÉGIME D'EXCEPTION, CONFORMÉMENT AU DÉCRET INSTITUANT L'ÉTAT
 D'URGENCE (DÉCRET N° 36440)

1. Attendu que, pour procéder aux achats et passer les marchés nécessaires face à l'urgence résultant de la violation de la souveraineté du Costa Rica par le Nicaragua, notamment sur l'île Calero, ainsi que des dommages à l'environnement causés sur le territoire national, conformément au décret exécutif n° 36440 instituant l'état d'urgence, il est nécessaire de créer un mécanisme spécifique pour les achats et la passation de marchés dans le cadre dudit décret,
2. Attendu que la nature de l'événement à l'origine de l'urgence (une agression de la part du pays voisin, le Nicaragua) impose des mesures autres que celles généralement prises sous le régime d'exception et sous le contrôle du comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence (ci-après « le

vention and Attention to Emergencies (from here on referred to as the Commission); the situation requires highly specialized criteria from the institutions responsible for attending to the problem, especially regarding characteristics of the equipment, supplies and services that have to be purchased or contracted.

3. National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies, published in *La Gaceta (The Gazette)* No. 172 of Thursday, 3 September 2009, is deficient regarding purchasing and contracting norms in the case of emergencies in which it is not possible to delineate the first-response phase, rehabilitation and reconstruction as established by Article 30 of Law No. 8488. It is also deficient regarding the option of extending Executive Units the purview, under the exceptions mechanisms regimen, of institutional purchasing and contracting by these institutions.
4. That by reason of the former, the present procedure has the purpose of allowing institutional purchasing by the entities appointed as Executive Units by the Governing Board of the Commission to carry out the purchasing and contracting necessary for carrying out the General Emergency Plan, without undermining the obligations of the Commission of managing the National Emergency Fund through the administration of designated resources, and to oversee procedures, project development and disbursements, under Law No. 8488, of the Executive Units by-laws and the by-laws regarding procedures for the institutional purchasing by the Commission.
5. That under Law No. 8488, which regulates this Commission, the functions and scope of the Governing Board arise from its stipulations :
 - (a) By virtue of Article 180 of the Political Constitution and due to the budgetary constraints the declaration of emergency allows for procedural exceptions in order that the Government may swiftly obtain sufficient economic, material, or other resources necessary for safeguarding persons, property and services impacted upon by war, internal strife or public calamities. (Art. 31.)
 - (b) The declaration of emergency is the option of the Executive Branch in order that it may resort to flexible and agile mechanisms that override the juridical order that regulates the ordinary activity of the Administration so as to address urgent and unforeseen needs of persons and protect property when surprise and unforeseen events take place, and even when they can be foreseen but are inevitable; all unusual situations that generally cannot be controlled, managed or handled through ordinary measures.
In the face of such events the immediate need to address human needs and protect endangered lives and property, the Constitution allows acts by way of exception. This implies that criteria regarding need and urgency override legal criteria that regulate the usual institutional activities. (Vote 9410, Constitutional Chamber.)
 - (c) The exception mechanisms regimen encompasses administrative activity and the designation of funds and public resources, so long as they are strictly necessary for responding to the needs of the population and for the protection of property and services at a time of unequivocal connection between the event that provokes the state of emergency and the damages provoked thereof. (Art. 32.)
 - (d) Under the declaration of an emergency, all agencies, public institutions and local governments are obliged to co-ordinate with the Commission, which will have sole command over activities in the affected areas.
The general emergency plan developed by the Commission must have priority over the plan of each institution that affects it, until the Executive Branch declares an end to the state of emergency. (Art. 33.)

comité»); et que la situation requiert un degré élevé de spécialisation de la part des institutions compétentes, notamment en ce qui concerne les caractéristiques du matériel, des fournitures et des services qui doivent être achetés ou faire l'objet d'un contrat,

3. Attendu que le règlement relatif aux procédures applicables aux achats institutionnels du comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence, publié dans *La Gaceta* (journal officiel) n° 172 du jeudi 3 septembre 2009, ne couvre pas les achats et la passation de marchés dans des situations d'urgence lorsqu'il n'est pas possible de définir les phases prévues à l'article 30 de la loi n° 8488 (réaction, remise en état et reconstruction), ni ne confère aux organes exécutifs la capacité de faire des achats institutionnels et de passer des marchés dans le cadre d'un régime d'exception,
 4. Attendu que, en raison de ce qui précède, la présente procédure vise à permettre aux entités désignées comme organes exécutifs par le conseil d'administration du comité de procéder aux achats institutionnels et de passer les marchés nécessaires pour mener à bien le plan général d'urgence, sans négliger l'obligation à laquelle est tenu le comité de gérer le fonds national d'urgence, de surveiller le respect des procédures et l'avancement des projets et de contrôler les dépenses, conformément à la loi n° 8488, au règlement relatif aux organes exécutifs et au règlement relatif aux procédures applicables aux achats institutionnels du comité,
 5. Attendu que les fonctions et les compétences du conseil d'administration sont définies par la loi n° 8488, qui régit le fonctionnement du comité :
 - a) En vertu de l'article 180 de la Constitution politique et compte tenu des contraintes budgétaires, le décret instituant l'état d'urgence permet qu'il soit dérogé aux procédures ordinaires pour que le gouvernement puisse obtenir rapidement les ressources financières, matérielles et autres dont il a besoin pour assurer la protection des personnes, des biens et des services touchés par la guerre, les conflits internes ou les sinistres. (Art. 31.)
 - b) Le décret instituant l'état d'urgence autorise le pouvoir exécutif à recourir à des mécanismes flexibles et rapides qui prévalent sur l'ordre juridique régissant les activités ordinaires de l'administration afin de répondre aux besoins de la population et de protéger les biens en cas d'urgence ou d'imprévu ou en cas d'événements prévisibles mais inévitables: toutes situations inhabituelles difficiles à contrôler, gérer ou traiter par des mesures ordinaires.
- En cas d'événements de ce type où il importe de répondre immédiatement aux besoins de la population et de protéger les vies et les biens menacés, la Constitution autorise le recours à des mesures exceptionnelles. De ce fait, les considérations de nécessité et d'urgence l'emportent sur les normes régissant les activités institutionnelles courantes. (Vote 9410, chambre constitutionnelle.)
- c) Le régime des mécanismes d'exception englobe les activités administratives et l'allocation des fonds publics, dès lors qu'elles sont indispensables pour répondre aux besoins essentiels de la population et protéger les biens et les services lorsque le lien entre l'événement à l'origine de l'état d'urgence et les dommages qui en résultent ne fait aucun doute. (Art. 32.)
 - d) En vertu du décret instituant l'état d'urgence, l'ensemble des organismes, institutions publiques et autorités locales sont tenus d'agir en coordination avec le comité, qui exerce un contrôle total sur les activités menées dans les régions concernées. Le plan général d'urgence élaboré par le comité prévaudra sur les plans des différentes institutions intéressées jusqu'à ce que le pouvoir exécutif mette fin à l'état d'urgence. (Art. 33.)

- (e) In order to execute actions, projects and contracts, the Commission will appoint as Executive Units public institutions with power over the area where they are active, as long as they have the necessary structure to fulfil commitments; the Commission, as well as the Executive Units, will be obliged to develop investment plans with details regarding the actions, projects and financial resources to be employed to address assigned roles, which should be approved by the Governing Board of the Commission. (Art. 39.)
- (f) The Commission has exclusive jurisdiction over the administration of National Emergency Fund resources which it will use to address and deal with emergency situations, according to the declaration and in conformity with the general emergency plan and the investment plans approved by the Governing Board of the Commission.
- (g) In conformity with stipulations regarding compliance with jurisdiction and responsibilities assigned to the Commission as contained in Article 18 of the law, it is within the purview of the Governing Board of the Commission to approve the procedures regulating the administration and use of National Emergency Fund resources.

THEREFORE :

In conformity with the above, the Governing Board of the National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies decides:

A. TO CREATE SPECIFIC BY-LAWS REGARDING PURCHASING AND CONTRACTS

Procedures under exception mechanisms regimen by virtue of the declaration of a state of emergency by virtue of decree No. 36440, which will be governed by the following Articles :

Regarding procedures for the authorization of contracts :

1. Once a public institution is designated an Executive Unit in conformity with a specific decision for that purpose, the governing Board of the Commission can authorize the purchasing entity of the designated public institution to take responsibility for contracting procedures with the purpose of executing the actions and projects contained in the corresponding investment plan presented by the public institution.
2. It is the responsibility of the Commission's Purchasing and Contracts division to advise in the implementation of the Exceptions Mechanisms Regimen and the corresponding norms that will govern the said regimen.
3. Oversight of procedures and contract compliance are the responsibility of the comptroller department of the Executive Units.

Regarding Contract Procedures :

4. Prior to initiation of contract implementation, the Executive Units must sign a letter of intention based on the stipulations of the Executive Units' by-laws and on necessary considerations for these special procedures.
5. In conformity with stipulations of the by-laws on functions and oversight of the Executive Units, all contracts for goods and services requiring Executive Units shall be undertaken in strict compliance with stipulations of the National Law on Emergencies and Risk Prevention, its by-laws and the by-laws of the Purchasing and Contracts division of the CNE with the necessary considerations regarding contracting under the exceptions regimen, in complement

- e) Afin de mener les interventions, projets et contrats à bonne fin, le comité désigne comme organes exécutifs des institutions publiques compétentes pour le secteur d'activité considéré, pourvu qu'elles disposent de la structure nécessaire pour honorer leurs engagements. Le comité, tout comme les organes exécutifs, est tenu de concevoir des plans d'investissement détaillant les mesures et initiatives à prendre et les moyens financiers nécessaires pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, lesquelles devront être approuvées par le conseil d'administration du comité. (Art. 39.)
- f) Le comité a compétence exclusive s'agissant de l'administration des ressources du fonds national d'urgence, qu'il utilisera pour gérer les situations d'urgence et y faire face comme le prévoit le décret et conformément au plan général d'urgence et aux plans d'investissement approuvés par le conseil d'administration du comité.
- g) Conformément aux dispositions relatives à la compétence et aux fonctions du comité, énoncées à l'article 18 de la loi, il revient au conseil d'administration du comité d'approuver les procédures applicables à la gestion et à l'utilisation des ressources du fonds national d'urgence.

PAR CONSÉQUENT,

conformément à ce qui précède, le conseil d'administration du comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence décide ce qui suit:

A. ÉLABORER UN RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES ACHATS ET LA PASSATION DE MARCHÉS

Les procédures applicables sous un régime d'exception au sens du décret instituant l'état d'urgence (décret n° 36440) sont régies par les articles suivants :

Concernant les procédures d'autorisation :

1. Une fois qu'une institution publique est désignée comme organe exécutif par une décision rendue à cet effet, le conseil d'administration du comité peut autoriser le service des achats de l'institution publique en question à s'occuper de la passation des marchés nécessaires pour mener à bien les interventions et initiatives prévues par le plan d'investissement présenté par l'institution publique.
2. Le service des achats et des contrats du comité est chargé de conseiller les institutions sur le recours aux mécanismes d'exception et les normes applicables.
3. La vérification du respect des procédures et de la conformité des contrats relève du service de contrôle financier des organes exécutifs.

Concernant les procédures de passation de marchés :

4. Avant tout contrat, l'organe exécutif doit signer une lettre d'intention conforme à son règlement relatif aux organes exécutifs et aux conditions particulières auxquelles est assujettie la présente procédure.
5. Conformément aux dispositions du règlement relatif aux fonctions et au contrôle des organes exécutifs, tous les contrats portant sur des biens et des services doivent être conclus dans le strict respect des dispositions de la loi nationale sur les urgences et la prévention des risques, de son règlement d'application et du règlement du service des achats et des contrats du comité, compte dûment tenu des conditions applicables sous un régime d'exception, ainsi que

to pertinent stipulations of the administrative contracting law and its by-laws.

6. Authority in order that the Executive Units carry out their contractual activity shall be exercised under the strict and exclusive application of the procedure described in Article 39, Section (b) of the by-laws of the Commission's Purchasing and Contracts division regarding the role of the division in contracts executed as a result of the emergency.
7. Such authority does not include the purview over administration of National Emergency Fund resources; it is limited to the execution of emergency contracting procedures in the framework of the Exceptions Mechanisms Regimen permitted by Law No. 8488. In this regard, prior to forwarding to the Executive Directorate investment plans to be presented to the Governing Board, it is the responsibility of the commission through Executive Units' comptroller departments to ensure the garnering of resources necessary to ultimately honour monetary commitments, when requested by the Executive Units. These reserves ensure the budgetary content required to give effect to the recruitment process, as required by the law on administrative contracting and its by-laws.
8. Payment procedures by the Executive Units shall be carried out in conformity with Article 27 of the by-law on Functions and Oversight of Executive Units.

Final Stipulations

9. The present by-laws govern contracts related to the execution of the General Emergency Plan developed on the basis of Decree No. 36440 which declares a state of emergency in the face of the violations of Costa Rican sovereignty by Nicaragua, and regarding this particular situation, it suspend norms of inferior hierarchy.
10. The present by-laws shall be suspended and without effect once Decree No. 36440 is overruled.
11. Supplementary application of the by-laws for purchasing and contracts, law on administrative contracting and its by-laws.
12. That which is not specifically governed by these by-laws shall be governed by the by-laws for the Functions on Purchasing and Contracts division of the CNE, as well as by the Law on Administrative Contracts and its by-laws.
13. These by-laws shall be in effect as of their publication.

Sigifredo Pérez Fernández, Administrative Director for Finances.

O.C. No. 14772. (Request No. 49892) C-173650 (IN2011074828).

- des dispositions pertinentes de la loi relative à la passation de marchés administratifs et de son règlement d'application.
6. Le pouvoir autorisant les organes exécutifs à passer des marchés doit être exercé dans le strict respect de la procédure décrite à l'article 39, alinéa b) et suivants, du règlement du service des achats et des contrats du comité concernant la passation de marchés en situation d'urgence.
 7. Ce pouvoir ne s'étend pas à la gestion des ressources du fonds national d'urgence. Il se limite à la passation de marchés par les mécanismes d'exception autorisés par la loi 8488. A cet égard, avant de remettre à la direction exécutive les plans d'investissement devant être présentés au conseil d'administration, il incombe au comité, par l'entremise des services de contrôle financier des organes exécutifs, de mobiliser les fonds nécessaires pour honorer les engagements financiers lorsque l'organe exécutif en demande le règlement. Est ainsi garantie la mise à disposition des fonds nécessaires pour commencer le processus de sélection, comme l'exige la loi relative à la passation de marchés administratifs et son règlement d'application.
 8. Les procédures relatives aux paiements doivent être conformes à l'article 27 du règlement relatif aux fonctions et au contrôle des organes exécutifs.

Dispositions finales

9. Le présent règlement régit les marchés passés dans le cadre de l'exécution du plan général d'urgence élaboré sur la base du décret n° 36440 instituant l'état d'urgence, adopté suite aux atteintes à la souveraineté du Costa Rica commises par le Nicaragua, et, eu égard à cette situation particulière, suspend les normes hiérarchiquement inférieures.
10. Le présent règlement sera suspendu et privé d'effet dès que le décret n° 36440 aura été abrogé.
11. Le règlement relatif aux achats et aux contrats et la loi relative à la passation de contrats administratifs et son règlement d'application s'appliquent subsidiairement.
12. Toute question qui n'est pas expressément régie par le présent règlement l'est par le règlement relatif aux fonctions du service des achats et des contrats du comité, ainsi que par la loi relative à la passation de marchés administratifs et son règlement d'application.
13. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication.

Sigifredo Pérez Fernández, directeur administratif et financier.

Avis consultatif O.C. n° 14772 (demande n° 49892) C-173650 (IN2011074828).

Annex 16

*SEMANARIO UNIVERSIDAD, COSTA RICA. "ENVIRONMENTAL DAMAGE FEARED DUE TO CONSTRUCTION OF HIGHWAY PARALLEL TO Río SAN JUAN",
1 NOVEMBER 2011*

Environmentalists and persons involved in natural resources protection fear that the highway being constructed by the Government parallel to the Río San Juan will have a serious environmental impact and that in the end the "medicine will be worse than the illness".

The highway, planned by President Laura Chinchilla's administration in the context of the border conflict with Nicaragua, affects the area's ecology and a large area characterized by biodiversity considered "strategic" and of enormous importance by environmental advocates.

Development of the project is based on an emergency decree (No. 36440) issued by Chinchilla last 21 February and published in the official daily *La Gaceta* on 7 March.

This decree allows several government entities, including the Transportation Ministry and the National Highway Safety Council, to operate under exception, which allows them to override permit procedures and other regulations.

Have profound environmental impact studies been done regarding the San Juan zone highway? Is Costa Rica really facing an emergency when in March the Court in The Hague issued precautionary measures and Nicaraguan troops abandoned territory of the Caleros-Los Portillos island long ago? How much awareness is there regarding the impact of this route in a zone of enormous environmental importance such as the bi-national basin of the San Juan?

This and another series of questions are of concern to several ecologists and environmental advocates who do not hide their fear that the highway will cause serious damage to protected systems in the zone and will, in the context of the conflict that broke out in October of last year, in fact give Nicaragua arms against Costa Rica.

(See separate article: "MINAET vigilant against serious impact, said the Deputy Minister".)

According to geologist Allan Astorga, any project similar to the one promoted for the border with Nicaragua involves environmental risks. He stated to *Universidad* that for this reason "it should be developed and implemented under an effective environmentally minded procedure in order to avoid damage".

Environmental lawyer and Costa Rica *Universidad* Professor, Alvaro Sagot, also expressed concern regarding the project since it is unknown if it is guided by the concepts of environmental viability.

"It is very simple. The necessary environmental impact studies are being passed over by way of a decree. No one can say that there is or will not be any environmental impact regarding biodiversity", he commented.

Annexe 16

SEMANARIO UNIVERSIDAD, COSTA RICA : «LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE LE LONG DU SAN JUAN SUSCITE DES CRAINTES POUR L'ENVIRONNEMENT», 1^{ER} NOVEMBRE 2011

[Traduction]

Les écologistes et les responsables de la protection des ressources naturelles craignent que la route que le gouvernement est en train de construire le long du San Juan n'ait de graves conséquences sur l'environnement et que, en définitive, «le remède soit pire que le mal».

La route dont le gouvernement de Laura Chinchilla a projeté la construction sur fond de conflit frontalier avec le Nicaragua perturbe l'écosystème local et altère une vaste zone de biodiversité que les défenseurs de l'environnement considèrent comme «stratégique» et d'importance cruciale.

Le projet est mis en œuvre en application d'un décret instituant l'état d'urgence (n° 36440) pris par la présidente le 21 février dernier et publié au journal officiel *La Gaceta* le 7 mars.

Ledit décret autorise plusieurs instances gouvernementales, notamment le ministère des transports et le conseil national des autoroutes, à se prévaloir d'un régime d'exception qui leur permet d'outrepasser les procédures d'autorisation et autres dispositions réglementaires.

Une évaluation approfondie de l'impact que la route aura sur l'environnement a-t-elle été réalisée? Le Costa Rica est-il réellement aux prises avec une urgence alors que, au mois de mars, la Cour de La Haye a prescrit des mesures conservatoires et que les soldats nicaraguayens se sont retirés de l'île Calero-Los Portillos depuis longtemps déjà? Que sait-on exactement de l'incidence que cette route aura sur une zone aussi importante sur le plan environnemental que le bassin binational du San Juan?

Voilà quelques-unes des questions qui préoccupent écologistes et défenseurs de l'environnement, lesquels ne cachent pas leur crainte de voir la route porter gravement atteinte à des systèmes protégés et ne donne en fait au Nicaragua des armes contre le Costa Rica dans le différend qui les oppose depuis octobre 2010.

(Voir un autre article, intitulé «Le MINAET [acronyme espagnol désignant le ministère de l'environnement, de l'énergie et des télécommunications] reste vigilant pour parer aux risques environnementaux, a déclaré la vice-ministre».)

Selon le géologue Allan Astorga, tout projet de l'ordre de celui qui est mis à exécution à la frontière avec le Nicaragua comporte des risques pour l'environnement. Il a déclaré à *Universidad* que c'était la raison pour laquelle, «afin d'éviter tout dommage, un tel projet devait être conçu et mis en œuvre selon une procédure efficace de protection de l'environnement».

Alvaro Sagot, défenseur de l'environnement et professeur à l'université du Costa Rica, a lui aussi exprimé certaines craintes concernant le projet, dont personne ne sait s'il tient compte ou non de la notion de viabilité environnementale.

«C'est très simple. L'obligation de présenter des évaluations de l'impact sur l'environnement a été contournée à la faveur d'un décret. Nul ne peut dire si le projet a ou aura une quelconque incidence sur la biodiversité», a-t-il fait observer.

Nicolás Boeglin, an international law expert recalled that the San Juan region has biological corridors that are protected by law.

“From the ecological standpoint, this is a vulnerable zone. Certain precautionary measures have to be taken in the construction of a highway”, he indicated.

The Vice-President of the Environment Court, Yamileth Mata, admitted that she was even unaware of the construction of the highway. She did not discard eventual intervention by the body regarding the viability of the project.

On the other hand, Uriel Juárez, Secretary-General of the National Environmental Technical Secretariat [SETENA, by its Spanish acronym], told *Universidad* that this body has not been consulted, nor have its criteria on the highway and its possible risks been requested.

“There has been no request or inquiry regarding criteria here”, he indicated.

The director of the Tortuguero Conservation Area, Luis Rojas, said that that entity of the SINAC [Spanish acronym of National System of Conservation Areas] “participated in some instances of consultation” regarding about 30 kilometres under its jurisdiction. He commented to this weekly that “Every project involves risks.”

Miguel Zamora, assistant director of the Arenal-Huetar Norte Conservation Area, reported that this entity is carrying out a “routine investigation” to verify what is happening in his area. “We have not been consulted on this project”, he assured.

Mauricio Alvarez, of the environmental group “Kioscos ambientales” of the University of Costa Rica, as well as Gino Biamonte, director of the ecology group Apreflofas, also expressed their fears. Separately they both stated, “The area is too sensitive and vulnerable.”

Legislator Claudio Monge of the Citizens Action Party [PAC, by its Spanish acronym] warned, “We are investigating, I will not allow an environmental disaster.”

MINAET Is Watchful against Serious Impact

Environment, Energy and Telecommunications Vice-Minister, Lorena Guevara, said that entity is watchful in order that the environmental balance of the San Juan zone not be affected. Below are parts of her answers to questions sent to her by e-mail.

How was MINAET involved in supervision of the project since it is located in protected corridors?

The decree referred to responds to a “particular or *sui generis*” emergency, since it was issued in the middle of the situation and process caused by the Nicaraguan violation of Costa Rica’s sovereignty, particularly in Calero Island, and because of the environmental damage caused in our homeland.

Due consideration should be given to the particular nature of the event that led to the decree and the General Emergency Plan developed to address it. This was essentially a political phenomenon with many effects and variants that are difficult to pinpoint. Under these circumstances, the constitutional system provides special rules that allow the Executive Branch to address emergency situations, so that action can be as prompt and decisive as the circumstances merit thus minimizing the consequences of natural and other disasters.

Nicolás Boeglin, spécialiste du droit international, a rappelé que le bassin du San Juan comprenait des couloirs biologiques bénéficiant d'une protection juridique.

«Du point de vue de l'écologie, il s'agit d'une zone vulnérable. Certaines précautions s'imposent lorsqu'on construit une route», a-t-il indiqué.

La vice-présidente du tribunal pour l'environnement, Yamileth Mata, a reconnu qu'elle n'avait même pas été informée de la construction de la route. Elle n'a pas écarté l'idée que le tribunal finisse par intervenir pour statuer sur la viabilité du projet.

De son côté, Uriel Juárez, secrétaire général du secrétariat technique national à l'environnement [le SETENA selon l'acronyme espagnol], a déclaré à *Universidad* que le secrétariat n'avait pas été consulté, pas plus qu'on ne lui avait demandé quels étaient les critères à respecter afin d'éviter les risques inhérents au projet. «Pour ce projet, aucune demande ne nous a été faite quant aux critères à respecter», a-t-il indiqué.

Luis Rojas, directeur de la zone de conservation de Tortuguero, qui fait partie du SINAC [acronyme espagnol désignant le réseau national des zones de conservation], a déclaré qu'il lui «était arrivé de participer aux consultations» concernant la trentaine de kilomètres relevant de sa compétence. Il a souligné que «[t]out projet comporte[ait] des risques».

Miguel Zamora, directeur adjoint de la zone de conservation d'Arenal-Huetar Norte, a indiqué que ses services menaient une «enquête de routine» sur ce qui se produisait dans la zone. «Nous n'avons pas été consultés concernant ce projet», a-t-il assuré.

Mauricio Alvarez, un membre du mouvement écologiste de l'université du Costa Rica appelé «Kioscos ambientales», ainsi que Gino Biamonte, directeur du groupe écologiste Areflofas, ont exprimé la même crainte. Chacun a déclaré de son côté que «[I]l y a une zone [qui] était trop sensible et trop vulnérable».

Le député Claudio Monge, du parti de l'action citoyenne [le PAC selon l'acronyme espagnol], a quant à lui lancé cette mise en garde: «Nous menons notre enquête, je ne laisserai pas une catastrophe environnementale se produire.»

Le MINAET reste vigilant pour parer les risques environnementaux

La vice-ministre de l'environnement, de l'énergie et des télécommunications, Lorena Guevara, a déclaré que son ministère veillait à ce que l'équilibre environnemental de la zone du San Juan ne soit pas perturbé. Voici quelques extraits de ses réponses aux questions qui lui ont été adressées par courriel:

Etant donné que le lieu d'exécution du projet se situe dans des couloirs protégés, quel a été le degré d'implication du MINAET dans sa supervision?

Le décret répondait à une situation d'urgence «particulière ou *sui generis*», puisqu'il a été adopté à l'occasion d'une situation et d'un processus engendrés par une atteinte à la souveraineté du Costa Rica par le Nicaragua, notamment dans l'île Calero, et en raison de dommages causés à l'environnement sur notre territoire national.

Il convient de tenir dûment compte de la nature particulière des événements qui ont conduit à l'adoption du décret et du plan d'urgence général visant à y remédier. Il s'agissait essentiellement d'un fait politique, qu'il est difficile d'appréhender sous toutes ses facettes. Dans de telles circonstances, la Constitution prévoit des règles spéciales qui permettent à l'exécutif de faire face à l'urgence, de manière à pouvoir agir aussi rapidement et fermement que la situation l'exige et à réduire ainsi au maximum les conséquences des catastrophes naturelles ou autres.

Were the risks and environmental impact of this project evaluated?

In the present situation and given latent threat of further incursions from Nicaragua, Costa Rica must design vigilance mechanisms and ensure permanent presence of its police forces in the conflict zone at the southernmost part of the Colorado Delta, and the border side of the Río San Juan. Phase One of the General Emergency Plan includes concrete action by seven institutions: the Ministry for Public Security, the Costa Rican Electrical Energy Institute, the National Risk Prevention and Emergency Commission, the Costa Rican Red Cross, the Costa Rican Social Security Fund, the MINAET and the CONAVI [Spanish acronym of the National Highway Commission]. Activity of the CONAVI includes the construction of an artery parallel to the Río San Juan, and in the case of the MINAET-SINAC [National System of Conservation Areas], these entities have the role of constant environmental monitoring and surveillance over national wildlife reserves in the region.

Which is the supervising entity? Why wasn't the SETENA included? Who did the environmental impact studies, if there were any?

In the case of the MINAET, the intention is to provide the SINAC with the necessary conditions and resources for protection and surveillance. The MINAET-SINAC has been careful that the projects cause as little environmental impact as possible, since the primary purpose of the road parallel to the Río San Juan is to safeguard life and physical integrity, property and the environment in the face of disasters and dangerous events that may occur. The other entities have been accountable and have proceeded in compliance with the regulations regarding an extraordinary situation provided by a decree of this nature. As a member of the National Emergencies Commission, the MINAET has been informed of the actions resulting from this emergency decree, and at a technical level the SINAC has been responsible for the actions established in the General Emergency Plan. It should be mentioned the route parallel to the Río San Juan was established along the 2 kilometre wide northern border strip where human activity has been evident for many years.

(By Ernesto Ramírez.)

Les risques présentés par ce projet ainsi que son impact sur l'environnement ont-ils été évalués ?

Dans la situation actuelle et étant donné la menace latente de nouvelles incursions du Nicaragua, le Costa Rica doit mettre en place des mécanismes de surveillance et assurer la présence permanente de ses forces de police dans la zone litigieuse, soit dans la partie la plus méridionale du delta du Colorado et sur la rive frontalière du San Juan. La première phase du plan d'urgence général prévoit la mise en œuvre de mesures concrètes associant sept institutions : le ministère de la sécurité publique, l'Institut costa-ricien de l'énergie électrique, le comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence, la Croix-Rouge costa-ricienne, la caisse de sécurité sociale costa-ricienne, le MINAET et le CONAVI [conseil national des autoroutes]. Ce dernier a notamment pour mission de construire une artère parallèle au fleuve San Juan, et les différentes entités du réseau national des zones de conservation [SINAC] du MINAET ont pour rôle d'assurer en permanence un contrôle environnemental et la surveillance des réserves naturelles nationales dans la région.

Qui surveille le projet ? Pourquoi le SETENA n'a-t-il pas été consulté ? S'il y a eu des évaluations de l'impact sur l'environnement, qui les a réalisées ?

Le MINAET, pour sa part, entend faire en sorte que le SINAC dispose des moyens nécessaires pour assurer la protection et la surveillance voulues. Le tandem MINAET-SINAC a veillé à ce que les projets aient la plus faible empreinte possible sur l'environnement, la route le long du San Juan visant surtout à protéger la vie et l'intégrité physique des gens ainsi que les biens et l'environnement contre les risques de catastrophe. Les autres organismes intéressés ont dûment rendu compte des mesures prises et se sont conformés aux dispositions réglementaires régissant les situations extraordinaires visées par le décret instituant l'état d'urgence. En tant que membre du comité chargé des urgences nationales, le MINAET a été informé des mesures prises à la suite du décret et, sur le plan technique, le SINAC est chargé de donner suite aux mesures prévues dans le plan général d'urgence. Il convient de signaler que la route a été tracée le long de la bande frontalière de 2 kilomètres de large située au nord du fleuve, où, de toute évidence, il existe une activité humaine depuis de nombreuses années.

(Ernesto Ramírez.)

Annex 17

NOTE FROM THE MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS OF NICARAGUA
 TO THE MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS OF COSTA RICA,
 REF.: MRE/DVM/AJST/500/11/11, 29 NOVEMBER 2011

I have the honour to address you on the occasion of referring to aspects of the construction of a 120 kilometre road (approximately) which your Government is developing in the area between Boca San Carlos and the Delta.

This road runs parallel to, and is a short distance from, the San Juan River of Nicaragua and drains into the river. Besides destroying the flora and fauna of a very extensive zone of common wetlands as a result of these activities, there is also the dumping of the residue resulting from land removal and other forms of residue into our San Juan River.

These projects have been covered extensively by the press in your country. The 17 October 2011 edition of Costa Rica's *La Nación* points out that "The Government is constructing a 120 kilometre road parallel to the border with Nicaragua, in order to avoid the use of the San Juan River by the population and the police for their travel." The article further states that the route will extend to the area which was determined by the International Court of Justice as an area in dispute by its 8 March 2011 Order.

Also, the authorities of your country have confirmed the advanced stage of the project. In statements to Costa Rican newspaper, *La Prensa Libre*, the Minister for Public Security, Mario Zamora Cordera, revealed that the road parallel to the Río San Juan will be completed in December 2011.

The Government of Nicaragua reminds the Government of Costa Rica that a project of this nature should have an Environmental Impact Assessment due to their characteristics. Furthermore, this study should have been sent to the Government of Nicaragua due to the proximity to Nicaragua of this project and in conformity to international law and the Order of the International Court of Justice on 8 March 2011 and Article 5 of the Ramsar Convention, which stipulates that

"...in the case of a wetland extending over the territories of more than one Contracting Party or where a water system is shared by Contracting Parties ... they shall at the same endeavour to co-ordinate and support present and future policies and regulations concerning the conservation of wetlands and their flora and fauna."

In this regard, the National Reconciliation and Unity Government of the Republic of Nicaragua can only qualify this construction project as contrary to the cited norms of international law as well as paragraph 86 (3) of the above-mentioned International Court of Justice Order.

Because of the above, the Government of Nicaragua demands the immediate suspension of these projects until their environmental impact can be assessed.

(Signed) Manual Coronel KAUTZ,
 Minister by Law.

Annexe 17

NOTE ADRESSÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU COSTA RICA
PAR SON HOMOLOGUE NICARAGUAYEN,
RÉF. MRE/DVM/AJST/500/11/11, 29 NOVEMBRE 2011

[Traduction]

J'ai l'honneur de vous adresser la présente au sujet de certains aspects d'une route de 120 kilomètres (environ) que votre gouvernement a mise en chantier dans la zone située entre Boca San Carlos et Delta.

Cette route suit de très près le fleuve San Juan de Nicaragua, qui en draine les eaux. Les travaux commencés non seulement détruisent la flore et la faune sur de très vastes étendues dans des zones humides communes, mais entraînent aussi le rejet de résidus, notamment de déblais, dans notre fleuve.

Ce chantier a fait couler beaucoup d'encre dans la presse de votre pays. Ainsi, dans son édition du 17 octobre 2011, *La Nación* indique que «[l]e gouvernement fait construire, le long de la frontière nicaraguayenne, une route de 120 kilomètres qui permettra aux riverains et aux forces de police d'éviter d'emprunter le San Juan pour leurs déplacements». L'article précise ensuite que la route se prolongera jusqu'à la zone que la Cour internationale de Justice a qualifiée de litigieuse dans son ordonnance du 8 mars 2011.

Par ailleurs, les autorités de votre pays ont confirmé que ce projet en était déjà à un stade avancé. Dans des déclarations au journal costa-ricien *La Prensa Libre*, le ministre de la sécurité publique, Mario Zamora Cordera, a révélé que la route longeant le San Juan serait terminée en décembre 2011.

Le Gouvernement du Nicaragua rappelle au Gouvernement costa-ricien que tout projet de cette nature devrait, en raison de ses caractéristiques, donner lieu à la réalisation d'une évaluation de l'impact sur l'environnement. De surcroît, cette évaluation aurait dû être communiquée au Gouvernement nicaraguayen puisque le lieu d'exécution du projet se situe à proximité du Nicaragua, et ce conformément au droit international, à l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice le 8 mars 2011 et à l'article 5 de la convention de Ramsar, aux termes duquel

«dans le cas d'une zone humide s'étendant sur les territoires de plus d'une Partie contractante ou lorsqu'un bassin hydrographique est partagé entre plusieurs Parties contractantes[, les Parties] s'efforcent en même temps de coordonner et de soutenir leurs politiques et réglementations présentes et futures relatives à la conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune.»

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationales de la République du Nicaragua ne peut que souligner que ce projet est contraire aux normes de droit international précitées, de même qu'au point 3 du paragraphe 86 de l'ordonnance susmentionnée de la Cour internationale de Justice.

Dans ces conditions, le Gouvernement du Nicaragua exige la suspension immédiate des travaux jusqu'à ce que leur impact sur l'environnement ait pu être évalué.

Le vice-ministre,
(Signé) Manuel Coronel KAUTZ.

Annex 18

NOTE FROM THE MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS AND WORSHIP OF COSTA RICA
TO THE MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS OF NICARAGUA,
REF.: DM-AM-601-11, 29 NOVEMBER 2011

I extend my greetings to your Excellency on the occasion of referring to statements of high level authorities of the Government of Nicaragua. According to these statements, a road being constructed by Costa Rica in an area on the common border with Nicaragua will supposedly cause environmental damage to Nicaraguan territory.

In relation to this issue, the Government of Nicaragua knows very well that the reasons Costa Rica has been obliged to develop this infrastructure project are related to Nicaragua's activities in the border area.

At the same time, Costa Rica considers that the project mentioned is not affecting Nicaraguan territory. Nonetheless, in the spirit of a good neighbour policy and environmental protection, as well as in compliance with pertinent agreements on this matter, the Government of Costa Rica is willing to hear Nicaragua's concerns regarding the construction of this road.

In this regard, my Government invites the Government of Nicaragua to present formally the reasons for which it considers that there may be environmental damage or damage to Nicaragua's interests. For this purpose, Costa Rica requests to receive serious and objective scientific information that proves Nicaragua's allegation. In the same spirit, my country expects the same attitude from the Government of Nicaragua regarding projects that may affect Costa Rican territory.

Finally and also in the context of the facilitation process led by the Governments of Guatemala and Mexico, Costa Rica is in the best disposition to accept the participation of both States in the discussion and analysis of common environmental issues.

(Signed) Enrique Castillo BARRANTES,
Minister of Foreign Affairs.

Annexe 18

NOTE ADRESSÉE AU MINISTRE NICARAGUAYEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 PAR LE MINISTRE COSTA-RICIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU CULTE,
 RÉF. DM-AM-601-11, 29 NOVEMBRE 2011

[Traduction]

Je vous présente mes salutations et vous adresse la présente au sujet de déclarations faites par certains hauts responsables du Gouvernement du Nicaragua, selon lesquelles le Costa Rica construirait actuellement, dans une zone située à la frontière entre nos Etats, une route qui porterait atteinte à l'environnement nicaraguayen.

En l'occurrence, le Gouvernement du Nicaragua sait pertinemment que ce sont les activités qu'il a lui-même menées dans la zone frontalière qui ont contraint le Costa Rica à entreprendre ce projet d'infrastructure.

Du reste, le Costa Rica considère que le projet en question n'a aucune incidence sur le territoire nicaraguayen. Cela étant, dans un souci de préserver les relations de bon voisinage et de protéger l'environnement, et conformément aux accords pertinents, le Gouvernement costa-ricien est disposé à entendre les craintes nourries par le Nicaragua quant à la construction d'une telle route.

Partant, mon gouvernement invite le Gouvernement nicaraguayen à lui présenter formellement les raisons pour lesquelles il considère qu'il risque d'être porté atteinte à l'environnement ou aux intérêts du Nicaragua. A cette fin, le Costa Rica demande à recevoir des informations scientifiques sérieuses et objectives à l'appui de l'allégation nicaraguayenne. En retour, mon pays compte que le Gouvernement nicaraguayen fera preuve du même esprit d'ouverture au sujet des projets susceptibles de nuire au territoire costa-ricien.

Enfin, s'agissant de la médiation assurée par les Gouvernements guatémaltèque et mexicain, le Costa Rica est prêt à accepter que ces deux Etats participent à la discussion et à l'examen des questions environnementales d'intérêt commun.

Le ministre,
(Signé) Enrique Castillo BARRANTES.

Annex 19

NOTE FROM THE MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS OF NICARAGUA
 TO THE MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS OF COSTA RICA,
 REF.: MRE/DVS/VJW/0685/12/11, 10 DECEMBER 2011

The National Reconciliation and Unity Government regrets to communicate that, in relation to your note DM-AM-601-11 dated 29 November 2011, considers it inappropriate and inadmissible to request Nicaragua to point out the damages that may result from the project that your Government is constructing in the right bank of the San Juan of Nicaragua River.

The Government of Nicaragua considers that such expression is the result of a wrong interpretation of the obligation of your distinguished Government to present to Nicaragua, prior to the commencement of the road, the Environmental Impact Assessment and the Environmental Management Plan, both of them being fundamental requisites to carry out a project of such a magnitude.

Trying to invert the logic in regard to the obligations of Costa Rica implies not assuming the commitments with mother nature, international law and the bilateral and multilateral conventions and treaties that your Government has subscribed to in defense of the environment and biodiversity, among which we can mention the Regional Convention for the Management and Conservation of the Natural Forest Ecosystems and the development of forest plantations signed in Guatemala on 29 October 1993, along with the Stockholm Declaration, the Rio Declaration, Agenda 21 and the 2 February 1971 Convention on Wetlands of International Importance especially as Waterfowl Habitat (Ramsar), whose Article 5 was highlighted in paragraph 79 of the Order of the International Court of Justice dated 8 March 2011:

“Article 5

The Contracting Parties shall consult with each other about implementing obligations arising from the Convention especially in the case of a wetland extending over the territories of more than one Contracting Party or where a water system is shared by Contracting Parties. They shall at the same time endeavour to co-ordinate and support present and future policies and regulations concerning the conservation of wetlands and their flora and fauna.”

The Government of Costa Rica, far from informing its own people and Nicaragua about the project, has kept them hidden. Furthermore, high ranking people of the Government have made misleading statements in the media by affirming that the project had been ceased.

Independently of the above-mentioned, it is evident that the construction of the road seriously affects the environment and the rights of Nicaragua. If the project is not ceased it would have irreversible and transcendental ecological and environmental consequences.

Among the many consequences that can be highlighted are the following:

1. Dumping of trees and soil along the route of the road into the river flow, increasing navigational risks and difficulties in its waters, over which Nicaragua has the

Annexe 19

NOTE ADRESSÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU COSTA RICA
PAR SON HOMOLOGUE NICARAGUAYEN,
RÉF. MRE/DVS/VJW/0685/12/11, 10 DÉCEMBRE 2011

[Traduction]

En réponse à votre note DM-AM-601-11 en date du 29 novembre 2011, le gouvernement de réconciliation et d'unité nationales a le regret de vous faire savoir qu'il est selon lui malvenu et inadmissible de demander au Nicaragua d'exposer les dommages que le projet mis en chantier par votre gouvernement sur la rive droite du fleuve San Juan de Nicaragua risque d'occasionner.

Le Gouvernement du Nicaragua considère qu'une telle demande traduit une mauvaise interprétation de l'obligation à laquelle votre gouvernement est tenu de lui communiquer, avant le début des travaux, l'évaluation de l'impact sur l'environnement et le plan de gestion environnementale, qui constituent deux préalables indispensables à toute mise en chantier d'un projet d'une telle envergure.

En prétendant inverser la logique qui les sous-tend, le Costa Rica manque aux obligations qui lui incombent envers la nature en vertu du droit international et des conventions et traités bilatéraux et multilatéraux auxquels il a souscrit pour défendre l'environnement et la biodiversité; au nombre de ces instruments, on citera la convention régionale pour la gestion et la conservation des écosystèmes forestiers naturels et le développement des plantations forestières, signée au Guatemala le 29 octobre 1993, la déclaration de Stockholm, la déclaration de Rio, Action 21 et la convention du 2 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (dite la convention de Ramsar), dont la Cour internationale de Justice a cité l'article 5 au paragraphe 79 de son ordonnance du 8 mars 2011, à savoir :

« Article 5

Les Parties contractantes se consultent sur l'exécution des obligations découlant de la convention, particulièrement dans le cas d'une zone humide s'étendant sur les territoires de plus d'une Partie contractante ou lorsqu'un bassin hydrographique est partagé entre plusieurs Parties contractantes. Elles s'efforcent en même temps de coordonner et de soutenir leurs politiques et réglementations présentes et futures relatives à la conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune.»

Loin d'informer de son projet sa propre population et le Nicaragua, le Gouvernement costa-ricien le leur a caché. En outre, certains hauts responsables ont fait des déclarations fallacieuses aux médias, affirmant que le projet était suspendu.

En tout état de cause, il est évident que la construction de la route porte gravement atteinte à l'environnement et aux droits du Nicaragua. S'il n'y est pas mis un terme, le projet aura des conséquences irréversibles et profondes sur le plan écologique et environnemental.

Voici quelques-unes des nombreuses conséquences que l'on peut craindre :

1. rejet dans le fleuve d'arbres et de terre le long du parcours de la route, rendant plus difficile et dangereuse la navigation sur ses eaux, à l'égard desquelles le

dominion and sovereign jurisdiction based on the Treaty of 15 April 1858 and the Cleveland Award of 22 March 1888.

2. Removal and sedimentation of fragile soils resulting in an increased and excessive sedimentation of the waters of the Nicaraguan river.
3. Impact on the hydrological resources, particularly affecting fishing in the river because of the changes in the quality of the water.
4. Destruction of the natural habitat of the bank by removing the immediate vegetation lining the river for the construction of the road, affecting the tree diversity around it.
5. Interception of the natural course of the waters that flow through the south basin to the San Juan River by modifying the drainage of the surrounding wetlands at the lower San Juan and its delta.
6. Erosion of the soil banks in places where a certain slope exists resulting in increased clay soil sedimentation in the San Juan of Nicaragua River.
7. Decrease or alteration of the aquatic life due to the water cloudiness resulting from the sediments of the road construction.
8. Destruction of the inherent scenic values and eco-tourism potential of the river course.

I point out that the above list does not exhaust all the consequences and responsibilities of Costa Rica related to the execution of this project, including the incursions in Nicaraguan territory and the violations of the demarcation stones.

The obligation of Costa Rica to inform Nicaragua about the Environmental Impact Assessment prior to the commencement of the project cannot be reinstated by calling upon facilitators. Nicaragua cannot accept anything less than the ceasing of the project until it has had the chance to receive and analyse the Environmental Impact Assessment on the project.

(Signed) Valdrack L. JAENTSCHKE,
Vice-Minister of Foreign Affairs.

- Nicaragua exerce son autorité et sa juridiction souveraine en vertu du traité du 15 avril 1858 et de la sentence Cleveland du 22 mars 1888 ;
2. enlèvement de terres fragiles et effondrement des rives, entraînant une sédimentation accrue et excessive dans les eaux du fleuve nicaraguayen ;
 3. répercussions sur les ressources hydrologiques, en particulier sur la pêche, du fait de la détérioration de la qualité de l'eau ;
 4. destruction de l'habitat naturel du fait de l'élimination de la végétation aux abords du cours d'eau, au détriment de la diversité des essences présentes autour du fleuve ;
 5. obstacle à l'écoulement naturel des eaux par le bassin méridional du San Juan du fait de la modification du drainage des zones humides situées en aval et au niveau du delta ;
 6. érosion des rives de pente, entraînant un effondrement de sols argileux et une sédimentation dans le San Juan ;
 7. appauvrissement ou altération de la vie aquatique dus à la turbidité des eaux résultant de la présence de sédiments liée à la construction de la route ;
 8. destruction de la beauté naturelle du cours d'eau et de son potentiel écotouristique.

Je précise que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive et ne mentionne pas tous les manquements du Costa Rica dans le cadre de l'exécution de ce projet, notamment ses incursions en territoire nicaraguayen et la destruction de bornes frontières.

Le Costa Rica ne peut se borner à faire appel à des intermédiaires pour satisfaire à son obligation de communiquer au Nicaragua l'évaluation de l'impact sur l'environnement avant la mise en chantier du projet. Le Nicaragua n'acceptera rien de moins que la suspension pure et simple du projet tant qu'il n'aura pas reçu l'évaluation en question et été à même de l'analyser.

Le vice-ministre,
(Signé) Valdrack L. JAENTSCHKE.

Annex 20

EL País, COSTA RICA. “CHINCHILLA DEFENDS HIGHWAY CRITICIZED BY NICARAGUA, REJECTS DIALOGUE”,
14 DECEMBER 2011

San José, 13 December (EFE) — The President of Costa Rica, Laura Chinchilla, said today that her country has the right and the need to construct a highway on territory near the border with Nicaragua. She rejected dialogue with that nation which has criticized the project due to alleged environmental damage.

“Everything we are doing is according to the law. We issued an emergency decree due to national necessity and it is on that basis that we have developed the projects. We are not taking even one step back”, expressed Chinchilla today in the press conference following the weekly meeting with her cabinet.

The 120 kilometre highway is being constructed on Costa Rican territory. It connects 20 communities near the Río San Juan, under Nicaraguan sovereignty, which runs along the border and was the only communication channel between the settlements.

“Our only action has been to bring development to a northern border population which can now enjoy communication through Costa Rica territory”, said Chinchilla.

The President emphasized that the locals themselves donated land from cattle ranches to facilitate construction of the highway. She ensured that the communities have also benefitted from newly acquired electrical service, running water and schools, as well as the creation of some 7,000 jobs.

In recent weeks, the Nicaraguan Government has complained to Costa Rica of the supposed environmental damage to the Río San Juan provoked by the highway and has demanded that the project be suspended until environmental impact studies are revealed.

Nonetheless, Chinchilla reiterated that her country has the right to construct the project with no explanation to Nicaragua and dismissed the idea of serious environmental damage. She ensured that there is a mitigation plan as is the case with any “national project”.

“We have no reason to offer explanations to the Government of Nicaragua”, said the President.

Chinchilla recalled that Nicaragua “has paid no mind” to the precautionary measures mandated by the International Court of Justice (ICJ) in a case regarding Nicaragua’s supposed invasion of a part of Costa Rican territory near the Río San Juan where it supposedly caused environmental damage to wetlands protected by international conventions.

“There will be no dialogue until Nicaragua complies with instructions issued by the Court”, said Chinchilla.

The ICJ ordered both countries to abstain from deploying civilian, military or police personnel to the zone in controversy, but in recent months Costa Rica has denounced the constant presence there of members of the “Sandinista youth”.

Annexe 20

*EL País, COSTA RICA : «CHINCHILLA DÉFEND LA ROUTE CRITIQUÉE PAR LE NICARAGUA ET REFUSE LE DIALOGUE»,
14 DÉCEMBRE 2011*

[Traduction]

San José, le 13 décembre (EFE) — La présidente du Costa Rica, Laura Chinchilla, a déclaré aujourd’hui que son pays avait le droit de construire une route dans une zone proche de la frontière avec le Nicaragua et se devait même de le faire. Elle a refusé tout dialogue avec le Nicaragua, qui s'est plaint de ce que le projet portait atteinte à l'environnement.

«Tout ce que nous faisons est conforme à la loi. Un décret instituant l'état d'urgence a été pris pour des raisons de nécessité nationale et telle est la base sur laquelle les projets ont été conçus. Nous ne reculerons pas d'un iota», a indiqué Mme Chinchilla lors de la conférence de presse qui a suivi le conseil des ministres hebdomadaire.

La route de 120 kilomètres est construite en territoire costa-ricien. Elle relie vingt communautés riveraines du San Juan, fleuve sous souveraineté nicaraguayenne longeant la frontière, qui constituait la seule voie de communication entre ces localités.

«Nous avons simplement apporté le progrès à une population établie au nord de la frontière, qui peut désormais emprunter une voie de communication en territoire costa-ricien», a déclaré Mme Chinchilla.

La présidente a souligné que les riverains eux-mêmes avaient cédé des terres pour permettre la construction de la route. Elle a assuré que les communautés riveraines bénéficiaient également de services nouveaux — électricité, eau courante et écoles — et que 7000 emplois avaient été créés.

Ces dernières semaines, le Gouvernement nicaraguayen s'est plaint au Costa Rica des dommages que la route causerait à l'environnement du San Juan, exigeant que le projet soit suspendu tant qu'il n'aurait pas reçu des évaluations de l'impact sur l'environnement.

Mme Chinchilla a toutefois répété que son pays avait le droit de construire la route en question sans avoir à rendre des comptes au Nicaragua; elle a rejeté l'idée que l'environnement puisse gravement en pâtir, affirmant que, comme pour tout «projet national», un plan avait été conçu pour en atténuer les éventuelles conséquences.

Nous «n'avons aucune explication à donner au Gouvernement du Nicaragua», a déclaré la présidente.

Mme Chinchilla a rappelé que le Nicaragua «ne faisait aucun cas» des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans le cadre d'une affaire concernant l'invasion alléguée par le Nicaragua d'une partie du territoire costa-ricien, près du San Juan, où il serait porté atteinte à certaines zones humides protégées par des conventions internationales.

«Aucun dialogue n'est possible tant que le Nicaragua ne se sera pas conformé aux mesures prescrites par la Cour», a indiqué Mme Chinchilla.

La Cour a ordonné aux deux pays de s'abstenir d'envoyer des agents civils, militaires ou de police sur le territoire en litige, mais, ces derniers mois, le Costa Rica a dénoncé la présence constante dans cette zone de membres de la «jeunesse sandiniste».

According to the Nicaraguan Government, the Sandinista youth have gone there for environmental protection tasks.

On 5 December, Costa Rica presented the ICJ in The Hague an *aide memoire* with initial written allegations against Nicaragua regarding the territorial dispute.

Selon le Gouvernement nicaraguayen, des membres de ce mouvement se sont rendus sur place pour procéder à des travaux de protection de l'environnement.

Le 5 décembre, le Costa Rica a présenté à la Cour internationale de Justice, sise à La Haye, un mémoire contenant un premier exposé écrit des allégations portées contre le Nicaragua dans le cadre du différend territorial opposant les deux Etats.

Annex 21

NOTE FROM THE MINISTER OF ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES
OF NICARAGUA (MARENA) TO THE UNITED NATIONS ENVIRONMENTAL
PROGRAMME (UNEP), REF.: DM-JAS-1397.12.11, 10 DECEMBER 2011

In the context of UNEP's objectives of leading and encouraging participation in environmental protection and taking into account that biodiversity conservation is one of the most important themes in which the UNEP collaborates with other countries, and that at present Nicaragua is doing studies in order that it be declared a mega-diverse country, we feel obligated to inform you of the damages and current threats to our natural patrimony in the Biosphere Reserve of the Río San Juan as a result of the construction by Costa Rica of a 130 kilometres long road parallel to the San Juan River. The removal of forests and the immediate vegetation to the river flow, among other actions, has caused the interruption of the interrelationship of the ecosystem and biological corridors, and has endangered the existing fragile biodiversity.

Costa Rica began and continues to construct this parallel road despite its tremendous direct and immediate environmental impact caused upon our Río San Juan Biosphere Reserve, thus disregarding its international obligations of notifying Nicaragua of its intent to pursue a project of this magnitude, especially as it impacts on an area under national, regional and international protection. Further, Costa Rica has also violated its obligation to carry out a trans-boundary environmental impact assessment and to transmit this to us for analysis and comments.

This attitude is contrary to international norms, including the Stockholm Declaration, the Rio Declaration, Agenda 21, Principles on Forests, Ramsar, and especially, the Convention on Biological Diversity which expressly requires notification projects and environmental impact evaluations, especially when these would have important adverse effects on the biological diversity of another State.

In the same manner, we would like to take this opportunity to also inform you that we have also proceeded to notify UNESCO [of this matter] since it relates to a biosphere reserve recognized by that entity. We have also informed the Ramsar Secretariat since this relates to wetlands recognized under this convention.

As regards all of the above, I would like to request your collaboration and support, within the framework of UNEP activities, that a study be carried out which would determine the resulting environmental impact of the project mentioned and which would facilitate decision-making regarding this situation.

In the hope of a prompt response given the urgency of this case, in gratitude for your attention to this and in reiterating the assurances of my consideration and esteem, I remain,

(Signed) Juana ARGEÑAL SANDOVAL,
MARENA Minister.

Annexe 21

NOTE ADRESSÉE AU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
(PNUE) PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES
DU NICARAGUA (MARENA), RÉF. DM-JAS-1397.12.11, 10 DÉCEMBRE 2011

[Traduction]

Le rôle de chef de file que joue votre programme dans la protection de l'environnement et ce qu'il fait pour encourager les pays à s'engager dans cette voie, l'importance primordiale que revêt la conservation de la biodiversité dans son action auprès d'eux et les études auxquelles procède actuellement le Nicaragua en vue de faire reconnaître toute la richesse de sa biodiversité nous poussent à vous écrire pour appeler votre attention sur les dommages que la construction, par le Costa Rica, d'une route de 130 kilomètres le long du San Juan cause et risque de causer à notre patrimoine naturel dans la réserve de biosphère du fleuve. Le déboisement des berges et l'enlèvement de la végétation aux abords du fleuve ont rompu l'équilibre entre l'écosystème et les couloirs biologiques, mettant en péril la fragile biodiversité du secteur.

Le Costa Rica a commencé les travaux et les poursuit au mépris des conséquences directes et immédiates qu'une telle route a sur la réserve de biosphère du San Juan, manquant par là à son obligation internationale d'informer le Nicaragua de son intention de mettre en œuvre un projet d'une telle ampleur, d'autant que celui-ci concerne une zone bénéficiant d'une protection nationale, régionale et internationale. Le Costa Rica a également manqué à son obligation de réaliser une évaluation de l'impact sur l'environnement des deux côtés de la frontière et de nous en communiquer les résultats pour analyse et observations.

Pareille attitude est contraire aux normes internationales, notamment celles de la déclaration de Stockholm, de la déclaration de Rio, d'Action 21, des principes sur la forêt, de la convention de Ramsar et, surtout, de la convention sur la diversité biologique, qui exige expressément la notification des projets et des évaluations de l'impact sur l'environnement, a fortiori lorsque le projet envisagé risque de porter sensiblement atteinte à la diversité biologique d'un autre Etat.

De même, nous saisissons cette occasion pour vous faire savoir que nous avons aussi informé l'Unesco [à ce propos] puisqu'il s'agit d'une réserve de biosphère reconnue par cette organisation. Nous avons en outre alerté le secrétariat de la convention de Ramsar puisqu'il s'agit de zones humides au sens de ladite convention.

Compte tenu de tout ce qui précède, je me permets de solliciter votre collaboration et votre soutien, dans le cadre des activités du PNUE, pour obtenir une évaluation qui permette d'apprécier l'impact du projet susmentionné sur l'environnement et de se prononcer sur la question.

Espérant une prompte réponse de votre part, vu l'urgence de la situation, je vous remercie de votre attention.

Le ministre du MARENA,
(Signé) Juana ARGEÑAL SANDOVAL.

Annex 22

NOTE FROM THE MINISTER OF ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES OF NICARAGUA TO THE CENTRAL
AMERICAN COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (CCAD),
REF.: DM-JAS-1398.12.11,
10 DECEMBER 2011

The National Reconciliation and Unity Government of Nicaragua, presided by Commander Daniel Ortega Saavedra, has declared that it is a priority to protect, defend and restore our natural patrimony through a national human development plan which puts forth the policies and strategies in this regard, in particular, the national strategy for the environment in the face of climate change, and its system of environmental impact evaluation in order to anticipate possible impact by developments, projects and programmes.

At present, Nicaragua has 71 protected areas, three biosphere reserves, nine Ramsar sites, three national parks, and natural biological and genetic reserves. Outstanding among these is our Río San Juan Biosphere Reserve, which consists of a wetlands system extending from San Miguelito to the Los Guatuzos Wildlife Reserve, five protected areas and a Natural Biological Reserve at Río Indio Maíz.

All of this natural patrimony is presently threatened by the various impacts of the construction project by the Government of Costa Rica of a more than 130 kilometre road parallel to Río San Juan of Nicaragua. Deforestation, removal of vegetation, sedimentation, and other factors are damaging these fragile nationally, regionally and internationally protected ecosystems.

Costa Rica began and continues to construct this parallel road despite its tremendous direct and immediate environmental impact caused upon our Río San Juan Biosphere Reserve, thus disregarding its international obligations of notifying Nicaragua of its intent to pursue a project of this magnitude, especially as it impacts on an area under national, regional and international protection. Further, Costa Rica has also violated its obligation to carry out a trans-boundary environmental impact assessment and to transmit this to us for analysis and comments.

The above mentioned is contrary to a series of international and regional norms, including the Constitutional Convention of the Central American Environment and Development Commission which we subscribe “conscious that regional co-operation should constitute a fundamental tool . . . due to the profound interdependency between the countries of the isthmus”; it is also contrary to the Regional Convention for the Management and Conservation of Natural Forest Ecosystems and Forest Development, the Convention for the Conservation of the Biodiversity and the Protection of Wilderness Areas in Central America, the Agreement over the Protected Areas between Nicaragua and Costa Rica, among others.

Based on all of the above, I would like to request that the pertinent regional mechanisms be activated to allow, among other things, the swift on-site damage verification, analysis and study of the situation at the technical and political levels, and

Annexe 22

NOTE ADRESSÉE À LA COMMISSION CENTRAMÉRICAINE
 DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT PAR LE MINISTRE
 DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES DU NICARAGUA,
 RÉF. DM-JAS-1398.12.11,
 10 DÉCEMBRE 2011

[Traduction]

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationales du Nicaragua, dirigé par le commandant Daniel Ortega Saavedra, s'est fixé pour priorité de protéger, défendre et restaurer le patrimoine naturel national à travers un plan de développement humain énonçant les politiques et stratégies en la matière, notamment la stratégie nationale de protection de l'environnement face aux changements climatiques et le système d'évaluation de l'impact sur l'environnement des initiatives, projets et programmes mis en œuvre.

Le Nicaragua compte aujourd'hui 71 zones protégées, 3 réserves de biosphère, 9 sites Ramsar, 3 parcs nationaux et de riches réserves naturelles de ressources biologiques et génétiques. La réserve de biosphère du fleuve San Juan est un élément emblématique de ce patrimoine : son écosystème de zones humides s'étend de San Miguelito à la réserve sauvage de Los Guatuzos et englobe 5 zones protégées ainsi que la réserve biologique naturelle Indio Maíz.

Tout ce patrimoine naturel est actuellement menacé par l'impact destructeur d'un projet du Gouvernement costa-ricien portant sur la construction de plus de 130 kilomètres de route suivant un tracé parallèle au fleuve nicaraguayen San Juan. La déforestation, la destruction de la végétation, la sédimentation et d'autres phénomènes néfastes viennent bouleverser de fragiles écosystèmes bénéficiant d'une protection nationale, régionale et internationale.

Le Costa Rica a commencé la construction de cette route et la poursuit malgré l'impact considérable, direct et immédiat qu'elle a sur la réserve de biosphère du San Juan, méconnaissant ainsi ses obligations internationales lui imposant de notifier au Nicaragua son intention de mener un projet d'une telle envergure, d'autant que celui-ci affecte une zone protégée aux niveaux national, régional et international. Par ailleurs, il a également omis de conduire, comme il y était pourtant tenu, une évaluation de l'impact sur l'environnement transfrontalier et de la transmettre, pour examen et observations, au Nicaragua.

Ces manquements vont à l'encontre d'un certain nombre d'accords internationaux et régionaux, notamment de la convention portant création de la CCAD à laquelle nous avons souscrit, «conscients de ce que la coopération régionale doit constituer un outil fondamental ... en raison de l'étroite interdépendance entre les pays de l'isthme d'Amérique centrale». Ils sont également contraires à la convention régionale concernant la gestion et la conservation des écosystèmes forestiers naturels et le développement des plantations forestières, à la convention concernant la conservation de la biodiversité et la protection des aires forestières prioritaires de l'Amérique centrale et à l'accord sur les zones frontalières protégées entre le Nicaragua et le Costa Rica.

A la lumière de ce qui précède, nous sollicitons l'activation des mécanismes régionaux appropriés afin, notamment, de mettre rapidement en place sur le terrain les moyens de dresser le constat des dommages et d'analyser la situation sur les

any other measure towards the immediate suspension of these Costa Rican works until there is a trans-boundary environmental impact assessment and until we have had an opportunity to study such evaluation.

It is important to point out that Nicaragua has encouraged dialogue among the countries of the isthmus in order that we may clarify the differences, resolve them and move forward together as brother countries, and our President Commander Daniel Ortega S., on several occasions has called on the Government of Costa Rica in order that we seek consensus and allow harmony to rein to the benefit of our Mother Earth.

(Signed) Juana ARGEÑAL SANDOVAL,
MARENA Minister.

plans tant technique que politique, ainsi que de prendre toute autre mesure visant à faire cesser immédiatement les travaux costa-riciens jusqu'à ce que soit réalisée une évaluation de l'impact sur l'environnement transfrontalier et que le Nicaragua ait l'occasion de l'examiner.

Il convient de relever que le Nicaragua ne cesse d'encourager le dialogue entre les pays de l'isthme afin de leur permettre d'aplanir leurs divergences, de les surmonter et d'aller de l'avant comme des nations amies; le président du Nicaragua, le commandant Daniel Ortega, a appelé en diverses occasions le Gouvernement costa-ricien à rechercher le consensus et l'harmonie et ce, dans l'intérêt de toute la planète.

Le ministre du MARENA,
(Signé) Juana ARGEÑAL SANDOVAL.

Annex 23

NOTE FROM THE MINISTER OF ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES
OF NICARAGUA TO UNESCO,
REF.: DM-JAS-1393.12.11, 10 DECEMBER 2011

As you know, on 15 September 2003 the Biosphere Reserve of the Río San Juan was designated as such; it is formed of a system of protected marine and terrestrial areas, biological reserves, nature reserves and a wetland system, where the interrelation of man and the biosphere is a reality for the coastal population, particularly for the indigenous communities.

Aware of our historical duty to humanity of being depositories of such patrimony, we regret to inform you of the damages and current threats to our natural patrimony in the Biosphere Reserve of the Rio San Juan as a result of the construction by Costa Rica of a 130 km long road parallel to the San Juan River. The removal of forests and the immediate vegetation to the river flow, among other actions, has caused the interruption of the interrelationship of the ecosystem and biological corridors, and has endangered the existing fragile biodiversity.

Costa Rica began and continues to construct this parallel road despite its tremendous direct and immediate environmental impact caused upon our Río San Juan Biosphere Reserve, thus disregarding its international obligations of notifying Nicaragua of its intent to pursue a project of this magnitude, especially as it impacts on an area under national, regional and international protection. Further, Costa Rica has also violated its obligation to carry out a trans-boundary environmental impact assessment and to transmit this to us for analysis and comments.

Bearing in mind UNESCO's objectives, we invoke Costa Rica's obligation to respect the Convention concerning the protection of the World Cultural and Natural Heritage, which establishes the obligation "not to take any deliberate measures which might damage directly or indirectly the cultural and natural heritage referred to in Articles 1 and 2 situated on the territory of other States parties to this Convention".

The extensive and singular biodiversity that exists in the Biosphere Reserve of the Río San Juan is the reason itself for having been recognized by UNESCO, and given the circumstances, we invite you to visit the place and confirm the grave ecological damage that has been caused and that, evidently, will continue to be caused if the works are not immediately ceased.

(Signed) Juana ARGEÑAL SANDOVAL,
MARENA Minister.

Annexe 23

NOTE ADRESSÉE À L'UNESCO PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES NATURELLES DU NICARAGUA,
RÉF. DM-JAS-1393.12.11, 10 DÉCEMBRE 2011

[Traduction]

Comme vous le savez, la région du fleuve San Juan, classée réserve de biosphère depuis le 15 septembre 2003, est composée d'un ensemble de zones terrestres et marines protégées, de réserves biologiques, de réserves naturelles et de zones humides, où l'interaction entre la biosphère et la population côtière, notamment les communautés autochtones, n'est pas un vain mot.

Fidèle à son devoir de conservation d'un tel patrimoine naturel dont il est dépositaire pour l'ensemble de l'humanité, le Nicaragua se voit dans l'obligation d'exprimer de vives inquiétudes quant à la route longue de 130 kilomètres que le Costa Rica construit suivant un tracé parallèle au fleuve, qui compromet et menace la réserve de biosphère du San Juan. Ainsi, le déboisement et l'enlèvement de la végétation à proximité de la rive ont entraîné la destruction de couloirs biologiques reliant les écosystèmes, mettant en péril la fragile biodiversité existante.

Le Costa Rica a commencé la construction de cette route et la poursuit malgré l'impact considérable, direct et immédiat qu'elle a sur la réserve de biosphère du San Juan, méconnaissant ainsi ses obligations internationales lui imposant de notifier au Nicaragua son intention de mener un projet d'une telle envergure, d'autant que celui-ci affecte une zone protégée aux niveaux national, régional et international. Par ailleurs, il a également omis de conduire, comme il y était pourtant tenu, une évaluation de l'impact sur l'environnement transfrontalier et de la transmettre, pour examen et observations, au Nicaragua.

Compte tenu des objectifs de l'Unesco, le Nicaragua entend appeler son attention sur le fait que le Costa Rica est lié par la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, en vertu de laquelle les Etats membres se sont engagés à «ne prendre délibérément aucune mesure susceptible d'endommager directement ou indirectement le patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 qui est situé sur le territoire d'autres Etats parties à cette convention».

C'est précisément en raison de l'étendue de la réserve de biosphère du San Juan et du caractère unique de la biodiversité qu'elle renferme que cette reconnaissance lui a été accordée par l'Unesco. Aussi, nous vous invitons à venir constater sur place les graves dommages écologiques qui ont été causés et qui, à l'évidence, se poursuivront s'il n'est pas immédiatement mis un terme aux travaux.

Le ministre du MARENA,
(Signé) Juana ARGEÑAL SANDOVAL.

Annex 24

NOTE FROM THE MINISTER OF ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES
OF NICARAGUA TO THE SECRETARY-GENERAL, RAMSAR CONVENTION,
REF.: DM-JAS-1350.11.11, 28 NOVEMBER 2011

Please receive our cordial greeting for 2011, the Year of Unity for the Common Well-being and Protection of Forests.

The Government of Nicaragua take this opportunity to reiterate its environmental policy; to develop and reconstruct the human values of care and love for our Mother Earth; in the conservation of its wetlands, in the implementation of biodiversity conventions and Ramsar.

In compliance with international environmental protection norms and our commitment to Mother Earth, the National Unity and Reconstruction Government of Nicaragua informs the following to the Ramsar Convention;

The Government of Nicaragua has observed with great concern a construction by the Government of Costa Rica of a road, approximately 120 kilometres in length, which runs parallel and very close to the San Juan River of Nicaragua and drains into the river. Besides destruction of the flora and fauna of a very extensive common wetlands zone, the residue resulting from the removal of land and other matter have been dumped in our river. Intensive deforestation and land movement on the riverbank of our river may be observed in the photograph which was published in the 27 November 2011 edition of *El Nuevo Diario*, a Nicaraguan newspaper.

According to information published in different Costa Rican media, the said construction is only part of a series of projects announced by the government of President Laura Chinchilla in December 2010, including the opening of a road parallel to the San Juan River of Nicaragua of more than 120 kilometres in length, the construction of heliports and a pedestrian bridge over the Colorado River for access to Harbour Head, the installation of sewers and even a pier in the Colorado River, as well as the construction of nets to serve as the openings in the Colorado, San Carlos and Sarapiquí Rivers.

These projects, which are mere metres away from Nicaragua's San Juan River and destroy extensive shared wetland zones, violate the norms of international law that regulate relations between States; and regarding the Ramsar Convention they violate, among others, the commitments of the sister nation of Costa Rica of holding consultations on compliance with its obligations derived from said Convention and its duty to actively co-ordinate and support present and future policies and regulations relative to the conservation of wetlands and their flora and fauna related to wetlands and the hydrologic system shared with our country.

Given the clear violations of its obligations regarding environmental protection, given the seriousness of the situation and the imminent threat of irreparable environmental damage, given the lack of co-operation regarding conservation of biodiversity and management of hydrologic resources, our country requests the convention to immediately send an advisory mission to visit the zone and verify on the

Annexe 24

NOTE ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONVENTION DE RAMSAR
PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES
DU NICARAGUA, RÉF. DM-JAS-1350.11.11, 28 NOVEMBRE 2011

[Traduction]

Je vous prie tout d'abord de recevoir nos meilleures salutations en cette année de l'union pour le bien-être commun et la protection des forêts.

Le Gouvernement nicaraguayen tient à saisir cette occasion pour réaffirmer sa politique environnementale, qui vise à développer et restaurer les valeurs humaines de protection et d'amour envers notre terre nourricière, ainsi qu'à conserver les zones humides grâce à des mécanismes de préservation de la biodiversité tels que la convention de Ramsar.

Conformément aux conventions internationales de protection de l'environnement et fidèle à son engagement de préserver de la planète, le gouvernement d'unité et de reconstruction nationales du Nicaragua souhaite porter à la connaissance du secrétariat de la convention de Ramsar les éléments ci-après.

Le Gouvernement nicaraguayen constate avec inquiétude que le Gouvernement costa-ricien construit une route d'environ 120 kilomètres dont le tracé est parallèle au fleuve nicaraguayen San Juan et passe extrêmement près de celui-ci et dont les eaux de drainage finissent dans le fleuve. Outre la destruction de la flore et de la faune sur un très large périmètre de zones humides communes à nos deux Etats, d'importants volumes de sédiments résultant du déblaiement ont été déversés dans le fleuve. La photographie publiée dans l'édition du 27 novembre 2011 du journal nicaraguayen *El Nuevo Diario* montre la déforestation massive qui est en cours et les importants mouvements de terrain déjà causés sur les berges du fleuve.

Selon les informations publiées par différents médias costa-riciens, la construction de cette route fait partie d'un ensemble de projets annoncés par le gouvernement de Laura Chinchilla en décembre 2010, qui incluent, outre l'ouverture de cette artère parallèle au San Juan sur plus de 120 kilomètres, la construction d'héliports et d'une passerelle sur le Colorado pour accéder à Harbor Head, l'installation d'égouts et d'une jetée sur le Colorado, ainsi que la construction de filets pour contrôler l'accès au Colorado, au San Carlos et au Sarapiquí.

Ces projets, qui sont mis en œuvre à quelques mètres à peine du San Juan et ont un impact particulièrement destructeur sur de vastes zones humides communes, contreviennent aux dispositions du droit international réglementant les relations entre nos Etats. Plus précisément, ils vont à l'encontre de la convention de Ramsar, aux termes de laquelle le Costa Rica s'est engagé à tenir des consultations sur le respect des obligations qui lui incombent en vertu de ladite convention, et à coordonner et soutenir activement, pour ce qui concerne le système hydrologique qu'il partage avec notre pays, toutes les politiques et réglementations en matière de conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune.

Compte tenu des violations patentées de ses obligations de protection de l'environnement, de la gravité de la situation et du risque imminent de dommage irrémédiable, et face au manque de coopération en matière de conservation de la biodiversité et de gestion des ressources hydrologiques, nous prions le secrétariat de la convention de Ramsar de dépêcher immédiatement sur le terrain une mission

ground the flagrant violations of the Ramsar Convention by this sister nation, which put the wetlands on the Nicaraguan and Costa Rican sides at high risk. As a result of the foregoing, we also request that the Government of Costa Rica be required to provide all the complete technical information necessary for evaluating and drawing conclusions regarding the present state of the zone and that these conclusions be sent to our country to facilitate present and future policies and regulations for the conservation of our shared hydrological and wetlands system.

(Signed) Juana ARGEÑAL SANDOVAL,
MARENA Minister,

consultative afin de constater les violations flagrantes commises par ce pays frère, qui mettent en péril les zones humides du Nicaragua autant que celles du Costa Rica. Dans le droit-fil de ce qui précède, nous demandons également qu'il soit enjoint au Gouvernement costa-ricien de fournir l'ensemble des informations techniques nécessaires pour évaluer l'état actuel de la zone et en tirer les conclusions qui s'imposent, et que ces informations nous soient transmises afin de faciliter l'application des politiques et réglementations actuelles et futures en vue de la conservation du réseau hydrologique et des zones humides qui constituent notre patrimoine commun.

Le ministre du MARENA,
(Signé) Juana ARGEÑAL SANDOVAL.

Annex 25

INSIDE COSTA RICA, “STUDY PLACES COSTA RICA AMONG THE LARGEST CONSUMER OF PESTICIDES IN THE WORLD”, 6 SEPTEMBER 2011⁵⁴

Last week the World Resources Institute (WRI) released a study that ranks Costa Rica as a major consumer of pesticides in the world with a daily intake of 51 kilograms per hectare, followed in second place by Colombia with 16 kilograms per hectare.

The Instituto Regional de Estudios en Sustancias Tóxicas de la Universidad de Costa Rica (Institute for Studies on Toxic Substances at the University of Costa Rica) shows that consumption of pesticides in the country increased by 340 per cent in the period 1977 to 2006 and although it showed a significant decrease in 2009, in 2010 numbers soared to become the year with the highest per capita consumption in history.



The Minister of Agriculture, Gloria Abraham, commented that the study is an alert about the use of chemicals to the country's small farmers.

Abraham added that studies by the Ministry show that in most cases farmers do not manage fully the impact of such chemicals or are not expressed by the sellers of fruits and vegetables, so that education is a key point in the process of reducing these issues.

In 2010 the country recorded an import of 13 million kilograms of chemicals of which 30 per cent is exported to other Central American countries and 70 per cent is used for local consumption.

⁵⁴ Source: <http://www.insidecostarica.com/dailynews/2011/september/06/costarica110090607.htm>.

Annexe 25

INSIDE COSTA RICA : « UNE ÉTUDE CLASSE LE COSTA RICA PARMI LES PREMIERS CONSOMMATEURS MONDIAUX DE PESTICIDES », 6 SEPTEMBRE 2011⁵⁴

[Traduction]

Dans une étude publiée la semaine dernière, le World Resources Institute (WRI) estime que le Costa Rica fait partie des plus gros utilisateurs de pesticides de la planète, avec une consommation quotidienne de 51 kilogrammes par hectare. La deuxième place revient à la Colombie, qui en consomme 16 kilogrammes par hectare.

Selon l'institut centraméricain d'études sur les substances toxiques de l'université du Costa Rica (Instituto Regional de Estudios en Sustancias Tóxicas de la Universidad de Costa Rica), l'épandage de pesticides a augmenté de 340 % dans le pays entre 1977 et 2006. Malgré une baisse sensible en 2009, la consommation a ensuite explosé, pour atteindre son niveau record par habitant en 2010.



Comme l'a souligné la ministre de l'agriculture, Gloria Abraham, cette étude tire le signal d'alarme quant au volume de produits chimiques utilisés dans les petites exploitations agricoles du pays.

Mme Abraham a également relevé que, selon différentes enquêtes réalisées par le ministère, les agriculteurs ne mesurent pas l'impact de ces substances chimiques et les marchands de fruits et légumes n'en parlent pas, ce qui montre bien qu'un travail de sensibilisation s'impose.

En 2010, le pays a importé 13 millions de kilogrammes de substances chimiques, 30 % étant réexportés vers d'autres Etats d'Amérique centrale et 70 % consommés localement.

⁵⁴ Source : <http://www.insidecostarica.com/dailynews/2011/september/06/costarical10090607.htm>.

Annex 26

TICO TIMES.NET, COSTA RICA, "COSTA RICA'S PINEAPPLE BOOM UNHEALTHY
WARN EXPERTS", 27 MAY 2011⁵⁵

Pineapple is one of Costa Rica's most environmentally hostile crops.
Companies are looking to change that.



Bitter Fruit? Environmental and health experts worry about the impact of Costa Rica's massive expansion of pineapple farms. A \$700 million business, pineapple production relies heavily on agrochemicals that could pose risks to drinking water sources. Agronomists are working to increase the number of sustainable and organic farms across the country.

Bringing in close to \$700 million in 2010, pineapple is one of Costa Rica's most lucrative exports. In the last decade, the country increased the amount of hectares it cultivates for pineapple by more than 300 per cent. The industry provides jobs for some 135,000 Costa Ricans.

However, despite the large economic stimulus the fruit provides, it has a negative connotation for many Ticos. Costa Rica's pineapple industry has been associated with the deterioration and erosion of soils, the destruction of ecosystems and the contamination of water supplies.

⁵⁵ Source: http://www.ticotimes.net/Current-Edition/Top-Story/News/Costa-Rica-s-pineapple-boom-unhealthy-warn-experts_Friday-May-27-2011.

Annexe 26

TICO TIMES.NET, COSTA RICA : «LES EXPERTS METTENT EN GARDE CONTRE L'EXPLOSION DE LA CULTURE DE L'ANANAS AU COSTA RICA», 27 MAI 2011⁵⁵

[Traduction]

L'ananas est l'une des cultures les plus nuisibles pour l'environnement, malgré ce que fait actuellement le secteur pour y remédier.



Un fruit qui laisse un goût amer... Les professionnels de la santé et de l'environnement s'inquiètent de l'impact de l'expansion massive des plantations d'ananas au Costa Rica. Le secteur, qui rapporte aujourd'hui 700 millions de dollars US, est très largement tributaire de l'usage de substances agrochimiques, lesquelles menacent de contaminer les sources d'eau potable. Les agronomes tentent actuellement d'accroître le nombre d'exploitations d'agriculture durable et biologique du pays.

Avec près de 700 millions de dollars générés en 2010, l'ananas est un des produits d'exportation les plus lucratifs du Costa Rica. En dix ans, la surface consacrée à sa culture a augmenté de plus de 300 %. Le secteur emploie près de 135 000 personnes.

Pourtant, malgré l'essor économique dont elle s'accompagne, la production d'ananas a une connotation négative pour de nombreux «Ticos», qui lui reprochent d'être à l'origine de la dégradation et de l'érosion des sols, de la destruction des écosystèmes et de la pollution des ressources en eau.

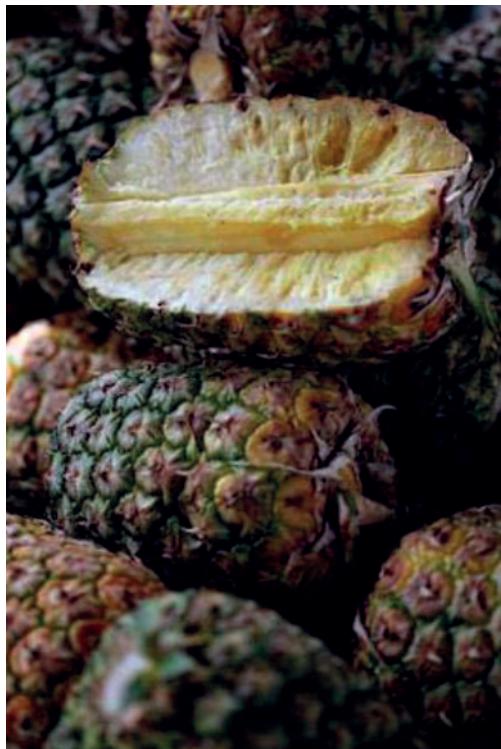
⁵⁵ Source : http://www.ticotimes.net/Current-Edition/Top-Story/News/Costa-Rica-s-pineapple-boom-unhealthy-warn-experts_Friday-May-27-2011.

Perhaps the most contentious, recent allegations against the pineapple industry came in 2008, when pineapple producers Hacienda Ojo de Agua and Fruitex were accused of contaminating the water of four rural communities with chemical herbicides. Groundwater in the rural Caribbean slope communities of Cairo, Francia, Milano and Luisiana, Siquirres, were found to have traces of the herbicide Bromacil. In 2007, before allegations were made against the companies, the Ministry of Health began supplying local residents of the area with drinking water. Many experts believe the contamination dates back to the 1990s.

Bromacil is a herbicide used for brush control on many different kinds of citrus plants throughout the world. It is considered by the U.S. Environmental Protection Agency to be a possible human carcinogen because there is limited evidence that it can cause cancer in animals receiving high doses of the chemical over the course of their lifetimes.

On Thursday, members of environmental groups, the Costa Rican Government and representatives for pineapple workers met to discuss a potential course of action for what they perceive to be 10 years of water contamination in the district. The meeting was held in the auditorium of the Economics Department at the University of Costa Rica, or UCR.

“Regulations against pesticides and other agrochemicals exist, however they are out of date and difficult to enforce”, said Moisés Salgado, a UCR representative and



“A locally grown pineapple”.
Source: Maisie Crow, *Tico Times*.

Les critiques les plus virulentes se sont fait jour en 2008, lorsque les producteurs Hacienda Ojo de Agua et Fruitex ont été accusés d'avoir pollué l'eau de quatre communautés rurales avec des herbicides chimiques. Ainsi, des traces de bromacil ont été retrouvées dans l'eau des nappes phréatiques des localités rurales de Cairo, France, Milano et Luisiana, et Siquirres, situées sur le versant caraïbe. En 2007, avant que ces accusations ne soient portées contre les deux entreprises, le ministère de la santé avait commencé à alimenter en eau potable les communautés de la zone. De nombreux experts pensent que la pollution remonte aux années 1990.

Le bromacil est un herbicide utilisé en divers points du globe pour détruire les broussailles dans différents types de plantations d'agrumes. L'agence américaine de protection de l'environnement l'a classé parmi les substances potentiellement cancérogènes, certains éléments indiquant qu'il pourrait causer des cancers chez les animaux qui y sont exposés à de fortes doses tout au long de leur vie.

Des défenseurs de l'environnement, des représentants du gouvernement costa-ricien et des producteurs d'ananas se sont réunis jeudi pour discuter d'un plan d'action qui permettrait de remédier à une pollution dont certains affirment qu'elle est déjà vieille de dix ans. La réunion s'est déroulée dans l'auditorium du département d'économie de l'université du Costa Rica (UCR).

«Il existe des réglementations visant à restreindre l'usage des pesticides et autres substances agrochimiques, mais elles sont obsolètes et difficiles à appliquer»,



«Un ananas produit localement».

Source: Maisie Crow, *Tico Times*.

one of the conference's organizers. He said the rapid expansion and widespread nature of the industry make it difficult to regulate and the reasons why little action has been taken to reign in the use of agrochemicals.

Experts say the thick outer skin of pineapples absorb residue from fertilizer and pesticides, making the fruit on the inside relatively safe to eat. However, due to large-scale spraying of pesticides, insecticides, fertilizer and other biochemicals by Costa Rican pineapple growers, some of the residue from agrochemicals leaches into the soil.

Pineapple cultivation in Costa Rica uses a wide variety of agrochemicals. Pesticides are prevalent in groundwater supplies because they have chemical properties that make them leachable, said a local agronomist, who asked that his name be withheld because he is not authorized to speak on behalf of his employer.

"Through infiltration runoff, [chemicals] make it into the watershed. It happens with fertilizers, soaps and a lot of things in households as well", the expert said.

Later, the dirt particles are carried to rivers and groundwater supply by water used for irrigation. Scientists are still trying to determine whether or not exposure to Bromacil and other pesticides over a long period of time will lead to health risks.

"How much is enough and whether someone is going to have a negative reaction is very difficult to determine", the expert said. "There are some studies that have established a link between Bromacil and cancer. Going off those you would expect that if the community consumes this chemical every day, then the risk of developing cancer is going to be higher in that community."

Because medical symptoms from many agrochemicals result after consistent exposure over a very long period of time, it is difficult for scientists to establish a link between the substances and medical illness.

"You aren't going to have people vomiting or passing out", the agronomist said. "We are talking about really small amounts of this substance being consumed over a long period of time."

In some countries where Bromacil is currently illegal a link has been established between the substance and some forms of kidney disease, cancer and nervous system problems.

indique Moisés Salgado, représentant de l'UCR et un des organisateurs de la conférence. Selon lui, l'essor rapide du secteur et son étendue géographique le rendent difficile à réglementer, ce qui expliquerait en partie que si peu de mesures aient été prises jusqu'ici pour limiter le recours aux produits agrochimiques.

L'écorce épaisse de l'ananas absorbe, selon les experts, les résidus d'engrais chimiques et pesticides, ce qui rendrait la consommation de sa chair relativement sans danger. Cependant, en raison de l'ampleur de la pulvérisation de pesticides, d'insecticides, d'engrais et d'autres substances dans le secteur de la production d'ananas, une partie des résidus agrochimiques passe dans les sols.

Si la culture de l'ananas au Costa Rica utilise divers produits agrochimiques, ce sont les pesticides qui prédominent dans les eaux souterraines en raison de propriétés chimiques favorisant leur infiltration dans les sols. C'est ce qu'explique un agronome qui, n'étant pas autorisé à parler au nom de son employeur, a souhaité garder l'anonymat.

«En s'infiltrant dans le sol par ruissellement, [les produits chimiques] parviennent jusqu'au bassin hydrographique. Cela se produit avec les engrains chimiques, mais aussi avec les détergents et nombre d'autres produits ménagers», ajoute-t-il.

Les particules en question sont ensuite transportées via les eaux d'irrigation jusqu'aux cours d'eau et aux nappes phréatiques. Les scientifiques tentent actuellement de déterminer si l'exposition au bromacil et à d'autres pesticides pendant une période prolongée est susceptible d'avoir des effets néfastes sur la santé.

«Il est très difficile de déterminer quel est le seuil de toxicité et s'il existe ou non un risque de réaction négative, indique le même expert. Certaines études ont établi un lien entre le bromacil et le cancer. On peut donc, par extrapolation, raisonnablement supposer qu'une communauté exposée quotidiennement à ce produit chimique aura plus de probabilités de développer des cancers.»

Or, dans la mesure où les symptômes produits par les produits agrochimiques n'apparaissent qu'après une exposition continue et prolongée, il est très difficile de prouver scientifiquement le lien de causalité entre les substances et les maladies.

«Il ne faut pas s'attendre à voir les gens pris de vomissements ou de malaises, explique l'agronome. On parle ici de quantités microscopiques du produit, ingérées sur une période très longue.»

Dans certains pays où le bromacil est aujourd'hui interdit, on a pu établir des liens entre la substance et certaines affections telles que des maladies des reins, des cancers et des troubles du système nerveux.

III. LETTER FROM THE AGENT OF THE REPUBLIC OF NICARAGUA
TO THE REGISTRAR OF THE INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

21 December 2011.

Sir,

I have the honour to refer to the Application filed today by the Republic of Nicaragua against the Republic of Costa Rica for violations of Nicaraguan sovereignty and major environmental damages on its territory.

In its Application, Nicaragua has made clear that Costa Rica is carrying out major construction works along most of the border area with Nicaragua with grave environmental consequences and without producing and communicating to Nicaragua an Environmental Impact Assessment (EIA) that would permit an evaluation of the works.

For this reason, Nicaragua has requested that the Court on the basis of its statutory powers order that Costa Rica produce and communicate to Nicaragua such document. Given the evident importance of the EIA in the circumstances of this case, Nicaragua considers that the exercise of these powers by the Court at this time would be amply justified.

Accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

(Signed) Carlos J. ARGÜELLO GÓMEZ,
Agent of the Republic of Nicaragua.

III. LETTRE DE L'AGENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NICARAGUA
AU GREFFIER DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

[Traduction]

Le 21 décembre 2011.

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à la requête présentée ce jour par la République du Nicaragua contre la République du Costa Rica pour violations de sa souveraineté et dommages importants à l'environnement sur son territoire.

Dans sa requête, le Nicaragua précise bien que le Costa Rica effectue, le long de la majeure partie de la zone frontalière entre les deux pays, des travaux de construction d'envergure qui ont de graves conséquences pour l'environnement, sans avoir établi ni communiqué d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) qui permettrait d'apprécier les effets de ces travaux.

Pour cette raison, le Nicaragua prie la Cour d'ordonner au Costa Rica d'établir ledit document et de le communiquer au Nicaragua, conformément aux pouvoirs que lui reconnaît le Statut. Compte tenu de l'importance de l'EIE dans les circonstances de l'espèce, le Nicaragua estime qu'il serait largement justifié que la Cour exerce ces pouvoirs.

Veuillez agréer, etc.

L'agent de la République du Nicaragua,
(Signé) Carlos J. ARGÜELLO GÓMEZ.

CERTIFICATION

The undersigned Agent of the Republic of Nicaragua certifies that the documents contained in this file, and hereunder listed are true and accurate copies of the originals of the documents annexed to the Application by the Republic of Nicaragua instituting proceedings against the Republic of Costa Rica for violations of Nicaraguan sovereignty and major environmental damages on its territory. The documents contained in this file are the following:

**LIST OF ANNEXES TO NICARAGUA'S APPLICATION INSTITUTING PROCEEDINGS
AGAINST THE REPUBLIC OF COSTA RICA**

Maps

2. Map of the preliminary location of the road in the northern border of Costa Rica (scale of 1:350,000), Instituto Nicaragüense de Estudios Territoriales (INETER), 2011.
3. Zoning map of the Refugio de Vida Silvestre Rio San Juan.

Correspondence

17. Note from the Minister of Foreign Affairs of Nicaragua to the Minister of Foreign Affairs of Costa Rica, Ref.: MRE/DVM/AJST/500/11/11, 29 November 2011.
18. Note from the Minister of Foreign Affairs and Worship of Costa Rica to the Minister of Foreign Affairs of Nicaragua, Ref.: DM-AM-601-11, 29 November 2011.
19. Note from the Minister of Foreign Affairs of Nicaragua to the Minister of Foreign Affairs of Costa Rica, Ref.: MRE/DVS/VJW/0685/12/11, 10 December 2011.
21. Note from the Minister of Environment and Natural Resources of Nicaragua (MARENA) to the United Nations Environment Programme (UNEP), Ref.: DM-JAS-1397.12.11, 10 December 2011.
22. Note from the Minister of Environment and Natural Resources of Nicaragua to the Central American Commission on Environment and Development (CCAD), Ref.: DM-JAS-1398.12.11, 10 December 2011.
23. Note from the Minister of Environment and Natural Resources of Nicaragua to UNESCO, Ref.: DM-JAS-1393.12.11, 10 December 2011.
24. Note from the Minister of Environment and Natural Resources of Nicaragua to the Secretary-General, Ramsar Convention, Ref.: DM-JAS-1350.11.11, 28 November 2011.

National Legislation

14. *La Uruca*, San José, Costa Rica. Official Daily Gazette No. 46, Decree No. 36440-MP, Year CXXXIII, 7 March 2011.
15. By-Laws and Regulations, Presidency of the Republic of Costa Rica, National Commission on Risk Prevention and Attention to Emergencies. Decision No. 0362-2011, Specific By-Laws regarding Purchasing and Contracts Procedures under Exception Mechanisms Regimen by Virtue of the Declaration of a State of Emergency by Virtue of Decree No. 36440, 21 September 2011.

ATTESTATION

[Traduction]

Le soussigné, agent de la République du Nicaragua, certifie que les documents contenus dans le présent dossier et figurant dans la liste ci-dessous sont des copies conformes des documents originaux annexés à la requête de la République du Nicaragua introduisant une instance contre la République du Costa Rica pour atteintes à la souveraineté du Nicaragua et dommages importants à l'environnement sur son territoire. Ces documents sont les suivants :

**LISTE DES ANNEXES DE LA REQUÊTE DU NICARAGUA
INTRODUISANT UNE INSTANCE CONTRE LA RÉPUBLIQUE DU COSTA RICA**

Cartes

2. Carte du tracé approximatif de la route le long de la frontière septentrionale du Costa Rica (échelle 1/350 000), Institut nicaraguayen d'études territoriales (INETER), 2011.
3. Plan de zonage du «Refugio de vida silvestre Río San Juan».

Correspondance

17. Note adressée au ministre des affaires étrangères du Costa Rica par son homologue nicaraguayen, réf. MRE/DVM/AJST/500/11/11, 29 novembre 2011.
18. Note adressée au ministre nicaraguayen des affaires étrangères par le ministre costa-ricien des affaires étrangères et du culte, réf. DM-AM-601-11, 29 novembre 2011.
19. Note adressée au ministre des affaires étrangères du Costa Rica par son homologue nicaraguayen, réf. MRE/DVS/VJW/0685/12/11, 10 décembre 2011.
21. Note adressée au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua, (MARENA) réf. DM-JAS-1397.12.11, 10 décembre 2011.
22. Note adressée à la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua, réf. DM-JAS-1398.12.11, 10 décembre 2011.
23. Note adressée à l'Unesco par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua, réf. DM-JAS-1393.12.11, 10 décembre 2011.
24. Note adressée au secrétaire général de la convention de Ramsar par le ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Nicaragua, réf. DM-JAS-1350.11.11, 28 novembre 2011.

Législation nationale

14. *La Uruca*, San José (Costa Rica), journal officiel n° 46, décret n° 36440-MP, année CXXXIII, 7 mars 2011.
15. Arrêtés et règlements, présidence de la République du Costa Rica, comité national pour la prévention des risques et la gestion des situations d'urgence. Déci-sion n° 0362-2011, règlement du 21 septembre 2011 relatif aux procédures d'achat et de passation de marchés sous un régime d'exception, conformément au décret instituant l'état d'urgence (décret n° 36440).

Media Reports

10. *La Nación*, Costa Rica. “Project moves ahead a year after the Harbour Head conflict, Costa Rica constructs a highway parallel to the Río San Juan”, 18 October 2011.
11. *La Nación*, Costa Rica. “Inauguration set for December, Government rushes project in towns near Isla Calero”, 14 November 2011.
12. *Costa Rica por Descubrir*, “San Carlos and Sarapiquí Rivers will have two new ferries”, 21 November 2011.
13. *El Nuevo Diario*, Nicaragua. “Outrage everywhere over San Juan River parallel highway, no studies done for Costa Rican highway”, 15 December 2011.
16. *Semanario Universidad*, Costa Rica. “Environmental damage feared due to construction of highway parallel to Río San Juan”, 1 November 2011.
20. *El País*, Costa Rica. “Chinchilla defends highway criticized by Nicaragua, rejects dialogue”, 14 December 2011.
25. Inside Costa Rica, “Study places Costa Rica among the largest consumer of pesticides in the world”, 6 September 2011.
26. Tico Times.net, Costa Rica, “Costa Rica’s pineapple boom unhealthy warn experts”, 27 May 2011.

Photographs

1. Photographs of the road.
4. Photographs of heavy machinery along the route of the road.
5. Photograph of trees and soil along the route of the road.
6. Photographs of fragile soils removal.
7. Photograph of the destruction of the natural habitat.
8. Photograph of the modification of the drainage system.
9. Photographs of the destruction of the inherent scenic values and eco-tourism potential of the San Juan River.

(Signed) Carlos J. ARGÜELLO GÓMEZ,
Agent of the Republic of Nicaragua.

Articles de presse

10. *La Nación*, Costa Rica: «Un projet mis à exécution un an après le conflit d'Harbor Head: le Costa Rica construit une route parallèle au fleuve San Juan», 18 octobre 2011.
11. *La Nación*, Costa Rica: «Inauguration prévue pour décembre — Le gouvernement accélère la mise en œuvre du projet dans les villes voisines de l'île Calero», 14 novembre 2011.
12. *Costa Rica por Descubrir*: «Deux nouveaux transbordeurs vont circuler sur le San Carlos et le Sarapiquí», 21 novembre 2011.
13. *El Nuevo Diario*, Nicaragua: «La route construite le long du San Juan par le Costa Rica sans aucune étude préalable suscite l'indignation générale», 15 décembre 2011.
14. *Semanario Universidad*, Costa Rica: «La construction d'une route le long du San Juan suscite des craintes pour l'environnement», 1^{er} novembre 2011.
20. *El País*, Costa Rica: «Chinchilla défend la route critiquée par le Nicaragua et refuse le dialogue», 14 décembre 2011.
25. Inside Costa Rica: «Une étude classe le Costa Rica parmi les premiers consommateurs mondiaux de pesticides», 6 septembre 2011.
26. Tico Times.net, Costa Rica: «Les experts mettent en garde contre l'explosion de la culture de l'ananas au Costa Rica», 27 mai 2011.

Photographies

1. Photographies de la route.
4. Photographies de matériel lourd présent le long du chantier routier.
5. Photographie d'arbres et de déblais le long du tracé de la route.
6. Photographies de terres fragiles enlevées.
7. Photographie des dégâts causés à l'habitat naturel.
8. Photographie des modifications apportées au système de drainage.
9. Photographies des dégâts causés aux paysages et au potentiel écotouristique du San Juan.

L'agent de la République du Nicaragua,
(Signé) Carlos J. ARGÜELLO GÓMEZ.
